

Gouvernement  
du Québec

# **BUDGET 1981-1982**

## **Discours sur le budget**

Prononcé à l'Assemblée nationale  
par monsieur Jacques Parizeau,  
ministre des Finances et président  
du Conseil du trésor,  
le 10 mars 1981



Gouvernement du Québec  
Ministère  
des Finances

ISSN 0319-7271  
ISBN 2-551-04214-3

Dépôt légal, 1<sup>er</sup> trimestre 1981  
Bibliothèque nationale du Québec

<b>LA SITUATION EN 1980</b> .....	5
• L'état de l'économie .....	7
• La situation financière en 1980-1981 .....	8
• La Régie de l'assurance-maladie et le programme d'aide sociale.....	9
• Les opérations non budgétaires.....	10
• Les équilibres financiers en 1980-1981 .....	11
• Emprunts et investissements .....	12
 <b>LES BASES DU BUDGET 1981-1982</b> .....	15
• Les perspectives économiques de 1981 .....	17
• La négociation des arrangements fiscaux 1982-1987 .....	18
• Les contraintes de 1981-1982.....	18
 <b>LE BUDGET DE 1981-1982</b> .....	21
• La fiscalité des sociétés d'État .....	23
• Hydro-Québec.....	23
• La fiscalité des entreprises.....	25
• La compression des dépenses .....	27
• Les fonds de pension .....	29
• Les impôts applicables aux particuliers.....	30
• Le Fonds spécial olympique .....	30
• Les baisses d'impôts .....	30
• La fiscalité familiale .....	31
• La taxe de vente .....	32
• Autres mesures applicables aux particuliers .....	33
• Les équilibres financiers 1981-1982 .....	33
 <b>CONCLUSION</b> .....	37

## **La situation en 1980**

## L'état de l'économie

L'année 1980 restera probablement marquée comme étant celle où l'économie nord-américaine a atteint le creux d'une vague dont on voit mieux maintenant qu'elle avait commencé avec l'année 1976. Pendant cinq ans, en effet, le rythme d'expansion de la production, aux États-Unis, a régulièrement baissé jusqu'à devenir nul en 1980. On a assisté à l'aboutissement d'une longue contraction et, en début d'année, à un affaïssement soudain de la demande des consommateurs américains, comme pour marquer la dernière phase du glissement.

Au Canada, le cheminement a été plus irrégulier, plus fluctuant mais, finalement, analogue. On avait retrouvé au début de 1976, un rythme d'expansion important, voisin de 7 pour cent, une bonne performance, somme toute, qu'on ne retrouve plus ensuite, jusqu'à ce que, en 1980, la production cesse de progresser complètement.

En un certain sens, la performance de l'économie canadienne aura été plus décevante que celle des États-Unis, encore que bien évidemment influencée par elle. En effet, la chute prononcée de la valeur du dollar canadien, qui touchera à la fin de 1980 un creux historique, et la résistance à laisser monter le prix du pétrole, auraient dû donner à l'économie canadienne plus de solidité que l'économie américaine ne pouvait en manifester.

Encore faut-il reconnaître que les disparités régionales ont atteint, au cours de ces années, une grande ampleur. Alors qu'au creux de la vague générale, l'Alberta et la Colombie-Britannique gardent un rythme de croissance de l'ordre de 3 pour cent, la production ontarienne baisse de 1 pour cent et celle du Québec augmente légèrement.

En réalité, cela fait quatre ans que la performance économique du Québec est supérieure ou égale à celle de l'Ontario. Il ne fait pas de doute que les petites et moyennes entreprises du Québec prennent graduellement la relève de certaines grandes entreprises plus traditionnellement installées. Elles apprennent à profiter du bas taux de change du dollar canadien. Elles ont aussi été fortement appuyées par les politiques du gouvernement québécois.

Tout cela se manifeste davantage à l'égard des exportations que vis-à-vis des investissements. Les ventes québécoises à l'étranger ont gardé, en 1980, une vigueur qui dépasse celle des exportations du reste du Canada. En trois ans, elles auront, en effet, plus que doublé. Les investissements des entreprises privées connaissent une croissance de l'ordre de 15 pour cent, ce qui est appréciable, même si l'on tient compte de l'inflation. Néanmoins, l'ensemble des investissements au Québec augmente nettement moins, en raison du plafonnement des immobilisations d'Hydro-Québec. Cette société d'État fait, à elle seule, plus du quart de tous les investissements productifs au Québec. Or les travaux à la Baie James ont maintenant atteint un plateau; cela se sent déjà et se fera davantage sentir, avant que d'autres grands travaux du même genre ne prennent la relève.

L'aspect le plus faible de l'économie québécoise en 1980 aura été, comme aux États-Unis, la réduction des achats des consommateurs. On s'attendait, l'an dernier, à un tassement de la demande; on ne l'attendait pas aussi prononcé.

Quant à la construction domiciliaire, on aurait pu croire qu'après avoir longuement ralenti, elle redémarrerait vers la fin de 1980. C'était compter sans les soubresauts de la politique monétaire nord-américaine qui dépassèrent tout ce que l'on avait vu jusque-là.

Sans doute, les pressions inflationnistes s'intensifient-elles, aux États-Unis, au fur et à mesure que tombe le rythme de croissance de l'économie. Il s'en faut de beaucoup que l'on comprenne à quoi une telle divergence est due. Depuis plusieurs années, cepen-

dant, la cure a été mise au point. À la fin de 1979, on décida de l'appliquer. En la caricaturant un peu, la cure monétariste consiste à tenter de contenir la hausse des prix en réduisant graduellement l'expansion de la masse monétaire à l'intérieur de bornes de plus en plus contraignantes. L'idée n'est pas nouvelle, mais jamais on en avait fait à ce point une idée-force, pour ne pas dire une idée fixe.

En tout cas, une telle politique peut provoquer des variations fabuleuses des taux d'intérêt. C'est à cela qu'on assiste depuis quinze mois. Une première flambée a porté le taux préférentiel des banques à plus de 19 pour cent au début de 1980. Il est tombé à 11 pour cent au cours de l'été et est remonté à plus de 20 pour cent avant Noël.

Complètement intégré aux circuits financiers américains, le Canada a suivi, se permettant simplement des décalages de quelques semaines qui se paient par une faiblesse récurrente du taux de change.

On ne sait pas encore si la cure guérira le malade. Pour le moment, comme la saignée ou la purge d'autrefois, elle l'affaiblit. On espère, qu'en 1981, l'inflation sera un peu réduite aux États-Unis. Il est d'ores et déjà assuré qu'au Canada, elle sera plus forte, en raison surtout, de la hausse du prix des produits pétroliers qui dépassera 21 pour cent.

On ne peut, en tout cas, s'étonner, dans de telles conditions, du peu de vigueur de la construction domiciliaire et des achats de biens durables de consommation.

À travers ces phénomènes d'ampleur continentale, un dernier aspect de l'économie du Québec, en 1980, mérite d'être décrit. La population totale n'augmente plus guère; par contre, la population active continue à progresser assez rapidement, à cause du fort taux de naissances qui a prévalu jusqu'au début des années 1960 et de la hausse de la participation des femmes sur le marché du travail. Le premier phénomène achève, le second va petit à petit se stabiliser. Mais, en 1980, la main-d'oeuvre s'est accrue de près de 3 pour cent, ce qui, par rapport aux années précédentes, est exceptionnel. Ce n'est pas le moindre sujet d'étonnement que de constater que, même avec une croissance de la production d'un tiers de 1 pour cent, l'économie du Québec aura absorbé une hausse du nombre de travailleurs employés de 2,5 pour cent, presque égale donc à celle du nombre de ceux qui se présentaient sur le marché du travail. On voit là encore un signe de résistance assez remarquable de l'économie québécoise à un environnement difficile.

## **La situation financière en 1980-1981**

La situation des finances publiques du Québec, au cours de l'année qui se terminera le 31 mars prochain, aurait correspondu à peu près à ce qu'on pouvait attendre du Discours sur le budget de l'an dernier, compte tenu d'une situation économique un peu plus faible que prévue, d'une inflation un peu plus rapide, et de taux d'intérêt plus élevés, n'eût été de deux grands programmes qui coûtent nettement plus cher qu'on ne l'avait envisagé, soit l'aide sociale et l'assurance-maladie.

Les revenus budgétaires du gouvernement sont de 185 000 000 \$ inférieurs à ce qui était prévu, soit 1,2 pour cent. L'impôt sur le revenu des particuliers sera exactement au niveau escompté. L'impôt sur les sociétés produira 35 000 000 \$ de moins que prévu; cela est dû, pour moitié, à un niveau de profits un peu inférieur aux prévisions, et pour l'autre, à une accélération des remboursements aux sociétés. La taxe sur les ventes au détail est de 38 000 000 \$ au-dessous des prévisions. Dans ce cas, on aurait pu s'attendre à pire, compte tenu de la baisse de la demande des consommateurs, un peu partout en Amérique du Nord.

Les autres revenus autonomes tombent de 49 000 000 \$. Pour un tiers, il s'agit d'un artifice comptable qui provient du transfert du Bureau des véhicules automobiles à la

Régie de l'assurance-automobile. Le reste se partage surtout entre des recettes inférieures à ce qui était prévu à la Société des alcools, à cause, en particulier, des changements apportés par le gouvernement fédéral à la taxation des vins et spiritueux, et une réduction des recettes prévues d'enregistrement des véhicules automobiles.

Le dernier poste relatif aux revenus du gouvernement du Québec a trait aux sommes qui lui proviennent du gouvernement fédéral. Ces transferts rapporteront en 1980-1981, 60 000 000 \$ de moins que prévu. Dans ces conditions, par rapport à l'année précédente, les transferts fédéraux n'augmenteront donc que de 3,8 pour cent. J'aurai l'occasion de souligner plus loin l'importance, pour les finances publiques du Québec, d'une aussi faible progression.

Quant aux dépenses budgétaires, malgré tous les efforts que nous avons faits pour en contrôler la croissance, elles seront de 490 000 000 \$ plus élevées que prévu au dernier Discours sur le budget, soit près de 3 pour cent.

En moyenne, de 1977-1978 à 1979-1980, nous avons réussi à maintenir l'expansion des dépenses à environ 12 pour cent par an, ce qui était à peu près le rythme d'expansion de la production nationale. Il s'agit là d'une discipline remarquable. À cause de la situation économique prévue en 1980-1981, on pouvait imaginer de passer à un rythme temporaire d'expansion de 14,5 à 15 pour cent. Mais 16,6 pour cent est nettement trop élevé.

À cause de la situation économique, certains postes de dépenses, ont été volontairement augmentés en cours d'année de façon substantielle. Tel est le cas, par exemple, de plusieurs des programmes d'aide à l'emploi.

On doit aussi, avant d'expliquer d'autres dépassements qui sont survenus, noter le succès obtenu dans le contrôle des coûts pour la plupart des secteurs. C'est ainsi que le contrôle des dépenses des hôpitaux, amorcé il y a trois ans, s'est maintenu. Celui des dépenses des commissions scolaires, qui avait créé une telle commotion, il y a un an, a fort bien fonctionné. À preuve, les dépenses dans ce secteur seront inférieures de 3 000 000 \$ au montant prévu en début d'année. Le contrôle des paiements aux universités, aux collèges, aux établissements de santé autres que les hôpitaux, s'est maintenu. De même, le contrôle rigide du nombre des fonctionnaires du gouvernement a à ce point bien fonctionné que le nombre des employés permanents est tombé de 1 400 en un an, alors que celui des occasionnels ne s'est accru que de 400. Nous n'en sommes plus à l'objectif de croissance zéro. La réduction est maintenant amorcée.

## **La Régie de l'assurance-maladie et le programme d'aide sociale**

Tout cela est bel et bien, sauf que les coûts de deux programmes importants ont augmenté, en 1980-1981, bien plus que prévu.

Le premier a trait à l'ensemble des dépenses payées par la Régie de l'assurance-maladie. Les dépenses qui devront être assumées pour 1980-1981 seront de 150 000 000 \$ supérieures à celles inscrites aux crédits d'il y a un an. Sur cette somme, 90 000 000 \$ doivent être payés aux membres des fédérations médicales et n'étaient budgétés qu'en 1981-1982. Ces fédérations ont, en effet, proposé au gouvernement un moratoire sur l'ensemble des ententes, jusqu'en juin 1981, contre l'augmentation intérimaire des tarifs pour une période de 18 mois. Jamais, de mémoire de négociateur, n'aura-t-on vu une opération pareille s'amorcer et se conclure aussi rapidement. Évidemment, ce que l'on paie cette année n'aura pas à être payé l'an prochain.

Il n'en reste pas moins que, même sans ce geste inattendu, le coût des divers programmes de santé, qui sont gérés par la Régie de l'assurance-maladie, déborde les

prévisions initiales d'une soixantaine de millions de dollars. Il risque fort d'augmenter plus rapidement que notre capacité de payer. Des mesures devront donc être prises, notamment dans le renouvellement des ententes avec les professionnels de la santé, pour mettre en place des balises qui résistent mieux à la pression.

En ce qui a trait à l'aide sociale, la situation est très différente. Il faut ajouter environ 160 000 000 \$ à ce qui avait été inscrit aux crédits de l'an dernier. Ainsi que j'ai eu l'occasion de l'expliquer, dans le précédent Discours sur le budget, un train de mesures a été mis au point pour permettre à un certain nombre d'assistés sociaux de retourner au travail, pour récupérer les pensions alimentaires payables à des personnes divorcées ou séparées, qui bien souvent, sans cela, ne peuvent qu'émarger à l'aide sociale, et enfin pour contrôler les abus.

Il a fallu un certain temps pour mettre en vigueur les dispositions législatives et réglementaires nécessaires. Les échanges de renseignements entre les ministères, la mise en place d'équipement complexe, des changements dans les habitudes de travail de l'administration, tout cela ne se fait pas en un jour. Néanmoins, des innovations intéressantes sont apparues. C'est ainsi que, pour la première fois, une centaine d'agents de l'aide sociale ont travaillé dans les centres de main-d'oeuvre pour faciliter la conjugaison des efforts.

Il n'en reste pas moins que ce n'est qu'entre les mois d'octobre et de janvier, que les mesures envisagées ont vraiment démarré.

Les résultats obtenus, au cours de ces quelques derniers mois, ne sont pas encore spectaculaires. Même si les crédits nécessaires à la réinsertion d'un grand nombre d'assistés sociaux sur le marché du travail ont été rendus disponibles, il s'en faut de beaucoup qu'ils aient encore été tous utilisés.

Il y a, en effet, beaucoup de résistance au rodage des opérations que nous avons lancées. Résistance compréhensible, sans doute, mais dont on ne peut faire abstraction. C'est ainsi que bien des employeurs hésitent à embaucher des assistés sociaux et gardent à leur égard des préventions tenaces. Certains assistés sociaux, de leur côté, invoquent parfois les motifs les plus saugrenus pour refuser du travail.

Les mesures, qui sont maintenant en vigueur, vont prendre du temps avant de produire tous les résultats qu'on en attend. Ce n'est pas une raison pour ne pas les poursuivre énergiquement.

Ajoutons, enfin, que le resserrement des règlements d'application de l'assurance-chômage ne nous a pas aidé, en ce sens qu'il a provoqué une hausse des allocations d'aide sociale de 50 000 000 \$ en 1980-1981.

Enfin, deux autres postes du budget des dépenses coûtent, cette année, nettement plus cher que prévu. D'une part, des besoins financiers accrus et des taux d'intérêt bien plus élevés qu'on ne le prévoyait, ont augmenté le service de la dette de 112 000 000 \$. D'autre part, un taux d'inflation de 1 pour cent plus élevé qu'estimé, a ajouté 65 000 000 \$ à la masse salariale des secteurs public et parapublic.

## **Les opérations non budgétaires**

Pour ce qui a trait aux opérations non budgétaires, les nouvelles sont excellentes. On avait, à l'occasion du dernier Discours sur le budget, annoncé que, dorénavant les opérations de prêts de la Société de développement industriel et de la Société d'habitation du Québec seraient assumées par les institutions financières privées, comme nous

l'avions fait précédemment pour l'Office du crédit agricole, le gouvernement se contentant de payer les remises d'intérêt et les subventions. Cela a été fait.

En outre, les nombreuses mesures que nous avons prises pour rentabiliser nos sociétés d'État ont commencé à donner des résultats tangibles : ces sociétés qui font maintenant pratiquement toutes des profits, sauf Sidbec, n'ont pas eu besoin de recourir au Fonds consolidé du revenu autant que par le passé. C'est une des raisons pour lesquelles le surplus des opérations non budgétaires qui, comme on le sait, compense une partie du déficit budgétaire, augmente de 100 000 000 \$, soit une hausse de près de 20 pour cent.

## Les équilibres financiers en 1980-1981

Le tableau qui suit résume tout ce qui vient d'être décrit, et établit les soldes.

### ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 1980-1981 (en millions de dollars)

	Discours sur le budget	Prévisions révisées <sup>(1)</sup>	Différence
<b>1. Opérations budgétaires</b>			
Revenus budgétaires	+14 850	-14 665	(185)
Dépenses budgétaires	-17 150	-17 640	(490)
Déficit	- 2 300	- 2 975	(675)
<b>2. Opérations non budgétaires</b>			
Placements, prêts et avances	- 115	- 60	55
Compte des régimes de retraite	+ 845	+ 840	(5)
Autres comptes	- 200	- 150	50
Surplus	+ 530	+ 630	100
<b>3. Besoins financiers nets</b>	- 1 770	- 2 345	(575)
<b>4. Financement</b>			
Variation de l'encaisse		- 370 <sup>(2)</sup>	
Nouveaux emprunts	+ 2 220	+ 3 285	
Moins : remboursements d'emprunts	- 450	- 570	
<b>Total</b>	<b>+ 1 770</b>	<b>+ 2 345</b>	

(1) Les données financières pour 1980-1981 sont établies sur la base des résultats des 10 premiers mois de l'année financière et d'une prévision des revenus et dépenses pour les mois de février et mars.

(2) Le signe (-) signifie une augmentation de l'encaisse.

Il ressort de ce tableau que le déficit des opérations budgétaires s'établira, pour 1980-1981, à 2 975 000 000 \$; le surplus des opérations non budgétaires est de 630 000 000 \$, et doit être déduit du déficit budgétaire, pour que l'on puisse établir les besoins financiers nets, qui sont, en conséquence, de 2 345 000 000 \$.

De tels niveaux de besoins financiers et de déficit sont élevés, cela ne fait pas de doute. Et, bien sûr, ils ne sauraient être maintenus indéfiniment.

Encore faut-il bien en comprendre les causes. Si le déficit budgétaire est à ce point élevé, c'est que nous avons décidé de révéler, depuis quelques années, l'ampleur des engagements du gouvernement, notamment à l'égard de ses fonds de pension.

Si l'on dresse un état des opérations financières sur la base des recettes et des déboursés, tel qu'il apparaît en pages 8 et 9 de l'annexe II du présent Discours (ce qui est une formulation comptable sensiblement comparable à celle qui est utilisée par plusieurs provinces canadiennes), le déficit de 1980-1981 tomberait de près de 600 000 000 \$, soit à 2 394 000 000 \$.

D'autre part, une bonne partie de ce déficit est due aux réductions d'impôts et de taxes réalisées par le présent gouvernement. Imaginons que nous ayons perpétué la structure des taxes et des impôts héritée du précédent gouvernement et que nous n'ayons pas procédé à la réforme de la fiscalité municipale. À quel niveau serait le déficit aujourd'hui? Aux environs de un milliard de dollars, presque au même niveau qu'il y a quatre ans, alors que les prix ont augmenté de 40 pour cent.

Il n'est pas question de revenir sur les baisses d'impôt que le présent gouvernement a consenties depuis trois ans et il n'est pas question, non plus, de rétablir l'impôt foncier scolaire normalisé.

La seule solution, c'est de couper les dépenses. C'est ce que nous avons fait, d'abord par de nombreux gels de crédits pour la fin de 1980-1981, et par des coupures pour l'année qui vient.

En tout cas, pour ce qui a trait à la dette en cours du gouvernement du Québec, on doit reconnaître que la dette à long terme du gouvernement représente actuellement environ 15 pour cent du produit intérieur brut du Québec. En lui-même, ce chiffre n'a pas de signification véritable; car le gouvernement peut emprunter lui-même ou faire emprunter des corps publics, des sociétés d'État ou des gouvernements locaux à sa place. Si l'on veut vraiment savoir quel est le poids réel de la dette publique portée par la société, c'est donc la totalité des sommes dues par les secteurs public et parapublic qu'il faut examiner.

Si l'on tient compte des emprunts à long terme du gouvernement du Québec, des institutions d'enseignement et de santé, d'Hydro-Québec, des autres sociétés d'État, des municipalités et des communautés urbaines, les émissions d'emprunts chaque année, depuis six ans, se présentent de la façon suivante. Elles représentaient 8,5 pour cent du produit intérieur brut du Québec en 1975, presque 12 pour cent en 1976, 7,7 pour cent en 1977, 7,4 pour cent en 1978, 6,9 pour cent en 1979, et se situent à 8,8 pour cent en 1980.

Dans ce sens, tous déficits considérés et tous besoins d'emprunts entrés en ligne de compte, il est vrai que l'année 1980 se solde par une situation à peu près du même ordre qu'en 1975, nettement mieux qu'en 1976, mais moins bonne que pendant nos trois premières années de gouvernement.

### **Emprunts et investissements**

Incidentement, une question se pose depuis six mois à laquelle il convient de répondre: est-il exact que le Québec emprunte pour payer ses dépenses courantes?

Remarquons, en premier lieu que, advenant que cela se produise, il n'y aurait pas lieu de s'en offusquer, si vraiment la situation économique l'exigeait. Plutôt s'endetter temporairement que de jeter des gens dans la rue. Mais, est-ce vraiment le cas?

Pour répondre correctement, il faut, une fois de plus, considérer toute la dette des secteurs public et parapublic québécois. Le gouvernement garantit la dette d'Hydro-Québec et en autorise les tarifs; il paie la totalité du service de la dette des commissions scolaires et des établissements de santé; il paie de 60 à 100 pour cent, selon les cas, des investissements dans l'épuration des eaux et le transport en commun. On comprendra alors qu'il faut comparer, chaque année, le montant des emprunts nets totaux du gouvernement du Québec, de ses sociétés d'État et de toutes les autorités scolaires, municipales ou institutionnelles qui en dépendent, d'une part, et d'autre part, tous les investissements qui en proviennent.

C'est une telle comparaison qui est vraiment significative. Or, que nous démontre l'annexe financière du Discours sur le budget, pages 11 à 14?

D'abord qu'en 1976, dernière année d'une administration dont les membres aspirants ou survivants nous reprochent de payer nos dépenses courantes avec des emprunts, effectivement les emprunts nets ont légèrement dépassé les investissements, soit 4 400 000 000 \$ contre 4 200 000 000 \$. Dès 1977, sous le présent gouvernement, la situation est renversée; on investit un milliard de dollars de plus que les emprunts nets. En 1978, l'écart passe à presque 1 300 000 000 \$. En 1979, il est de 1 600 000 000 \$. En 1980, l'écart, pour les raisons qu'on a déjà énoncées, n'est plus que d'une centaine de millions de dollars. Mais il reste que les investissements du secteur public dépassent toujours ses emprunts.

On n'emprunte donc toujours pas pour payer des dépenses courantes. Il n'y a qu'une année récente où cela a été fait. Il y a cinq ans, en 1976, sous le gouvernement qui nous a précédé.

Encore faut-il reconnaître qu'en 1980, on a beaucoup emprunté, qu'il est temps de resserrer les robinets et de mieux répartir les sources de revenus entre les éléments du secteur public; c'est le sens de plusieurs des propositions qui seront annoncées ce soir.

# **Les bases du budget 1981-1982**

## Les perspectives économiques de 1981

Les taux d'intérêt élevés des quelques derniers mois, l'augmentation persistante du prix du pétrole et la prudence qui caractérise aussi bien les entreprises que les consommateurs, n'augurent rien de très bon pour 1981. De fait, la plupart des pays du monde industriel occidental s'attendent à des taux de croissance qui ressemblent fort à moins de 1 pour cent, ou à des taux de chute du même ordre, et connaîtront probablement une douce stagnation. De tous les pays industrialisés, seul le Japon devrait voir sa croissance se poursuivre à un taux réduit à 3,8 pour cent, ce qui pour lui est un affaissement, mais dont le reste du monde se contenterait volontiers.

Aux Etats-Unis, on prévoit une croissance d'une fraction de 1 pour cent, dans l'hypothèse, évidemment, où les docteurs Diafoirus de la politique monétaire ne remontent pas les taux d'intérêt à plus de 20 pour cent.

Ce qui se produit au Canada peut, sans doute, globalement refléter ce qui se passe ailleurs dans le monde. Il n'en reste pas moins que c'est le résultat de mouvements discordants, opposés, où les agencements de politiques économiques ne sont que le résultat de coïncidences. Il n'y a plus, à vrai dire, de coordination des politiques économiques au Canada. L'attention qui n'est pas saisie par le débat constitutionnel, est toute entière engagée dans le cul-de-sac des prix du pétrole et du gaz. Les gouvernements font ce qu'ils peuvent, avec les moyens qu'ils ont. Le gouvernement fédéral ne peut pas, compte tenu de l'énorme déficit auquel il a à faire face, procéder autrement qu'en augmentant, comme il l'a fait l'automne dernier, ses impôts, ses taxes, les taux de cotisation d'assurance-chômage, d'autant plus que la décision de l'Alberta de réduire ses livraisons de pétrole accroît encore l'ampleur des accroissements de taxes.

Une telle politique, alors que la croissance est nulle, est navrante. On ne voit pas cependant, comment le gouvernement fédéral pourrait faire autrement, sans modifier profondément sa gestion. Et, en décidant d'appliquer sa politique de canadianisation des entreprises pétrolières en plein creux de la vague, il accroît encore la nécessité d'augmenter les impôts.

En Ontario, on commence à saisir ce qui est en train de se produire. Si on a fait longuement état de ce qu'au Québec, en 1979-1980, il est parti 78 000 personnes, on a moins souligné que 143 000 Ontariens avaient quitté leur province au cours de la même période. L'Ouest du Canada connaît un démarrage fulgurant. L'Ontario vient de comprendre que sa politique, à d'autres égards tout à fait remarquable, de compression des dépenses publiques, jointe à l'impuissance du gouvernement fédéral, et à l'explosion dans l'Ouest, risquait de l'amener sur la pente du déclin. Il est donc compréhensible que le gouvernement de l'Ontario renverse sa politique budgétaire dans le sens de l'expansion et de déficits accrus.

Pendant ce temps, l'Alberta, avec ses deux millions d'habitants, dispose, sur une base comparable, d'un surplus budgétaire du même ordre que le déficit combiné de l'Ontario et du Québec. En pratique, l'Alberta pourrait abolir tous ses impôts et toutes ses taxes, sauf les redevances sur le pétrole et le gaz, et continuer à payer toutes ses dépenses budgétaires.

En somme, alors même que le gouvernement fédéral met l'accent sur le marché commun canadien, le Canada comme entité économique perd rapidement sa cohérence. On achète Pétrofina pour oublier qu'il n'y a plus de politique économique canadienne.

## **La négociation des arrangements fiscaux 1982-1987**

Pour le Québec, le problème financier majeur vient de ce que les revenus provenant du gouvernement central, qui représentent près de 30 pour cent de son budget, augmentent et augmenteront dans un avenir prévisible, si rien n'est changé, à un taux qui, en moyenne, serait environ le tiers de celui de l'inflation, alors que les conventions collectives, l'aide sociale, les allocations familiales et tant d'autres postes de dépenses sont liés directement au taux d'inflation.

Nous en sommes arrivés, dans nos rapports fiscaux et financiers avec le gouvernement fédéral, à un point où les efforts de développement économique que tente le gouvernement du Québec, et dont on conviendra qu'il les réussit souvent, servent surtout à réduire les paiements du gouvernement fédéral au Québec. Un dollar dépensé par le Québec pour faire travailler un chômeur inscrit à l'assurance-chômage, se traduit par un gain de 70 cents pour le Trésor fédéral, une récupération de 5 cents par le Trésor québécois et seulement 25 cents d'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens.

De fait, le plus clair des efforts du gouvernement du Québec, pour accroître la résistance de notre économie à la récession ou pour en accélérer la croissance, sert à réduire, ou tout au moins à ralentir, la croissance du déficit fédéral.

C'est pourquoi, les arrangements fiscaux entre les provinces et le gouvernement d'Ottawa qui viendront à échéance le 31 mars 1982 et auront à être renégociés dans le courant de l'année, devront être améliorés pour garantir au Québec qu'il pourra mieux profiter de sa croissance économique. Nous avons commencé à faire des suggestions dans ce sens et à préparer des propositions.

Encore ne faut-il pas se faire d'illusion sur les résultats. On ne peut attendre de miracles d'un gouvernement qui annonce 14 000 000 000 \$ de déficit. Dans ces conditions, nous devons d'abord et avant tout nous occuper de nos propres affaires, tout en essayant d'éviter, si possible, que, d'année en année, les contributions fédérales qui, avec les subventions au prix du pétrole, ont joué un tel rôle pendant la campagne référendaire ne se ratatinent. Il faut, en particulier, préparer le Québec, à un réaménagement fiscal qui lui permettra, d'une part, de respirer un peu et, d'autre part, en dépit de toutes les contraintes actuelles, de profiter au maximum de la reprise de l'économie, lorsqu'elle se produira.

## **Les contraintes de 1981-1982**

Quant au budget pour le prochain exercice financier, nous avons adopté certaines règles de base que je voudrais d'abord énoncer. En premier lieu, on devrait éviter de dépasser le niveau de déficit actuel, même si cela implique qu'il faille prendre des mesures de contrôle inédites, et même si l'on doit, en 1981-1982, ajouter environ 200 000 000 \$ aux sommes déjà consacrées aux fonds de pension pour en assurer le service.

En second lieu, les besoins financiers nets du gouvernement, c'est-à-dire, ses appels nets d'emprunts sur les marchés financiers et à la Caisse de dépôt et placement du Québec, devraient être réduits par rapport à 1980. C'est là une règle de prudence.

Troisièmement, le niveau des emprunts, y compris les remboursements, devrait rester en deçà de 3 000 000 000 \$. Dans un contexte de restrictions de la masse monétaire, où les taux d'intérêt atteignent des sommets, nous devons diminuer notre volume d'emprunts pour préserver une saine gestion des fonds publics.

Finalement, le gouvernement ne doit pas renoncer à la politique qu'il s'est fixée depuis trois ans, de réduire, chaque année, les impôts des particuliers. Le Québécois, avon-nous dit déjà, il y a quatre ans, est trop taxé. Depuis ce temps, une forme d'indexation des exemptions personnelles a été introduite. L'échelle même des impôts, après avoir été modifiée, a été réduite de 3 pour cent. Les taxes de vente ont été abolies sur les vêtements, les chaussures, les textiles et les meubles, ainsi que sur le prix des chambres d'hôtel. On a inauguré un régime d'épargne-actions qui a multiplié, de façon spectaculaire, les émissions d'actions au Québec en réduisant en même temps les impôts à payer de ceux qui en achètent. Le crédit d'impôt foncier pour le paiement d'une partie des taxes municipales a profité à plus de 600 000 Québécois. Dans l'ensemble, toutes ces réformes, sauf sans doute le régime d'épargne-actions, ont avantagé le citoyen dont les revenus sont faibles ou moyens. Pour la première fois depuis 20 ans, le citoyen du Québec imposé comme marié et qui gagne moins de 17 000 \$, est moins taxé au Québec qu'en Ontario.

Le présent gouvernement poursuivra donc la baisse graduelle du fardeau fiscal des particuliers. Nous avons hérité d'une situation intenable et coriace. Nous l'avons petit à petit renversée. Nous continuerons dans cette voie. C'est le quatrième objectif.

Dans ces conditions, il faut à la fois modifier la structure des revenus, pour qu'elle rapporte davantage, et couper sérieusement le rythme d'augmentation des dépenses. Ce sont ces deux tâches que vise le présent budget. Nous verrons, ensuite, ce que nous pouvons nous payer en terme de réduction des impôts ou d'augmentation des allocations pour l'ensemble de la population.

## **Le budget de 1981-1982**

## La fiscalité des sociétés d'État

Sur le plan des revenus, deux changements majeurs interviendront, l'un à l'égard des sociétés d'État, et l'autre à l'égard de l'imposition des entreprises québécoises.

Comme on vient de l'indiquer, la quasi-totalité des sociétés d'État, à l'exception de Sidbec, sont maintenant rentables. Les leviers dont la société québécoise s'est dotée graduellement depuis vingt ans sont prêts à se mesurer à l'aune des règles que l'on applique à toute compagnie, dans le genre de système économique où nous vivons. Cela implique d'abord qu'elles soient astreintes à la plupart des taxes que le gouvernement du Québec applique aux entreprises privées. En outre, les sociétés d'État doivent maintenant être amenées à une politique de dividendes qui corresponde à leur situation réelle. Il n'y a pas de raison pour que l'accumulation des profits ne serve qu'à perpétuer les mêmes orientations. Dans la mesure où les outils que possèdent les Québécois sont maintenant efficaces, ils doivent contribuer au fonctionnement de la société, comme les entreprises privées contribuent au fonctionnement du système d'actionnaires qui les a engendrées.

Parmi ces sociétés d'État, il y a plusieurs catégories. Il y a d'abord des monopoles fiscaux qui doivent rendre la totalité de leurs profits au Trésor public. Telles sont la Société des alcools et Loto-Québec. À leur égard, rien ne sera changé dans l'obligation qu'elles ont de remettre leurs profits à l'État.

En second lieu, plusieurs sociétés d'État ont un caractère commercial et industriel qui les place en concurrence directe avec le secteur privé. Telles sont, par exemple, la Société générale de financement, Rexfor, Soquem, Soquia, etc. Ces sociétés font maintenant, pour la plupart, des profits significatifs. En plus de payer les mêmes taxes que celles portées par les sociétés privées (sauf l'impôt sur les profits lorsque le gouvernement contrôle plus de 90 pour cent de l'équité), elles seront soumises au paiement d'un dividende de 20 pour cent de leurs profits ordinaires dont, le cas échéant, elles pourront déduire la perte encourue au cours des deux années précédentes. En vertu de ce cadre d'instructions, dès cette année, plusieurs sociétés d'État auront à payer des dividendes.

## Hydro-Québec

Il demeure que le cas d'Hydro-Québec est bien plus important, en lui-même, que tout le reste. Ce que communément nous appelons l'Hydro a été créé dans sa forme actuelle sous l'impulsion de l'actuel Premier ministre, à la suite du rachat des compagnies privées d'électricité. Contre 300 000 000 \$ d'emprunts en 1963, les Québécois ont ainsi acquis à la fois le contrôle de leur principale richesse naturelle et une source de revenus de plus en plus massifs.

La plupart des compagnies gouvernementales d'électricité sont, en Amérique du Nord, chargées de centrales thermiques ou nucléaires qui leur coûtent les yeux de la tête. Hydro-Québec est placée dans une situation fort différente. Ayant sextuplé ses profits en dix ans, elle est maintenant menacée, si l'on peut dire, de payer ses barrages comptant.

Or, pendant les quatre ou cinq prochaines années, Hydro-Québec n'investira guère plus en dollars que ce qu'elle investit aujourd'hui, ce qui veut dire qu'elle investira en ciment et en salaires beaucoup moins qu'aujourd'hui. On peut bien vouloir accélérer ses projets, mais, en terme de dépenses effectivement réalisées, la hausse ne peut apparaître que dans quelques années. Les plans et devis prennent ce temps.

Jusque-là, si on laisse le prix du courant électrique suivre le rythme de l'inflation, on arrivera à une situation où, dans quelques années, Hydro-Québec autofinancera 60 pour cent de tous ses investissements, ce qui serait exceptionnel parmi les sociétés d'État du même genre en Amérique du Nord. Payer comptant des investissements qui vont durer 50 ans ou davantage ne serait d'ailleurs pas le moindre des paradoxes.

Les profits d'Hydro-Québec atteignent actuellement 700 000 000 \$ et pourraient approcher dans quelques années 2 000 000 000 \$. D'aucuns diront alors qu'il faudrait stabiliser ou même réduire le prix de l'électricité. Mais, il serait contraire au sens commun que notre électricité soit vendue à aussi bon compte par rapport aux autres types d'énergie. Cela conduirait, en effet, à un gaspillage de nos ressources hydro-électriques, qui, bien qu'abondantes, ne sont pas illimitées. En particulier, alors que les coûts d'énergie augmentent rapidement, et que le taux d'inflation est vif, comment va-t-on persuader les citoyens qu'il faut économiser l'énergie si, pour ce qui a trait à l'électricité, c'est le seul prix qui baisse ou, en tout cas, n'augmente pas ?

Il faut donc considérer, ce qui est d'ailleurs manifeste, que la nationalisation de l'électricité est le meilleur placement qu'ait jamais fait la collectivité québécoise, et qu'il est maintenant temps que les 300 000 000 \$ ainsi investis en 1963, commencent à rapporter à l'ensemble de la population. C'est-à-dire, qu'à partir du début de 1982, Hydro-Québec, qui ne paie pas d'impôt sur ses profits, paiera au gouvernement une redevance.

Le montant de cette redevance ne doit toutefois pas être établi arbitrairement au gré des demandes du ministre des Finances. Il faut qu'en établissant ce montant, on tienne rigoureusement compte des assurances que, comme emprunteur majeur, Hydro-Québec doit fournir à ses créanciers.

Je propose donc que la loi d'Hydro-Québec soit modifiée non seulement pour prévoir le paiement d'une telle redevance, mais, en outre, pour établir que le montant devra satisfaire deux exigences: en premier lieu, les réserves constituées devront, en tout temps, représenter au minimum le quart de la somme des réserves et de la dette à long terme. En second lieu, les bénéfices d'exploitation, moins la redevance, devront représenter au moins l'équivalent des intérêts à payer sur la dette. Ces garanties pourraient être rehaussées si jamais un accroissement substantiel des investissements d'Hydro-Québec entraînait des niveaux d'emprunts qui exigeraient de procéder ainsi.

Les garanties que je viens d'énoncer sont, toutes les deux, plus sérieuses que n'importe quelle autre fournie par la plupart des compagnies d'électricité gouvernementales. Elles devraient donc amplement suffire.

À quoi servira la redevance payée par Hydro-Québec au gouvernement ? Dans certaines provinces de l'Ouest du Canada, une partie des redevances sur le pétrole ou le gaz est placée dans un fonds spécial, tel le Heritage Fund en Alberta. Cela se comprend, puisqu'il s'agit de richesses non renouvelables. Une fois épuisés, les puits ne rendront plus rien. Encore faut-il noter que l'Alberta, elle-même, affecte à son fonds consolidé 70 pour cent de toutes les ressources qu'elle tire du pétrole et du gaz.

Puisque les redevances que nous tirerons d'Hydro-Québec proviennent de ressources perpétuellement renouvelables, il est normal qu'elles soient versées au Trésor public. Nous en affecterons dorénavant une partie à deux types d'opérations reliées directement au développement économique: d'une part aux programmes de modernisation des entreprises privées qui prennent de plus en plus de place dans nos budgets et qui doivent se développer bien plus encore, et, d'autre part, aux souscriptions au capital-actions des sociétés d'État, au fur et à mesure de l'évolution de leurs plans d'expansion.

## La fiscalité des entreprises

J'ai déjà indiqué que les sociétés de l'État québécois, qui, dorénavant, paieront des dividendes, paieront aussi leurs taxes et contributions, comme toute entreprise, à part l'impôt sur les profits, bien sûr. Cela m'amène à décrire une réforme en profondeur de la fiscalité des entreprises qui va entrer en vigueur au cours de l'année qui vient.

Cette transformation de la structure des impôts des sociétés est la troisième des réformes majeures de la fiscalité entreprises par le présent gouvernement. En 1978, nous avons modifié profondément la structure de l'impôt sur le revenu des particuliers. En 1979 et 1980, c'était le tour de la fiscalité municipale et scolaire. En 1981, nous terminons avec les sociétés.

Dans un pays comme le Canada, où un grand nombre d'entreprises fonctionnent dans plusieurs provinces sinon dans toutes, la taxation des profits, par chaque gouvernement provincial, présente des problèmes considérables. La déclaration des profits attribuables à chaque province individuellement n'a guère de signification. On se débrouille, sans doute, avec des formules empiriques et approximatives. C'est ainsi, qu'en prenant la moyenne arithmétique des salaires et des ventes dans chaque province, on pense avoir une bonne idée des profits qu'on peut lui attribuer. Encore est-il enfantin de contourner les effets de ces gymnastiques. À l'occasion du dernier Discours sur le budget, j'ai décrit la situation comptable des sociétés pétrolières dont les profits atteignaient des sommets sans précédent, mais qui, pour ce qui a trait à leurs raffineries montréalaises, ne déclaraient presque aucun profit au Québec.

De même, d'autres sociétés vendent leur production à une filiale située hors du Québec, dans des conditions telles que c'est la filiale qui fait l'essentiel des profits.

Tout cela est parfaitement légal. Le ministère du Revenu arrive à modifier des comportements clairement abusifs, mais il faut reconnaître que le dépistage est malaisé et que toute loi provinciale de l'impôt sur les corporations présente, en elle-même, des carences fondamentales qui ne peuvent être éliminées.

L'idéal serait d'abolir l'impôt sur les profits et de le remplacer par autre chose: par exemple, par une taxe à la valeur ajoutée, comme il en existe dans plusieurs pays d'Europe, ou comme, plus près de nous, l'État du Michigan vient d'en établir l'équivalent. Le problème, c'est qu'une telle taxe ne serait pas constitutionnelle. Il s'agit manifestement d'une taxe indirecte, dont le champ, on le sait, est fermé aux provinces.

Dans ces conditions, et en nous servant des instruments à notre disposition, nous procéderons à trois changements majeurs dans chacun des trois champs de perception qui s'appliquent aux entreprises: soit la contribution des employeurs au fonds de l'assurance-maladie, la taxe sur le capital et l'impôt sur les profits.

À partir du 1<sup>er</sup> avril, la contribution des employeurs au financement des programmes de santé passera de 1,5 pour cent à 3 pour cent de la feuille de paie. Dorénavant, cette contribution ne servira pas seulement à payer une partie du coût de l'assurance-maladie, comme c'était le cas jusqu'à maintenant, mais aussi une partie du coût de l'assurance-hospitalisation. Le tout sera versé à un « fonds des services de santé ».

Une telle contribution est facile à administrer. Elle est déductible du revenu imposable, ce qui en réduit le poids pour les entreprises, et est plus facilement absorbable dans une situation inflationniste, où les salaires augmentent déjà d'environ 10 pour cent par an. Elle joue, enfin, dans le sens de l'accroissement de la productivité des entreprises, ce qui, dans le cadre de marchés de moins en moins protégés, est excellent.

Ce sera la deuxième fois que cette contribution est augmentée. En effet, au début de 1976, le gouvernement qui nous a précédé l'avait fait passer de 0,7 à 1,5 pour cent, c'est-à-dire l'avait déjà doublée, sans donner de compensation aux entreprises, alors que, comme on le verra, j'ai l'intention cette fois-ci de compenser. Ajoutons que, dans le cas des municipalités, dont le budget est maintenant fermé pour 1981, la hausse de la contribution d'employeur ne prendra effet que le 1<sup>er</sup> janvier 1982.

Nous avons hérité d'un assemblage de taxes sur le capital et sur les places d'affaires, inutilement compliqué et dont certains éléments étaient plus remarquables par leur caractère de nuisance que par une intention fiscale intelligible. Nous avons, il y a deux ans, remplacé tout cela par une taxe sur le capital, de 0,3 pour cent, pour la plupart des entreprises, et de 0,6 pour cent, pour les institutions financières.

J'annonce qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet, cette taxe passera à 0,45 pour cent et à 0,90 pour cent, respectivement. Elle sera dorénavant payable par toutes les sociétés publiques à caractère industriel et commercial, au même titre que les entreprises privées. Les entreprises coopératives étaient, cependant, jusqu'à maintenant exemptées de cette taxe et le resteront.

Si l'on suppose qu'un rendement normal sur le capital, à notre époque, est de l'ordre de 15 pour cent, une taxe de 3 pour cent sur ce rendement donnerait effectivement une taxe de 0,45 pour cent sur le stock de capital. C'est l'origine du chiffre.

Les contributions d'employeurs et la taxe sur le capital étant dorénavant de 3 pour cent sur la masse salariale et le rendement du capital, cela veut-il dire que l'impôt sur les profits devrait aussi être ramené à 3 pour cent? Effectivement, à partir du 1<sup>er</sup> juillet, l'impôt sur les profits de toutes les petites et moyennes entreprises, au sens de la loi fédérale de l'impôt sur les corporations, sera réduit d'un crédit d'impôt de 10 pour cent. C'est-à-dire que leur taux nominal d'impôt sur les profits inférieurs à 150 000 \$ par an tombera de 13 à 3 pour cent.

Pour les entreprises de plus grande taille, l'objectif est théoriquement le même, mais les modalités doivent en être ajustées. Il faut tenir compte du caractère déductible du revenu imposable à la fois des contributions d'employeurs et de la taxe sur le capital, des besoins financiers du gouvernement, et du fait qu'en ramenant leur taux d'impôt à 3 pour cent, elles économiseraient, au net, près de 185 000 000 \$ par rapport à la situation actuelle. Cela est un peu riche.

Dans ces conditions, j'annonce que pour toutes ces entreprises, un crédit d'impôt de 5 pour cent sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 1982, et qu'il sera porté à 7,5 pour cent au 1<sup>er</sup> janvier 1983. Par la suite, on verra.

Il n'en reste pas moins, qu'avec un pareil système de taxation des entreprises, le Québec sera, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux d'impôt sur les profits sera le plus bas, et de loin. Il sera intéressant de voir ce qu'une telle situation provoquera, quant à l'affectation ou à l'imputation des profits par les entreprises. Mais plus encore, il sera intéressant de voir dans quelle mesure ces modifications pourront devenir un facteur important de développement économique et de localisation pour de nouvelles entreprises au Québec. Enfin, compte tenu du très bas taux d'impôt sur les profits, il ne sera plus utile de maintenir le Fonds de relance industrielle. Mais ceux qui ont accumulé des sommes dans ce Fonds pourront les retirer, dorénavant, à un rythme de 50 pour cent des investissements, plutôt que de 25 pour cent.

Parallèlement à la réforme générale de l'impôt et des contributions des entreprises, des modifications plus spécifiques du mode de taxation s'appliqueront à certaines catégories d'entreprises, pour harmoniser les pratiques et les obligations. C'est ainsi que les entreprises minières et les entreprises qui paient des droits hydrauliques devront les

verser selon les mêmes modalités que celles qui s'appliquent au paiement de l'impôt sur le revenu des sociétés ou à la taxe sur le capital. Une telle mesure les met sur le même pied que les autres entreprises à l'égard des impôts généraux. De même, les taxes payées à Québec par les entreprises d'électricité, de gaz et de télécommunications, et qui sont versées ensuite aux municipalités, comme en-lieu de taxe foncière sur les propriétés de ces entreprises, seront maintenant payables dans les deux mois qui suivent la fin de l'année financière de ces entreprises.

L'impact financier de toutes les mesures que je viens d'annoncer, à l'égard des sociétés d'État et des entreprises, est considérable. On trouvera en annexe du présent Discours sur le budget, la décomposition des effets financiers et fiscaux prévus. Nous y reviendrons, cependant, brièvement à l'occasion des équilibres budgétaires pour l'année 1981-1982.

On aura noté que, jusqu'à maintenant, je n'ai pas discuté des impôts et des taxes qui s'appliquent aux particuliers. Il y a une raison à cela. Nous examinerons d'abord la situation des dépenses, et seulement ensuite on indiquera dans quelle mesure et jusqu'où l'on pense pouvoir pousser la réduction du fardeau fiscal des contribuables que nous poursuivons depuis trois ans.

## **La compression des dépenses**

L'orientation des dépenses, pour 1981-1982, a été, depuis quelques mois, fortement marquée par des opérations de compression. On a vu que la croissance des dépenses, en 1980-1981, a été nettement plus forte que celle des années précédentes. Il a donc été décidé d'en réduire fortement la progression. Les décisions qui ont été prises, affectant tous les ministères du gouvernement, ont été vite connues du public.

Il faut d'abord saisir la raison de telles compressions. En première étape de la préparation du budget, on projette sur l'année suivante le coût des opérations et des programmes existants, sans rien y changer, mais en les ajustant simplement en fonction des taux prévus de salaires, d'inflation et d'intérêt. Puis on tient compte, selon le cas, des projections de clientèles et du coût, pour une année entière, des mesures prises au cours de l'année précédente.

Cette vaste opération de projection purement mécanique aurait produit, en 1981-1982, une augmentation de plus de 18 pour cent des dépenses par rapport à 1980-1981. Comme il apparaît nécessaire de réduire la progression des dépenses de 16,6 pour cent observée en 1980-1981, il va de soi qu'une augmentation de 18 pour cent était clairement inacceptable. Dans la mesure où la production courante du Québec va augmenter, en 1981, de 11 à 12 pour cent, une hausse des dépenses de 12,5 à 13 pour cent serait raisonnable. Le secteur public resterait légèrement expansionniste, mais ne taxerait pas indûment les ressources du secteur privé.

Pourquoi la projection mécanique donne-t-elle quand même un aussi fort taux d'expansion ?

Il y a, à cela, plusieurs explications. D'abord l'environnement économique a rapidement changé. C'est ainsi, par exemple, que, depuis deux ans, les perspectives du taux d'inflation à venir se sont singulièrement accrues. La combinaison de la hausse des prix du pétrole et du gaz, de la baisse du taux de change canadien, et de l'effet sur les produits alimentaires de la sécheresse de l'été dernier aux États-Unis, augmente de 2 ou 3 pour cent la hausse des prix par rapport à ce qui était prévu lorsque les conventions collectives des secteurs public et parapublic ont été préparées. Conséquemment, les clauses de protection du revenu des employés déclenchent des hausses de salaires.

Pour les mêmes raisons, il faut ajuster les subventions payées aux institutions d'enseignement et de santé pour ce qui a trait au coût de l'énergie et des aliments.

D'autre part, il apparaît d'ores et déjà que les taux d'intérêt vont rester en 1981 à un niveau très élevé, non pas par rapport à certains mois de 1980 où ils ont battu tous les records, mais par rapport à ce qu'on avait l'habitude de voir jusqu'ici.

Le gouvernement du Québec ne peut pas faire grand'chose à l'égard du taux d'inflation ou des taux d'intérêt, sauf adapter ses politiques en conséquence.

Dans d'autres cas, il doit payer des factures que des gouvernements précédents lui ont laissées. C'est ainsi, qu'à l'égard des fonds de pension, le gouvernement qui nous a précédé avait été à la fois prodigieusement généreux et fort imprévoyant. Maintenant, il faut payer. Assurer, sans rien y changer, le service des fonds de pension des secteurs public et parapublic implique, qu'en 1981-1982, une hausse de 25 pour cent est nécessaire, soit près de un quart de un milliard de dollars.

Enfin, des augmentations rapides de dépenses sont directement liées aux priorités du présent gouvernement, et il nous semble qu'elles doivent être sans doute contrôlées mais néanmoins maintenues, même si cela veut dire que l'on coupe ailleurs dans des domaines moins essentiels. Deux exemples, parmi d'autres, peuvent être cités à cet égard. Le coût des subventions aux intérêts payés sur les emprunts des agriculteurs à l'Office du crédit agricole et des entreprises à la Société de développement industriel augmentent depuis quelques années d'une façon saisissante. Il s'agit là, cependant, de politiques dont l'effet de levier sur la croissance économique est certain.

En somme, en 1981-1982, il faut satisfaire deux objectifs à la fois. Limiter la hausse des dépenses globales à 12,5 ou 13 pour cent, d'une part, et d'autre part, satisfaire les exigences combinées de l'environnement économique dans lequel nous vivons, continuer de payer les factures dont nous avons hérité, et poursuivre la réalisation des grandes priorités du gouvernement. Il faut donc réexaminer toutes les dépenses.

La décision a été prise d'opérer des coupures de un milliard de dollars dans l'ensemble des dépenses. L'objectif, grâce à la collaboration de tous les ministères, a été à peu près atteint. Les ministères de l'Éducation et des Affaires sociales, étant les deux plus importants en terme de dépenses, sont aussi ceux qui ont fourni les plus fortes contributions, soit 500 000 000 \$. Il faut noter, en outre, que douze ministères sur vingt-quatre ont accepté un taux de croissance inférieur à 5 pour cent, alors que le taux d'inflation est de 12 pour cent. Voilà la preuve qu'il existe une certaine souplesse dans l'appareil gouvernemental et qu'il est possible d'y réaliser des économies tout en maintenant un niveau de services plus que satisfaisant.

Il va de soi que les coupures ainsi opérées sont très nombreuses et touchent une foule de secteurs. Certaines, même si elles choquent quelques spécialistes, n'auront guère d'effet sur le public. De même, des services fournis par le gouvernement sont payés à des prix ridiculement bas, dont certains n'ont pas été modifiés depuis des années. Il est temps de les ramener à un niveau plus en accord avec les prix de notre époque.

Dans certains cas, une sorte de rigueur s'impose. Ainsi, les établissements de santé et d'éducation ont été invités à resserrer les règles de recrutement et d'affectation de leurs employés, au moins aussi rigoureusement que le gouvernement l'a fait à l'égard de ses propres fonctionnaires. Les sommes ainsi économisées permettront au gouvernement de ne pas indexer l'ensemble des autres dépenses, à l'exception de celles engagées pour l'énergie et la nourriture.

Dans d'autres cas, où l'on juge que le personnel est trop nombreux, les budgets seront bloqués de façon à laisser l'attrition jouer fortement. La plupart des employés des

secteurs public et parapublic ont la permanence d'emploi. Mais sur 330 000 salariés, 20 000 disparaissent chaque année. On n'est pas forcé de les remplacer tous.

Enfin, des choix difficiles ont dû être faits. C'est ainsi, par exemple, que la hausse rapide du coût du transport en commun attribuable, entre autres, à la généralisation de la carte d'abonnement mensuel, si profitable aux usagers, ne permet pas, cette année, d'affecter autant d'argent qu'on le voudrait à l'expansion du réseau routier. Lorsque, l'an prochain, la progression du coût du transport en commun se sera un peu ralentie, on pourra reprendre un programme plus vigoureux de construction de routes.

De même, puisque le gouvernement fédéral a maintenant dépensé la totalité des sommes qu'il prévoyait affecter à la construction de silos à la ferme, il est clair que le gouvernement du Québec ne peut pas ramasser à sa place les factures à venir. Cela veut dire que ces projets sont toujours admissibles aux prêts subventionnés par l'Office du crédit agricole, mais que le programme spécial fédéral-provincial ne peut être remplacé par un programme exclusivement provincial. Nous n'en avons pas les moyens, à défaut d'un nouvel accord avec Ottawa.

Le secteur qui a le plus réagi aux coupures est celui des universités. Je souhaiterais soumettre, à ceux qui se font les défenseurs de la qualité de l'enseignement universitaire, les considérations suivantes. Les universités au Québec embauchent 28 000 personnes, soit un nombre équivalent à plus de 40 pour cent des employés de l'ensemble de la fonction publique. Est-ce déraisonnable de leur demander de procéder comme les hôpitaux, les commissions scolaires et les ministères : surveiller la ligne et contrôler le poids.

Face au contribuable, il n'y a pas de programmes qui soient des vaches sacrées. Il n'y a qu'un gouvernement qui choisit, le mieux possible, avec les moyens dont il dispose, en ne perdant jamais de vue les intérêts de ceux qui paient les impôts.

## Les fonds de pension

Malgré l'importance des coupures effectuées, il n'en demeure pas moins que la croissance rapide et continue des sommes devant être affectées aux fonds de pension est préoccupante. Avant longtemps, ces sommes représenteront près de 10 pour cent de tout le budget du Québec. Jusqu'à maintenant, le gouvernement actuel a tenu à respecter les obligations contractées par ceux qui l'avaient précédé. Mais la situation devient insupportable. Elle est parfois même aberrante. Un employé marié peut, actuellement, à certains niveaux de salaire, prendre sa retraite à des conditions qui sont telles que, compte tenu des allocations de sécurité de vieillesse, des dispositions de l'impôt, de la Régie des rentes et des pensions du gouvernement, il disposera, dès l'âge de 65 ans, d'un pouvoir d'achat supérieur à celui qu'il avait à l'époque où il travaillait. Cela dépasse un peu les bornes du raisonnable.

Sans doute, par des mesures administratives, peut-on, en partie, rectifier la situation. Globalement, toutefois, nous admettons qu'on ne peut remettre en cause des droits véritablement acquis. Il faut, en tout cas, arrêter l'hémorragie. J'annonce donc, qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, tous ceux qui entreront dans les secteurs public et parapublic devront accepter les conditions de pension suivantes : en premier lieu, leur pension sera indexée au coût de la vie, au-delà seulement d'un certain seuil qui sera annoncé plus tard, mais qui sera probablement de l'ordre de 3 pour cent. En second lieu, le coût de ce programme de pension sera partagé moitié-moitié entre employeur et employé. La plupart de ceux qui travaillent dans le secteur privé, où les pensions ne sont souvent pas indexées du tout, trouveront sans doute ces conditions encore très favora-

bles. Elles permettront, en tout cas, au gouvernement, au fur et à mesure du renouvellement de la main-d'oeuvre, de réduire l'ampleur de ses obligations, et donc celles de l'ensemble de la population.

## **Les impôts applicables aux particuliers**

Après avoir modifié la structure des impôts et des contributions des sociétés d'État et des entreprises, et après avoir ralenti la croissance des dépenses, il nous reste à déterminer ce qui arrivera quant aux impôts qui s'appliquent aux particuliers. Après tout, c'est à cela que doit aboutir n'importe quel budget d'un gouvernement qui a fait de la réduction du fardeau fiscal des particuliers une de ses principales priorités.

### ***Le Fonds spécial olympique***

Encore faut-il reconnaître que le premier geste que nous poserons ne les avantage pas. Il découle du lourd héritage olympique laissé sans financement adéquat par l'administration précédente. Il nous faut trouver, en effet, un moyen de refinancer le Fonds spécial olympique. Il est maintenant apparent que la dette encourue pour financer les installations olympiques, ou bien ne sera pas remboursée avant l'an 2 000, si les taux d'intérêt baissent par rapport à ce qu'ils sont aujourd'hui, ou alors ne sera jamais remboursée, s'ils demeurent à un niveau élevé. Loto-Canada, qui devait servir à financer une partie de la dette, a rapporté 175 000 000 \$ de moins que prévu. La taxe spéciale sur le tabac a aussi rapporté 80 000 000 \$ de moins que prévu. Les emprunts contractés par le précédent gouvernement sont à taux d'intérêt variables, c'est-à-dire coûtent beaucoup plus cher aujourd'hui que quand ils ont été conclus.

Il faut tout de même que l'on finisse par payer le stade. Si on fixait à dix ans, par exemple, l'échéance du remboursement de cette dette, il manquerait environ 50 000 000 \$ par an, en moyenne, dans le Fonds spécial olympique.

Pour pallier cette carence, j'annonce, qu'à partir de ce soir, minuit, les taxes sur le tabac sont portées de 40 à 45 pour cent, ce qui voudra dire environ 4 cents le paquet de 25 cigarettes. Trente pour cent du produit de la taxe sera, dorénavant, affecté au Fonds spécial olympique, et l'on pourra ainsi espérer en finir avec cette dette.

Passons maintenant aux choses plus sérieuses.

### ***Les baisses d'impôts***

La réforme de l'impôt sur le revenu établie il y a trois ans, c'est-à-dire en 1978, comportait trois éléments distincts: une nouvelle échelle d'impôts favorisant les contribuables à revenus moyens et modestes, mais augmentant le fardeau fiscal des revenus les plus élevés; deuxièmement, l'augmentation de certaines exemptions personnelles, en particulier celles des personnes mariées, des personnes âgées et des enfants à charge de 18 ans et plus; et en troisième lieu, la mise en place d'un système d'indexation annuelle des exemptions personnelles.

L'indexation a dû être retardée jusqu'au début de 1980, le gouvernement du Québec ayant dû d'abord éponger les résultats de la décision du gouvernement fédéral de jouer à sa guise avec l'argent qu'il devait au Trésor public québécois dans l'affaire de la taxe de vente.

Finalement, tout a été mis en place, et l'on a pu, en outre, introduire, l'été dernier, une réduction de 3 pour cent de toute l'échelle des impôts.

Nous allons poursuivre la même politique un an de plus. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1982, toutes les exemptions personnelles seront augmentées de 7,5 pour cent. En outre, à la même date, la réduction de 3 pour cent de l'impôt des particuliers, annoncée l'an dernier, sera portée à 5 pour cent.

Si l'on cherche à faire le point sur la situation engendrée par la réforme de l'impôt au Québec, on peut maintenant l'évaluer de la façon suivante. Avant que nous arrivions au pouvoir, les exemptions personnelles n'étaient qu'occasionnellement augmentées et la structure générale des taux modifiée.

En pratique, cela voulait dire, qu'au fur et à mesure où les revenus montaient, en réponse à l'inflation, chaque contribuable voyait son revenu imposable atteindre un taux marginal d'impôt plus élevé. L'impôt à payer augmentait donc beaucoup plus vite que le revenu, et dépossédait graduellement les contribuables de leur pouvoir d'achat. Le Québec était la seule province à agir ainsi. C'est pourquoi le fardeau fiscal des Québécois est devenu le plus lourd de toutes les provinces canadiennes. C'est aussi la raison pour laquelle le gouvernement du Québec, à l'époque, pouvait accroître ses dépenses de 20 ou 22 pour cent par an. La correction et l'indexation des exemptions personnelles, que nous avons mises en place, donnent maintenant les résultats suivants, en incluant ce que je viens d'annoncer. L'exemption personnelle de base aura été haussée de 30 pour cent. Celle de personne mariée est passée de 1 900 \$, avant la réforme, à 3 510 \$ à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, c'est-à-dire a augmenté de 85 pour cent. Les exemptions additionnelles pour les personnes de 65 ans et plus sont passées de 1 000 \$ avant la réforme, à 1 950 \$ l'an prochain. En pratique, cela veut dire qu'un couple de personnes âgées ne paiera aucun impôt sur le revenu au Québec l'an prochain, si son revenu est inférieur à 13 460 \$. Enfin, les exemptions pour les enfants à charge de 18 ans et plus auront augmenté de plus de 110 pour cent.

On peut se rendre compte, à partir des chiffres suivants, à quel point le gouvernement a fait une priorité de la réduction du fardeau fiscal des contribuables à revenus moyens et modestes: un individu, taxé comme marié gagnant 10 000 \$, aurait payé 443 \$ d'impôt en 1979; il en paiera 138 \$ en 1982. Mais mieux que cela, puisque les revenus augmentent, le contribuable, taxé comme marié, qui gagnait 15 000 \$ en 1979, a payé 9 pour cent de son revenu en impôt au Québec. S'il gagne 20 000 \$ en 1982, le pourcentage d'impôt à payer est à peu près le même. Si l'ancien système qui existait lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, était encore en vigueur, le même contribuable aurait payé un peu plus d'impôt en 1979, soit 10,8 pour cent, et presque la moitié plus d'impôt en 1982, soit 13,3 pour cent.

De même, s'il gagnait 20 000 \$ en 1979 et s'il en gagne 26 000 \$ en 1982, avec la formule actuelle, ses impôts payables à Québec restent, en pourcentage, au même niveau, soit 12 pour cent. L'ancien système l'aurait forcé à payer 13,3 pour cent en 1979, et 15,3 pour cent en 1982.

Et si l'on ajoute à ces mesures les exemptions de taxe de vente sur les vêtements et textiles, chaussures et meubles, le gouvernement peut considérer, à la fin de son premier mandat, qu'il a effectivement fait un bon bout de chemin pour ralentir, puis arrêter l'alourdissement insensé du fardeau fiscal du citoyen ordinaire.

### ***La fiscalité familiale***

On peut maintenant faire un pas de plus. La fiscalité familiale en est encore, chez-nous, à ses premiers balbutiements. Il s'en faut de beaucoup que le régime des impôts

applicable à la femme mariée soit à la fois assez généreux et assez flexible pour s'adapter correctement aux circonstances de la vie au foyer et de la vie au travail.

Nous avons néanmoins posé jusqu'à maintenant quelques gestes significatifs. C'est ainsi que, pour la femme mariée qui travaille à l'extérieur, nous avons augmenté de 240 \$ les paiements consentis par l'assurance-chômage à l'occasion d'un congé de maternité. De plus, il y a quatre ans, nous avons établi qu'une femme, qui se retire temporairement du marché du travail pour élever ses enfants, obtient un crédit de rente pour tout enfant de 0 à 6 ans. De même l'an dernier, nous avons permis à un conjoint de déduire de son revenu imposable le salaire qu'il verse à l'autre conjoint, lorsqu'ils travaillent ensemble. Et enfin, comme je le soulignais précédemment, l'exemption personnelle de la femme mariée, qui ne travaille pas à l'extérieur, a été augmentée de 85 pour cent.

Il reste cependant bien du chemin à faire. Et, quoique l'état des finances publiques soit serré, le gouvernement a décidé de franchir encore une étape. Il s'agit du paiement de frais de garde des enfants d'âge pré-scolaire. Une femme qui travaille à l'extérieur peut déjà déduire de son revenu imposable 2 000 \$ par an et par enfant, jusqu'à concurrence de 6 000 \$ par an. Cette déduction existe depuis quelques années et nous avons eu l'occasion de l'augmenter à son niveau actuel, il y a deux ans. Il faut reconnaître, cependant, les imperfections de la formule. La déduction a d'autant plus de valeur que le salaire est élevé. Beaucoup de femmes travaillent à temps partiel et sont peu rémunérées pour leurs travaux. D'autres font garder leurs enfants, selon des arrangements qui se prêtent mal à l'obtention de déductions aux fins de l'impôt. Tout cela est finalement bien rigide.

Dans ces conditions, je propose qu'à partir de l'année d'imposition 1981, le système applicable aux frais de garde soit modifié. Tous les bénéficiaires actuels d'allocations familiales qui ont des enfants de moins de six ans pourront réclamer une allocation de disponibilité tenant lieu de crédit d'impôt. Cette allocation sera de 400 \$ pour un enfant de moins de six ans, de 600 \$ pour deux enfants de cet âge, de 700 \$ pour trois enfants et de 100 \$ de plus pour chaque enfant additionnel de moins de six ans. Cette allocation sera payée en un seul versement annuel, sur demande, en retournant un court formulaire inclus dans l'envoi des chèques d'allocations familiales de février prochain.

La femme qui travaille régulièrement à l'extérieur pourra utiliser ce chèque pour défrayer une partie du coût des frais de garde. La femme qui ne travaille pas à l'extérieur ou qui ne travaille qu'occasionnellement utilisera le montant du chèque comme elle l'entend.

Quant aux exemptions actuelles pour les frais de garde, elles continueront de s'appliquer aux enfants de 6 ans et plus.

Ainsi, s'amorce avec les moyens modestes dont nous disposons, un système d'aide aux familles qui est neutre, en ce sens qu'il ne cherche pas à favoriser un mode de vie plutôt qu'un autre. On reconnaît simplement que, dans la détermination de l'aide financière aux familles, l'État n'a pas à juger s'il est préférable ou non que les deux membres d'un couple travaillent à l'extérieur. Tous et toutes seront, autant que faire se peut, traités sur le même pied. Cette mesure coûtera en 1982, environ 185 000 000 \$ et les chèques arriveront en même temps que les remboursements d'impôt. Encore une fois, la femme qui n'a pas de revenu personnel et qui ne paie pas d'impôt le recevra comme toute autre.

### ***La taxe de vente***

Cette année encore, le gouvernement du Québec va poursuivre sa politique de réduction sélective de la taxe de vente. L'an dernier, nous avons enlevé la taxe sur les meubles. Cette année, on aborde les équipements ménagers. En reconnaissant que l'équipement

de base de tout logement, à notre époque, comporte au moins un réfrigérateur et une cuisinière, j'annonce qu'à partir de ce soir, minuit, la taxe de vente est supprimée sur ces deux types d'appareils.

En outre, dans le cas des chaussures et des bottes, on a supprimé la taxe de vente pour tous les achats de moins de 100 \$, il y a deux ans. À cause de la hausse des prix, j'annonce qu'à partir de minuit ce soir, le plafond est relevé jusqu'à 125 \$. Il n'y aura donc plus de taxes sur les achats de chaussures et de bottes jusqu'à ce prix.

### ***Autres mesures applicables aux particuliers***

Enfin, deux modifications mineures, mais néanmoins intéressantes, seront apportées à la loi de l'impôt pour corriger des anomalies existantes. C'est ainsi, qu'à certaines conditions, les intérêts payés à l'occasion d'un emprunt sur une police d'assurance pourront être déduits du revenu, lorsque le prêt est utilisé pour gagner un revenu. De même, on assouplira certaines dispositions de l'impôt sur les dons concernant le prêt d'un actionnaire à sa corporation. Enfin, le gouvernement paiera dorénavant les intérêts sur les remboursements d'impôt en adaptant la formule qu'il applique sur ses autres comptes, c'est-à-dire à partir de 60 jours après réception de la déclaration, mais sans en imputer pour la période qui précède la date statutaire de production.

Voilà, en somme, les principales dispositions des modifications apportées à la fiscalité des particuliers. Les baisses d'impôt ne seront pas très coûteuses pour le Trésor public, en 1981-1982. Elles le seront bien davantage l'année suivante et confirmeront, une fois de plus, la préoccupation du présent gouvernement d'atténuer la charge fiscale des contribuables, tout en ouvrant une nouvelle voie à la fiscalité familiale.

Il nous reste, pour terminer cette section du Discours sur le budget, à nous poser la question suivante. Imaginons que depuis qu'il est au pouvoir, le gouvernement ait simplement maintenu la structure de l'impôt sur le revenu telle qu'elle existait alors. De combien plus élevé serait l'impôt sur le revenu des particuliers en 1981 par rapport au régime tel que nous l'avons modifié? La réponse est 1 300 000 000 \$ soit près de 500 \$ par contribuable. De plus, la hausse des exemptions personnelles et la baisse des taux d'impôt qui s'appliqueront en 1982, réduiront le fardeau des contribuables, cette année là, de 420 000 000 \$. Enfin l'abolition d'un grand nombre de taxes de vente a réduit de 350 000 000 \$ par année la charge fiscale des consommateurs. Voilà le résultat de quatre années de persistance.

### **Les équilibres financiers 1981-1982**

Passons, enfin, à l'examen des équilibres financiers pour l'année 1981-1982.

Avant d'aborder le tableau de l'équilibre des comptes du gouvernement pour 1981-1982, il faut résumer brièvement le genre de stratégie qui est mise en place aujourd'hui, aussi bien à l'égard des revenus que des dépenses, et souligner l'impact financier de la plupart des grandes mesures qui ont été annoncées.

Les paiements du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec ont augmenté, on l'a vu, de moins de quatre pour cent en 1980-1981. Ils n'augmenteront pas plus, en moyenne, si rien n'est changé, au cours des deux prochaines années. On peut facilement se rendre compte de l'énorme manque à gagner que cela représente pour le Québec. Si les paiements fédéraux augmentaient au même rythme que l'inflation, le Québec aurait reçu 230 000 000 \$ de plus, en 1980-1981, recevrait 460 000 000 \$ de

plus en 1981-1982, et environ 940 000 000 \$, en 1982-1983. Faire perdre au Québec des sommes pareilles, c'est le placer dans un étau financier. Un des appâts utilisés pour maintenir le Québec dans la Fédération, c'est-à-dire la péréquation, servirait maintenant à le prendre au piège. Tant que le Québec n'aura pas atteint à sa souveraineté, un tel danger existera.

Quoiqu'il en soit, on a modifié la taxation des entreprises publiques et privées, et leurs contributions aux régimes de santé, ce qui rapportera au gouvernement du Québec 460 000 000 \$ en 1981-1982, 420 000 000 \$ l'année suivante et environ 350 000 000 \$ la troisième année.

Pour les entreprises privées, dans leur ensemble, l'opération n'est pas pénible, au contraire. Elles paieront nettement moins d'impôt, l'augmentation de leurs contributions et celle de la taxe sur le capital étant en partie compensées par le fait qu'elles sont déductibles du revenu imposable. Lorsque le crédit d'impôt accordé aux grandes compagnies, atteindra 7,5 pour cent le premier janvier 1983, elles paieront globalement 85 000 000 \$ de moins d'impôt qu'aujourd'hui. Si on poursuit le crédit d'impôt jusqu'à 10 pour cent, l'ensemble de leurs charges fiscales baisserait, comme on l'a déjà signalé, de 183 000 000 \$.

Les dividendes des sociétés d'État rapporteront, en 1981-1982, 165 000 000 \$ environ. Dans l'hypothèse d'une hausse des tarifs d'électricité du même ordre que le taux d'inflation prévu, ces dividendes augmenteraient assez vivement d'ici quelques années, alors même que le changement du régime de taxation des entreprises deviendra moins avantageux pour le Trésor public.

Finalement, la réduction des impôts des particuliers se poursuivra. Les mesures annoncées ce soir coûtent une centaine de millions de dollars en 1981-1982; mais elles représentent un allègement de plus de 550 000 000 \$ au fardeau fiscal en 1982-1983. Et ces mesures annoncent un mouvement graduel pour faciliter la vie des familles au Québec.

Quant à la réforme de la fiscalité municipale, en vigueur depuis plus d'un an, elle aura permis au gouvernement de transférer plus de 400 000 000 \$ aux municipalités et aux communautés urbaines. On se souviendra que le gouvernement paie maintenant toutes ses taxes foncières sur ses propres immeubles, 80 pour cent des taxes sur les immeubles destinés aux services de santé, sur les universités et les cégeps, et 40 pour cent des taxes sur les écoles primaires et secondaires. Il n'y aura pas de transfert additionnel en 1981-1982; la réforme est trop récente et ses avantages encore trop palpables. En tout cas, les versements des en-lieux de taxes par le gouvernement seront faits, à partir de l'an prochain, en deux versements, à dates fixes. À partir de 1982-1983, on devrait commencer à augmenter les pourcentages, de façon à ce que, quatre ans plus tard, les taxes soient pleinement payées sur tous les immeubles des réseaux. Plût au ciel que le gouvernement fédéral fasse de même. Mais le freinage des ressources qu'il applique au gouvernement du Québec, il le prolonge à l'égard des municipalités.

Quoiqu'il en soit, voilà la stratégie à l'égard des impôts, telle qu'on peut en projeter les effets sur les quelques années qui viennent.

Quant aux dépenses, les compressions faites cette année devraient permettre à la fois le maintien de la qualité des services et le prolongement des politiques suivies par le gouvernement, sans dépasser les bornes d'une augmentation raisonnable. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, si on fait abstraction de la hausse des contributions d'employeur au titre des services de santé, les dépenses devraient augmenter de 12,8 pour cent, ce qui est tout à fait raisonnable dans le contexte actuel. Encore faut-il être en mesure de respecter un tel objectif. Il faut donc améliorer nettement les mesures de contrôle. Déjà, on a noté que les dispositions prises à l'égard des dépenses des

commissions scolaires par le ministère de l'Éducation, ont produit d'excellents résultats. Un tel succès ouvre la voie à d'autres mesures du même genre ailleurs. Les budgets fermés ont un indiscutable mérite. En outre, le Conseil du trésor a mis un an à établir un mode de contrôle mensuel des dépenses des ministères. On pourra maintenant rectifier le tir, tout au long de l'année, et non pas seulement à la fin, quand des dépassements sont devenus inévitables. De même, le ministère des Finances a amélioré les techniques de projection mensuelle des opérations de caisse, qui servira de double contrôle aux déboursés qui seront scrutés par le Conseil du trésor.

Dans ce sens, on peut penser que l'encadrement du budget des dépenses permettra d'atteindre les objectifs fixés.

Voici alors comment se présentent les équilibres financiers pour 1981-1982.

### ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES 1981-1982 (en millions de dollars)

<b>1. Opérations budgétaires</b>	
Revenus budgétaires	-17 050
Dépenses budgétaires	-20 020
Déficit	-2 970
<b>2. Opérations non budgétaires</b>	
Placements, prêts et avances	- 115
Compte des régimes de retraite	- 1 005
Autres comptes	- 90
Surplus	+ 980
<b>3. Besoins financiers nets</b>	-1 990
<b>4. Financement</b>	
Variation de l'encaisse	—
Nouveaux emprunts	- 2 740
Moins: remboursements d'emprunts	- 750
<b>Total</b>	<b>+1 990</b>

Le déficit des opérations budgétaires à 2 970 000 000 \$ sera à peu près le même que celui qui a été atteint en 1980-1981. Le surplus des opérations non budgétaires, qui doit être déduit du déficit budgétaire pour déterminer les besoins d'argent du gouvernement, atteindra 980 000 000 \$, soit 55 pour cent de plus qu'en 1980-1981. Dans ces conditions, les besoins financiers nets devraient être de 1 990 000 000 \$, soit 355 000 000 \$ de moins que cette année. Enfin, si l'on tient compte de remboursements d'emprunts de 750 000 000 \$, les emprunts totaux devraient être de 2 740 000 000 \$ soit un niveau inférieur de près de 550 000 000 \$ à ceux de 1980-1981.

Compte tenu d'un taux d'inflation de 12 pour cent, de tels résultats représenteront donc un fardeau nettement moins lourd que pour l'année qui s'achève. Le financement des emprunts sera, comme d'habitude, assuré pour une part par la Caisse de dépôt et placement du Québec dont j'attends environ 1 100 000 000 \$, soit environ 45 pour cent des fonds dont elle disposera. D'autre part, après l'énorme émission d'obligations

d'épargne de l'an dernier, qui, je le rappelle, a rapporté plus de 900 000 000 \$, il faudra cette année en faire une autre au moins pour assurer les remboursements. On essaiera, cependant, d'en limiter le montant à moins de 400 000 000 \$. Le reste des emprunts nécessaires, soit environ 1 200 000 000 \$, sera emprunté sur les marchés financiers conventionnels.

# Conclusion

Le Québec aura rarement connu une conjugaison de circonstances difficiles comme celle qu'il vit aujourd'hui. L'économie nord-américaine, à laquelle il appartient si étroitement, traverse une phase de stagnation générale. D'autre part, nous sommes aux prises avec une tentative délibérée du gouvernement fédéral de nous transférer une partie du déficit considérable qu'il a tellement de difficulté à maintenir dans les bornes de l'acceptable. Enfin, le coup de force constitutionnel d'Ottawa menace d'enlever au Québec des droits aussi traditionnels que fondamentaux.

Et, pourtant, les Québécois peuvent être fiers de la façon dont ils font face à ces difficultés. Sur le plan économique, le remarquable dynamisme des entreprises, appuyé par les politiques du gouvernement, permet au Québec de passer à travers l'ère de stagnation que l'Amérique du Nord connaît, bien mieux que d'autres régions.

Pour ce qui a trait aux finances publiques, sans renoncer aux priorités et aux orientations fondamentales que nous nous sommes fixés, nous sommes en mesure, maintenant et pour les quelques années qui viennent, de ne pas avoir à accepter n'importe quel règlement avec Ottawa, qui chercherait à nous mettre aux abois. L'effort de redressement des finances publiques du Québec, lancé depuis quatre ans par le présent gouvernement, se poursuit.

Sur le plan politique, le Québec, dix mois après le référendum, non seulement n'est pas isolé, mais face à la crise constitutionnelle que nous connaissons, a réussi, grâce à son gouvernement, à trouver les appuis extérieurs qu'il lui fallait.

C'est donc dans une position de force que nous voulons aborder les années qui viennent et que nous avons bon espoir d'y réussir, jusqu'à ce que, à nouveau, après des luttes que nous avons si souvent connues dans le passé et dont nous voyons qu'on veut encore nous les imposer, nous puissions proposer à nos concitoyens, calmement, et avec la confiance en soi qui vient des défis bien relevés, la forme définitive de notre avenir national.

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES**  
**REVENUS BUDGÉTAIRES**  
**Prévision 1981-1982**  
**(en millions de dollars)**

<b>1. Impôts sur les revenus et sur les biens</b>	
Impôt sur le revenu des particuliers	6 095,0
Contribution des employeurs au fonds des services de santé	1 269,0
Impôt des sociétés <sup>(1)</sup>	863,0
Droits de successions	44,0
	<b>8 271,0</b>
<b>2. Taxes à la consommation</b>	
Ventes au détail	1 861,0
Carburants	597,0
Tabacs	214,0
Repas et hôtellerie	242,0
Autres <sup>(2)</sup>	74,0
	<b>2 988,0</b>
<b>3. Droits et permis</b>	
Véhicules automobiles	178,0
Boissons alcooliques	66,0
Ressources naturelles <sup>(3)</sup>	167,0
Pari mutuel	37,0
Autres droits et permis	69,0
	<b>517,0</b>
<b>4. Revenus divers</b>	
Ventes de biens et services	180,0
Intérêts	214,0
Amendes, confiscations et recouvrements	77,0
	<b>471,0</b>
<b>5. Transferts des sociétés d'État</b>	
Société des alcools du Québec	225,0
Société des loteries et courses du Québec	150,0
Autres sociétés d'État	165,0
	<b>540,0</b>
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>12 787,0</b>
<b>6. Transferts du gouvernement du Canada</b>	
Péréquation	1 923,0
Autres transferts liés aux accords fiscaux	1 315,0
Contributions aux programmes de bien-être	646,0
Autres programmes	379,0
<b>Total des transferts du gouvernement du Canada</b>	<b>4 263,0</b>
<b>Total des revenus budgétaires</b>	<b>17 050,0</b>

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital et primes d'assurances.

(2) Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique.

(3) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

**GOVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES**  
**DÉPENSES BUDGÉTAIRES**  
**Prévision 1981-1982**  
**(en millions de dollars)**

<b>Ministères</b>	
Affaires culturelles	106,4
Affaires intergouvernementales	47,4
Affaires municipales	421,1
Affaires sociales	5 938,1
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	367,8
Assemblée nationale	42,8
Communications	141,7
Conseil exécutif	286,8
Conseil du trésor	6,6
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	26,5
Éducation	5 778,4
Énergie et Ressources	256,8
Environnement	88,8
Finances	1 822,0
Fonction publique	674,4
Immigration	21,6
Industrie, Commerce et Tourisme	162,6
Justice	544,3
Loisir, Chasse et Pêche	193,2
Régie de l'assurance-maladie du Québec	1 092,2
Revenu	196,5
Transports	1 343,6
Travail et Main-d'oeuvre	166,3
Travaux publics et Approvisionnement	294,1
<b>Total des dépenses budgétaires</b>	<b>20 020,0</b>

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES**  
**OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES**  
**Prévision 1981-1982**  
**(en millions de dollars)**

**1. Placements, prêts et avances**

Entreprises du gouvernement du Québec

Capital-actions et mise de fonds:

Sidbec	-	20,4
Société générale de financement (S.G.F.)	-	15,0
Société nationale de l'amiante (S.N.A.)	-	10,0
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)	-	3,0
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	-	24,5
Autres	-	10,6

- 83,5

Prêts et avances:

Office des autoroutes du Québec	-	27,9
Office du crédit agricole du Québec	+	40,0
Société d'habitation du Québec (S.H.Q.)	-	11,5
Autres	-	5,5

- 4,9

Total des entreprises du gouvernement du Québec

- 88,4

Particuliers, sociétés et autres

- 26,6

Total des placements, prêts et avances

- 115,0

**2. Compte des régimes de retraite**

Contribution et cotisations

+1 270,0

Prestations et autres paiements

- 265,0

Total du compte des régimes de retraite

+1 005,0

**3. Autres comptes**

+ 90,0

**Surplus des opérations non budgétaires**

+ 980,0

N.B.: le signe (+) signifie une source de financement et le signe (-) un besoin de financement.

ANNEXE I

L'ÉCONOMIE EN 1980

## **L'ÉCONOMIE EN 1980**

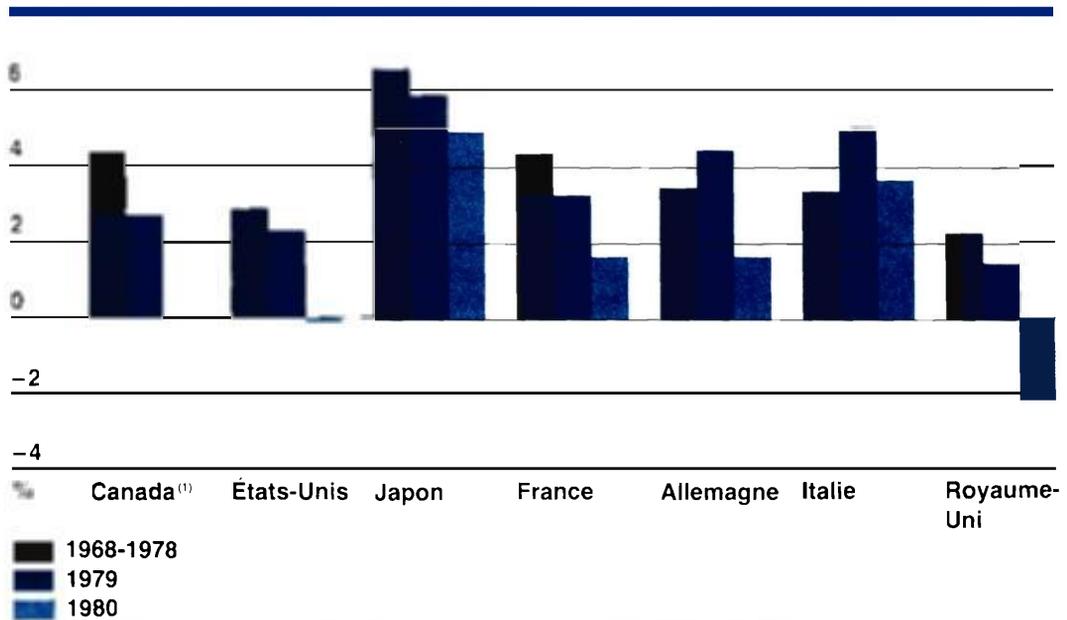
<b>LA CONJONCTURE INTERNATIONALE</b> .....	- 3
<b>LA CONJONCTURE CANADIENNE</b> .....	- 4
<b>LA CONJONCTURE QUÉBÉCOISE</b> .....	- 10
• Les revenus et les dépenses des consommateurs .....	- 11
• Les investissements privés et publics .....	- 11
• La demande extérieure .....	- 13
• Le secteur primaire .....	- 15
• Le secteur secondaire .....	- 17
• Le secteur tertiaire .....	- 19
• Le marché du travail .....	- 20
• Les prix et les salaires .....	- 21
<b>INDICATEURS ÉCONOMIQUES, CANADA</b> .....	- 23
<b>INDICATEURS ÉCONOMIQUES, QUÉBEC</b> .....	- 23

## 1. LA CONJONCTURE INTERNATIONALE

À l'échelon mondial, la décennie 80 s'est amorcée par une récession qui résulte fondamentalement du même facteur qui avait présidé à la récession de 1974-1975, en l'occurrence un renchérissement marqué des prix du pétrole brut. Toutefois contrairement à cette période, les politiques monétaires et budgétaires ont été orientées dans un sens restrictif dans le dessein de minimiser les effets inflationnistes secondaires du dernier choc pétrolier. Cette priorité accordée à la lutte à l'inflation s'est concrétisée surtout dans la conduite de la politique monétaire ce qui a donné lieu, sous l'impulsion en particulier de la Réserve fédérale américaine, à des fluctuations sans précédent des taux d'intérêt.

Dans un tel contexte, la croissance économique des principaux pays industrialisés a fléchi fortement l'an dernier. Ainsi, le volume de la production des sept principaux pays de l'OCDE ne s'est accru que d'un taux légèrement supérieur à 1% en regard d'une augmentation de 3,3% en 1979.

### PRODUIT NATIONAL BRUT RÉEL DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE (accroissement annuel en pourcentage)



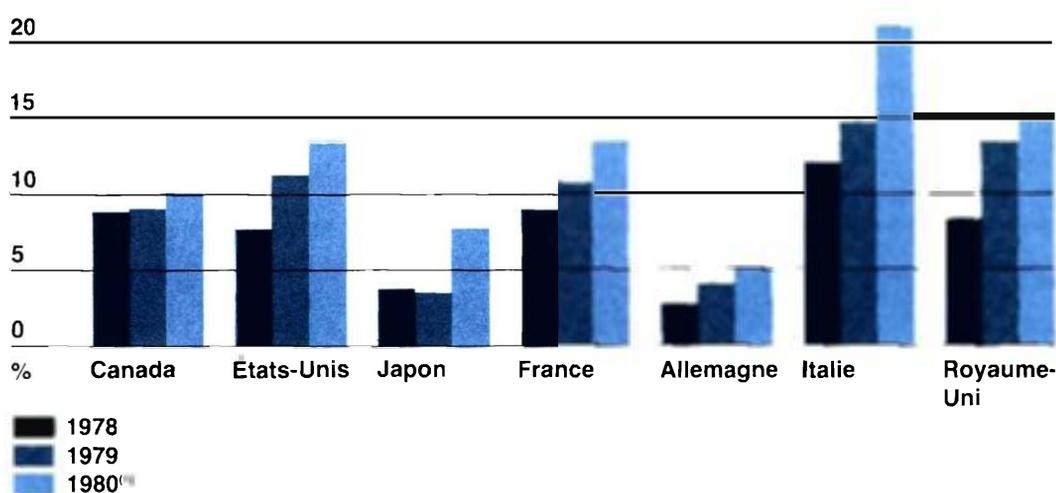
(1) Accroissement nul en 1980.

Sources: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1980.  
Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.  
Ministère des Finances du Québec.

Aux États-Unis, le produit national brut réel a décru légèrement en 1980 après avoir enregistré une hausse de 2,3% en 1979. Ce recul résulte du repli de l'activité économique pendant la première moitié de l'année, et qui a culminé au deuxième trimestre par une baisse sans précédent de 2,5% du volume de la production. La réduction très prononcée des taux d'intérêt au début de l'été a donné lieu à un redressement de la demande qui s'est renversé toutefois dans les derniers mois de l'année avec la remontée des taux d'intérêt. Les secteurs les plus durement touchés ont été la construction domiciliaire, la demande d'automobiles et les investissements des entreprises.

Sur le plan de l'inflation, l'année 1980 a été dominée par les effets du deuxième choc pétrolier qui s'est soldé par des hausses de 150% des prix du pétrole depuis le début de 1979. Ce développement a été toutefois absorbé quelque peu en raison de la modération affichée par les accroissements salariaux et les prix des autres produits de base. Malgré tout, le taux de croissance des prix à la consommation pour l'ensemble des pays industrialisés s'est accru fortement passant de 9,8% en 1979 à 12,3% en 1980. Même si cette évolution d'ensemble est partagée par les principaux pays, on note cependant des écarts importants d'un pays à l'autre.

### INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE



(1) Moyenne des 10 premiers mois pour tous les pays à l'exclusion du Canada et des États-Unis.

Sources: Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1980. Indice des prix à la consommation, S.C., 62-010. Survey of Current Business, United States Department of Commerce, décembre 1980.

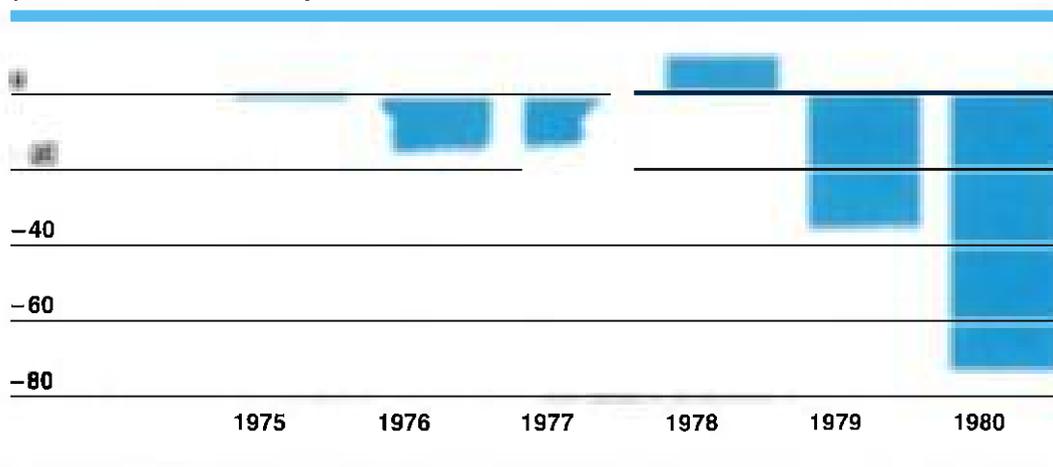
Le renchérissement des prix du pétrole importé a également eu pour effet d'aggraver le déficit extérieur courant de la zone de l'OCDE. Ce développement a culminé dans la plupart des pays au cours de la première moitié de l'année et le solde des échanges extérieurs en biens et services des pays industrialisés a presque doublé pour présenter un déficit de 73 000 000 000 \$. L'Allemagne et le Japon ont supporté à eux seuls près de 40% de ce déficit. La situation de la balance au compte courant des États-Unis, qui a présenté un surplus en 1980, tranche avec cette évolution d'ensemble. L'amélioration de la balance courante des États-Unis résulte largement d'une augmentation de l'excédent au titre des invisibles et du dynamisme de la demande en provenance des pays producteurs de pétrole de même que d'une réduction du volume des importations de pétrole brut.

## 2. LA CONJONCTURE CANADIENNE

À l'instar de plusieurs de ses partenaires commerciaux, le Canada a connu une récession en 1980. La baisse de la production canadienne au premier semestre s'est développée dans le contexte d'une hausse sans précédent des taux d'intérêt<sup>(1)</sup> au

(1) L'évolution des taux d'intérêt et du cours du change du dollar canadien est revue de façon détaillée à l'annexe intitulée « La situation financière du gouvernement et les emprunts du secteur public ».

### BALANCE DES OPÉRATIONS COURANTES DE L'OCDE AVEC LE RESTE DU MONDE (en milliards de dollars)

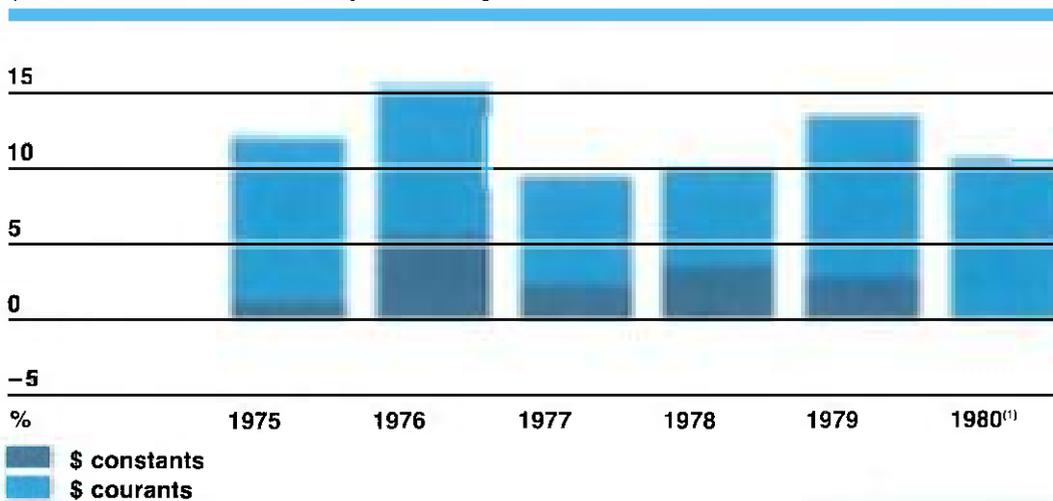


Source : Perspectives économiques de l'OCDE, décembre 1980.

Canada et aux États-Unis combinée à un ralentissement des ventes et de la production dans ce dernier pays. Malgré une reprise modeste durant la seconde moitié de l'année, le volume du produit national brut n'affichera aucune augmentation en 1980, après avoir augmenté de 2,7% en 1979.

Le ralentissement de l'emploi a été beaucoup moins marqué que celui de la production puisque son taux de croissance s'est élevé à 2,8%. Comme la population active a crû au même rythme que l'emploi, le taux de chômage, qui était de 7,5% en 1979, est demeuré inchangé en 1980.

### PRODUIT NATIONAL BRUT DU CANADA (accroissement annuel en pourcentage)



(1) Prévision.

Source : Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

En 1980, comme en 1979, l'emploi ayant progressé plus rapidement que le produit national brut, la productivité globale a enregistré une baisse additionnelle de près de 3%. Cette évolution combinée à une accélération des salaires par personne employée a développé de nouvelles pressions inflationnistes, auxquelles sont venues s'ajouter de fortes augmentations des prix des biens et services échangés sur les marchés internationaux et du coût de l'énergie. Il en est résulté une hausse de 10,2% de l'indice des prix à la consommation, comparativement à 9,1% en 1979. Exception faite des prix des aliments dont le taux de croissance est passé de 13,2% en 1979 à 10,7% en 1980, l'accroissement des principaux indices de prix s'est accéléré l'an passé.

### **La demande intérieure**

La plupart des composantes de la demande intérieure se sont fortement ressenties de la contrainte imposée par le resserrement de la politique monétaire et l'explosion des taux d'intérêt qui en est résultée au premier semestre. En fait, le seul secteur dynamique fut celui des investissements non résidentiels des entreprises qui a enregistré une hausse supérieure à 7%, en dollars constants. Cette bonne tenue des investissements des entreprises s'explique principalement par la poursuite des nouveaux projets amorcés en 1979, par les programmes de reconversion de l'industrie de l'automobile et de modernisation des pâtes et papiers de même que par la forte progression des investissements dans l'Ouest canadien.

Très sensible à la hausse du loyer de l'argent et au ralentissement du revenu disponible réel des ménages, la demande de logements a de nouveau fortement chuté. De 197 049 en 1979, le nombre de mises en chantier est tombé à quelque 158 601 unités. Cette baisse de 38 448 unités, combinée à la chute des autres dépenses en construction domiciliaire, s'est traduite par une forte baisse additionnelle du volume de la construction résidentielle en 1980.

Le secteur public, dont la demande de biens et de services représente un peu plus de 20% du produit national brut, a enregistré une hausse modeste du volume de ses achats au cours de la dernière année. Cette évolution poursuit la tendance observée depuis quelques années à la suite de la mise en place de politiques gouvernementales de contrôle budgétaire.

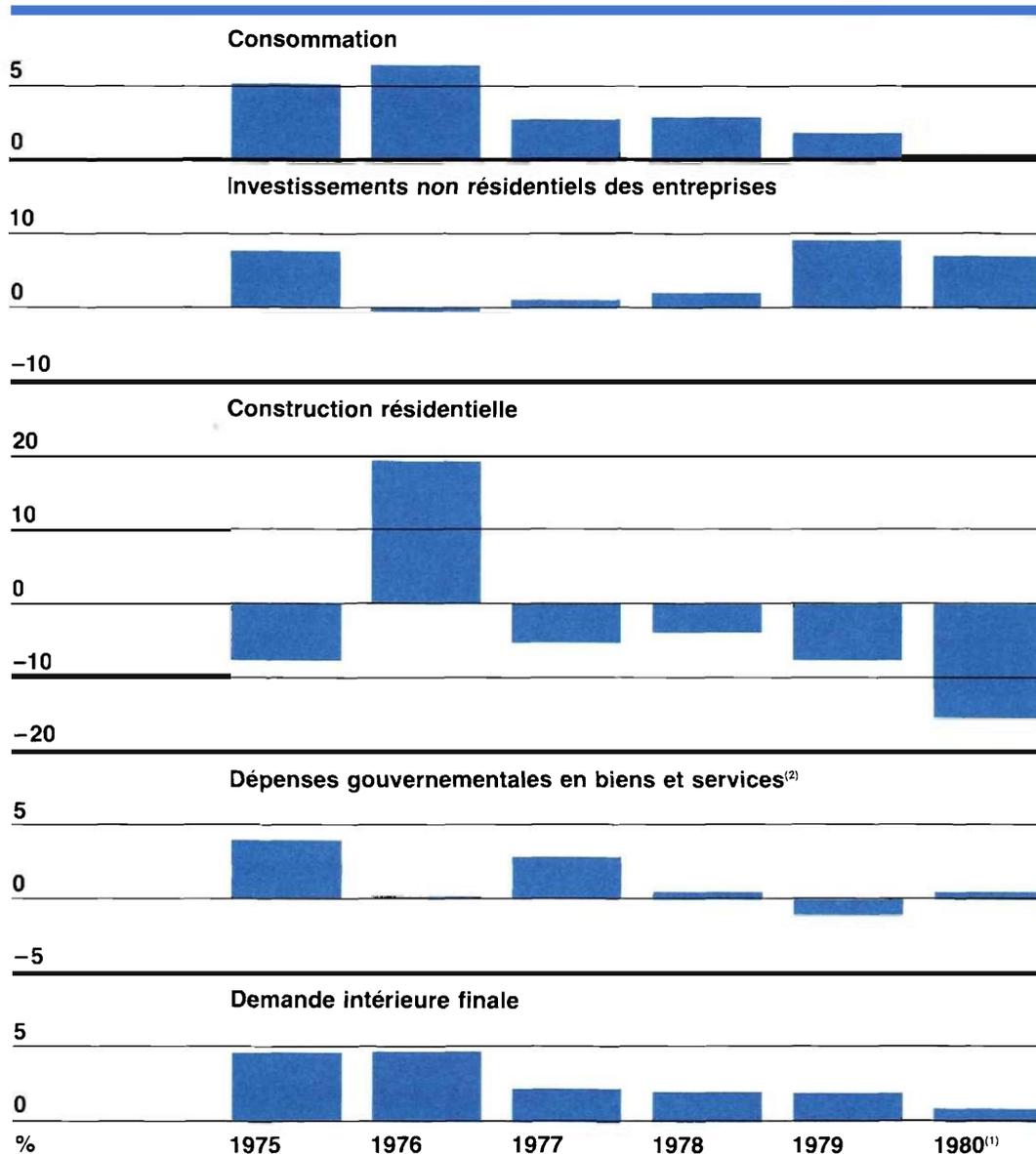
La demande des consommateurs a été également très touchée par les hausses de taux d'intérêt et la faible progression du revenu disponible réel qui ont comprimé les achats de biens durables et semi-durables. La demande de biens de consommation a donc diminué, en termes réels, l'an dernier. Au total, la demande intérieure a progressé de moins de 1% en 1980, en comparaison de 1,9% en 1979.

### **La demande extérieure**

Malgré la conjoncture internationale défavorable, les exportations canadiennes n'ont décliné que marginalement l'an dernier. Parallèlement, l'allure peu soutenue de la demande intérieure finale et le niveau élevé des stocks en début d'année ont donné lieu à une diminution marquée du volume des importations. L'amélioration du volume des exportations nettes qui en est résultée, combinée à une évolution favorable des termes de l'échange s'est traduite par une augmentation du solde des échanges de marchandises de près de 4 000 000 000 \$.

La chute du volume des exportations enregistrée l'an dernier provient exclusivement d'une réduction de la demande américaine qui a résulté en une baisse de 9,7% des livraisons de marchandises vers les États-Unis au cours des onze premiers mois de l'année, tandis que durant la même période les expéditions canadiennes à destination du reste du monde ont augmenté de 16,6%. Cette différence dans l'évolution des exporta-

## DEMANDE INTÉRIEURE AU CANADA (variation en pourcentage)



(1) Prédiction.

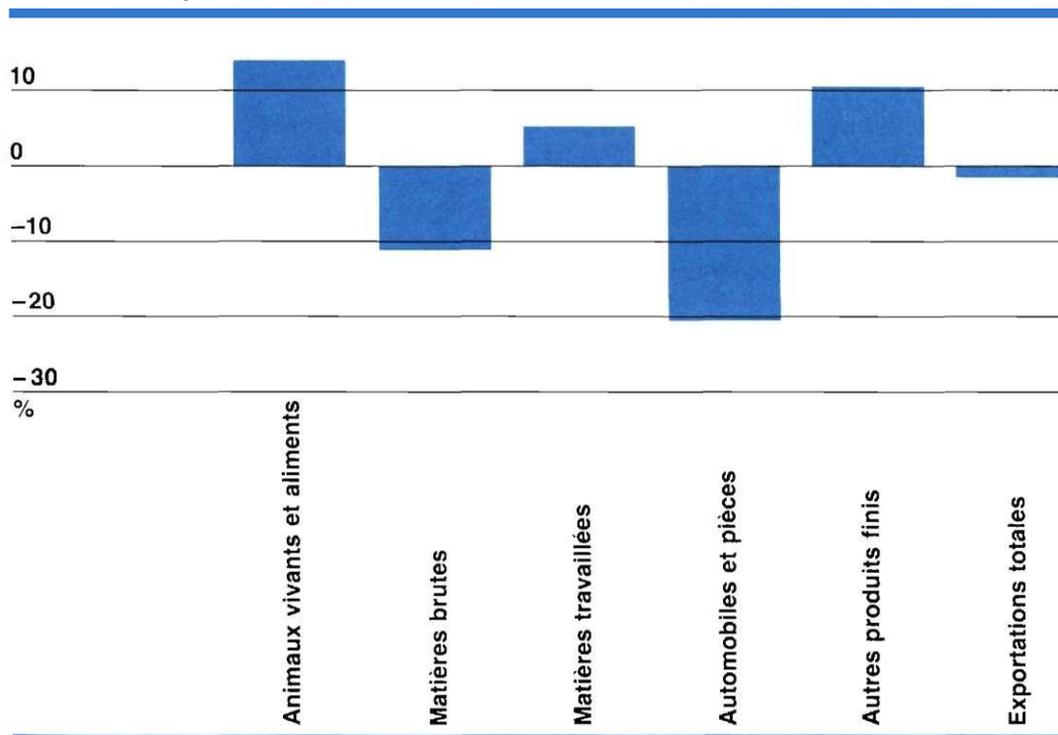
(2) Y compris les dépenses d'immobilisations.

Source : Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

tions vers les États-Unis et vers le reste du monde résulte essentiellement de deux facteurs. D'une part, la croissance économique américaine a été beaucoup plus faible que celle des autres principaux partenaires commerciaux du Canada, à l'exception du Royaume-Uni. D'autre part, la récession américaine a été particulièrement ressentie

dans les secteurs de l'automobile et de la construction domiciliaire, deux domaines où les exportations canadiennes sont importantes. Enfin, la diminution de l'activité aux États-Unis a eu un impact sur les expéditions de matières brutes, dont les métaux ferreux et produits énergétiques, qui dans l'ensemble ont subi une baisse de 11,2%.

### EXPORTATIONS DE MARCHANDISES DU CANADA (variation en pourcentage)<sup>(1)</sup>



(1) 11 premiers mois de 1980 par rapport à la période correspondante de 1979.

Source: Sommaire du commerce extérieur, S.C., 65-001.

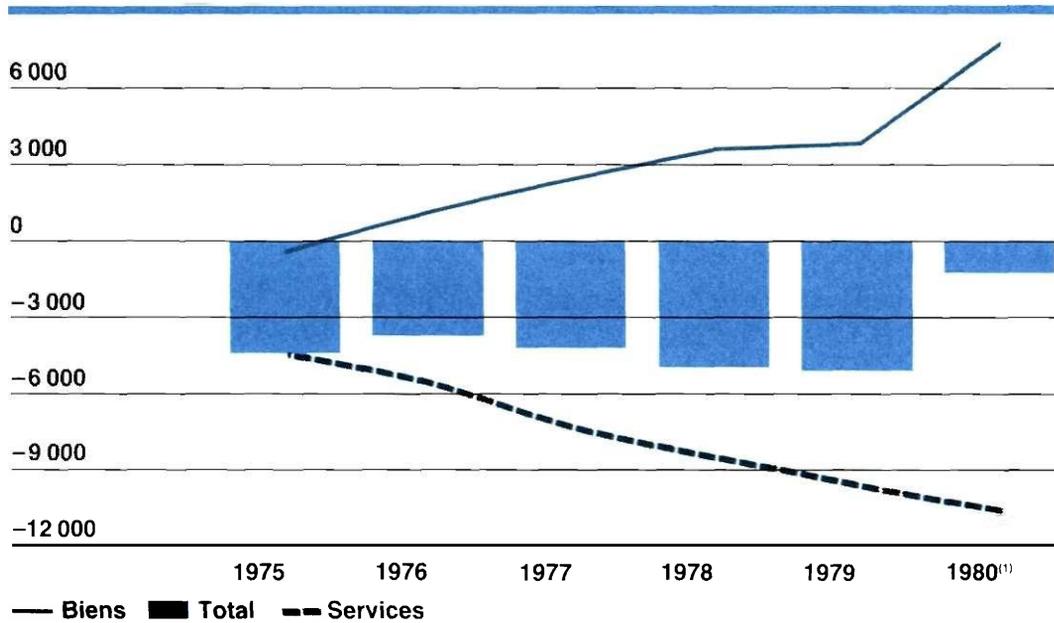
Exception faite des automobiles et du bois d'oeuvre, les exportations de matières travaillées et de produits finis à destination des principaux partenaires commerciaux du Canada se sont fortement accrues grâce notamment à l'amélioration de la position concurrentielle des entreprises observée depuis quelques années, suite à la dépréciation du dollar canadien et à la modération de la croissance des coûts en main-d'oeuvre. Ainsi, les livraisons de matières travaillées et de produits finis à l'exclusion des automobiles et des pièces se sont accrues de 5,1% et 10,5%, respectivement.

Parallèlement l'affaiblissement de l'activité économique au Canada a réduit la demande canadienne de produits étrangers de sorte que durant les 11 premiers mois de 1980 les importations de marchandises ont diminué de 4,1%. Cette diminution doit être mise en parallèle avec la faiblesse de la demande des ménages et tout particulièrement d'automobiles qui s'est traduite par une réduction de 20,7% du volume des importations canadiennes d'automobiles et de pièces entre janvier et novembre 1980.

L'amélioration du volume des exportations nettes combinée à une évolution favorable des termes d'échange ont accru le surplus de la balance commerciale de

3 989 000 000 \$ l'établissant ainsi au niveau record de 7 961 000 000 \$. Comme le déficit du compte des services a continué à s'accroître, l'amélioration du solde au compte courant de la balance des paiements est estimée à 3 730 000 000 \$.

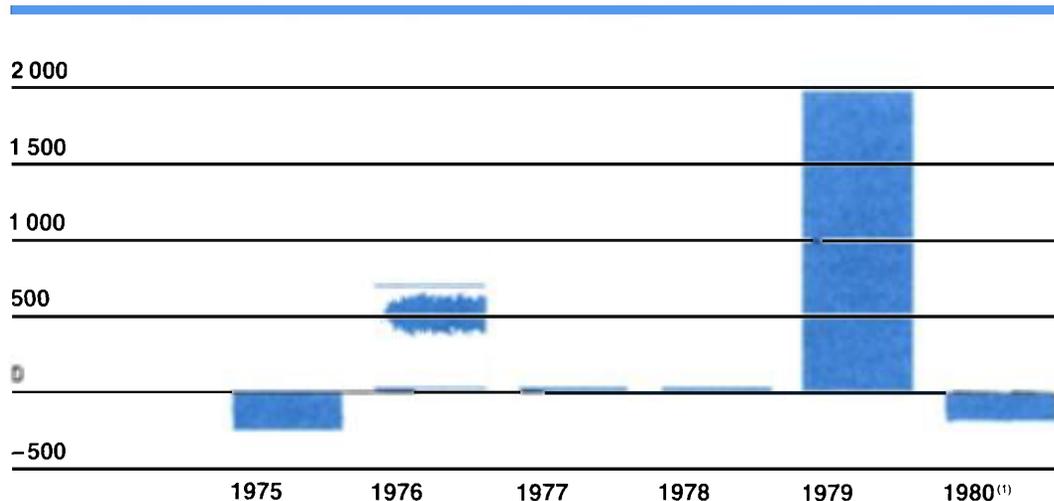
### SOLDE DE LA BALANCE DES PAIEMENTS COURANTS (en millions de dollars)



(1) Prévission.

Source: Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

### VARIATION MATÉRIELLE DES STOCKS CANADA (en millions de dollars)<sup>(2)</sup>



(1) Prévission.

(2) Dollars constants.

Source: Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001.

### La variation des stocks

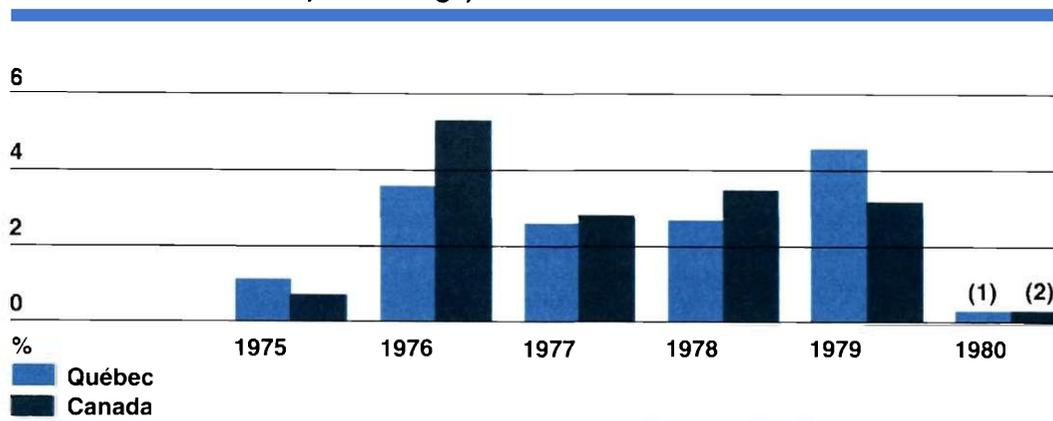
Dans un contexte caractérisé par un affaiblissement de la demande et une hausse des coûts de financement, les entreprises du secteur commercial non agricole ont commencé l'année avec des stocks trop élevés et ils ont dû ainsi liquider, en cours d'année, une partie de leurs excédents de marchandises. Cette liquidation a été particulièrement forte au second semestre alors qu'une reprise de la demande finale a permis d'écouler plus facilement les surplus. Dans le cas des stocks de produits agricoles, l'année 1980 s'est soldée par une baisse de 146 000 000 \$ en comparaison d'une légère accumulation de 43 000 000 \$ l'année précédente. Ainsi, pour l'ensemble des secteurs, le volume de l'accumulation est passé de 1 984 000 000 \$ en 1979 à -184 000 000 \$. On peut souligner qu'en l'absence de ce revirement de l'accumulation de stocks, le produit national brut réel se serait accru au lieu de décroître légèrement en 1980.

### 3. LA CONJONCTURE QUÉBÉCOISE

À la lumière des événements économiques et financiers qui ont perturbé la croissance au Canada et aux États-Unis, l'économie du Québec s'est relativement bien comportée en 1980. On estime en effet que le produit intérieur réel au Québec a augmenté de 0,3%, en regard d'un recul de près de 1% en Ontario selon le Conference Board au Canada. Cette augmentation s'est traduite, compte tenu de la hausse des prix, par une progression de 10,5% du produit intérieur brut qui a atteint près de 69 000 000 000 \$. Néanmoins, certains secteurs industriels, sous l'influence du contexte récessionniste nord-américain, ont connu des baisses de la production. Il s'agit principalement des secteurs de la construction, de la forêt et des mines de même que certaines industries manufacturières.

Grâce à une expansion rapide dans les services, 65 000 nouveaux emplois ont été créés en 1980 pour un taux annuel de 2,5%. Comme la population active s'est accrue de 2,8%, le taux de chômage est passé de 9,6% en 1979 à 9,9% en 1980.

#### PRODUIT INTÉRIEUR RÉEL (variation annuelle en pourcentage)



(1) Prévision.

(2) Janvier-novembre.

Sources : Relevé de la production, Système de comptabilité nationale. Produit intérieur brut par industrie, S.C., 61-202.

Conference Board au Canada.

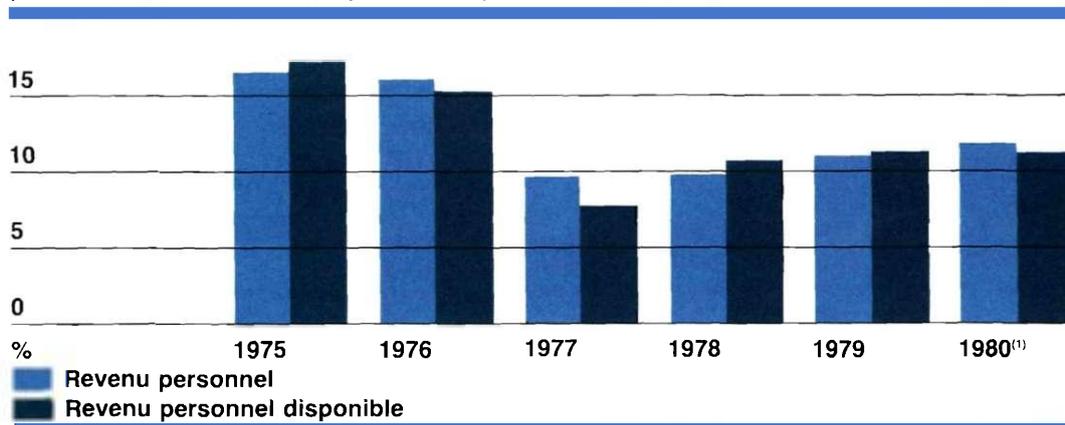
Ministère des Finances du Québec.

Le dynamisme de la demande extérieure est un des facteurs responsables du soutien de l'activité économique au Québec. Cette évolution, qui est survenue malgré le recul des exportations de produits miniers, trouve son origine dans une expansion prononcée des exportations de produits manufacturés. En contrepartie, la demande des ménages et particulièrement la demande de biens de consommation durables et de logements a été sévèrement affectée par les taux d'intérêt élevés.

### Les revenus et les dépenses des consommateurs

Malgré une légère décélération des revenus gagnés par les ménages, le revenu personnel s'est accru de 11,9% en 1980 en regard d'une hausse de 11,0% en 1979 grâce à l'augmentation rapide des revenus de transfert en provenance des administrations publiques. Compte tenu de l'évolution des impôts directs, le revenu personnel disponible a cependant crû au même rythme que l'année précédente, soit 11,2%.

### REVENU DES MÉNAGES — QUÉBEC (accroissement annuel en pourcentage)



(1) Préviation.

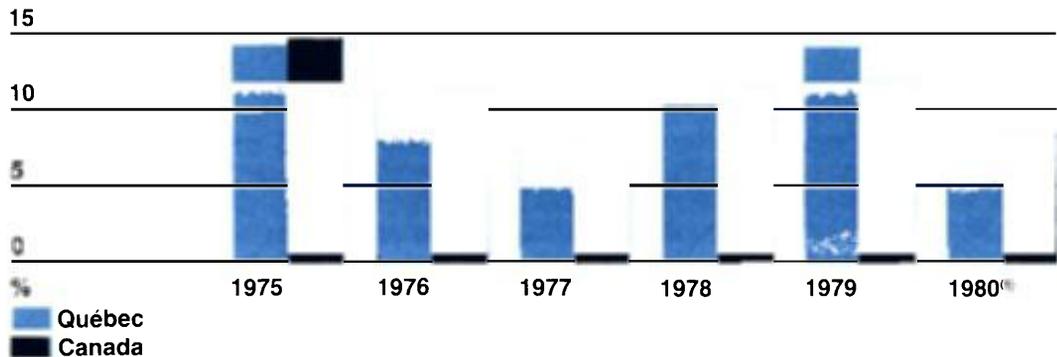
Source: Comptes économiques provinciaux, S.C., 13-213.  
Ministère des Finances du Québec.

Les ventes au détail ont par contre décéléré de façon notable pour ne croître que de 6% en 1980, comparativement à 14,2% l'année précédente. Ce ralentissement s'explique par le fait que la consommation avait progressé beaucoup plus rapidement que le revenu disponible en 1979, ce qui avait provoqué une baisse marquée du taux d'épargne. En 1980, en ajustant leur niveau de dépenses, les consommateurs ont pu réduire leurs dettes et reconstituer leur épargne. Cet ajustement qui a été aidé par la flambée des taux d'intérêt a surtout affecté les achats de véhicules automobiles neufs, et dans une moindre mesure les achats de meubles. Ainsi, la valeur des ventes des concessionnaires d'automobiles qui avait crû de 21,2% en 1979 a diminué de 3,2% l'an passé tandis que la valeur des ventes de meubles est demeurée inchangée, ce qui implique dans les deux cas une forte diminution de volume. Enfin, les ventes des autres magasins ont subi les effets de cette compression générale des dépenses des ménages pour ne croître que de 8,6%.

### Les investissements privés et publics

Selon l'enquête de mi-année sur les perspectives d'investissement de Statistique Canada, les immobilisations totales au Québec auraient progressé de 5% en 1980 pour

### VENTES AU DÉTAIL (accroissement annuel en pourcentage)

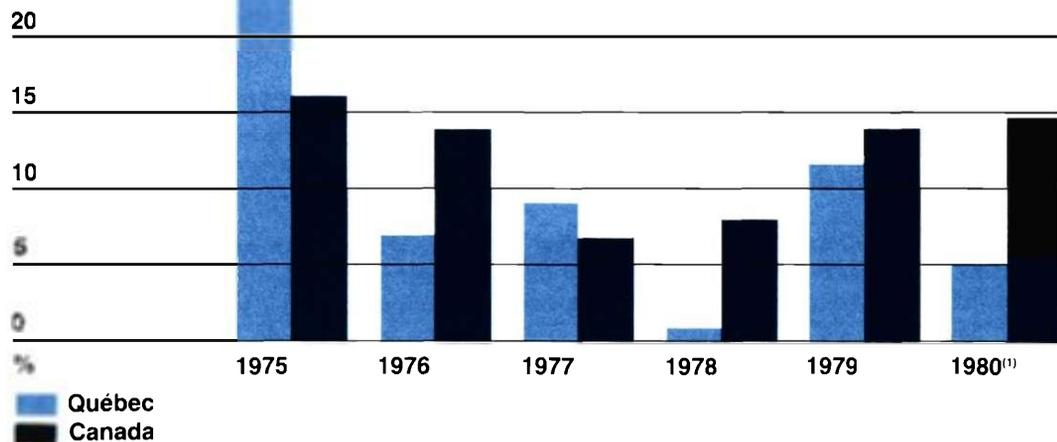


(1) Janvier-novembre.

Source: Commerce de détail, S.C., 61-205.

atteindre 12 600 000 000 \$. En 1979, les immobilisations totales au Québec avaient augmenté de 11,7%.

### IMMOBILISATIONS TOTALES (accroissement annuel en pourcentage)



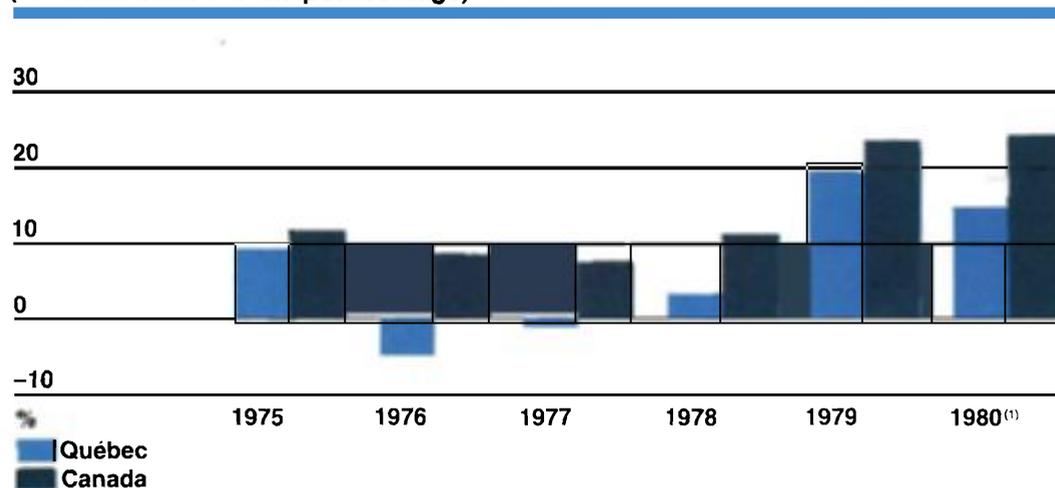
(1) Enquête de mi-année.

Source: Perspectives d'investissements privés et publics, S.C., 61-205 et 61-206.

La faiblesse des investissements totaux est attribuable au recul de la construction domiciliaire ainsi qu'au plafonnement des dépenses en capital d'Hydro-Québec qui représentent 27% des investissements non résidentiels au Québec. On note également, une décélération des immobilisations des gouvernements. En contrepartie, les investissements non résidentiels du secteur privé ont constitué pour une deuxième année consécutive l'un des principaux éléments de force de la conjoncture.

Les investissements privés non résidentiels ont augmenté de 15,0% en 1980. Cette expansion, qui fait suite à une progression de 19,8% en 1979, reflète la vigueur des immobilisations dans les secteurs des mines (38,7%), des services commerciaux (22,7%), de la finance (20,5%) et de la fabrication (20,8%). Dans ce dernier secteur, l'expansion amorcée l'année précédente s'est accélérée en 1980 en raison d'augmentations importantes dans les secteurs du matériel de transport, du textile, des pâtes et papiers et des métaux primaires. Dans le secteur des pâtes et papiers, les immobilisations ont crû de 49,8%, reflétant dans une large mesure les effets du programme de modernisation des équipements élaboré conjointement par l'industrie et le gouvernement.

### INVESTISSEMENTS PRIVÉS NON RÉSIDENTIELS (variation annuelle en pourcentage)



(1) Equête de mi-année.

Source : Perspectives d'investissements privés et publics, S.C., 61-205 et 61-206.

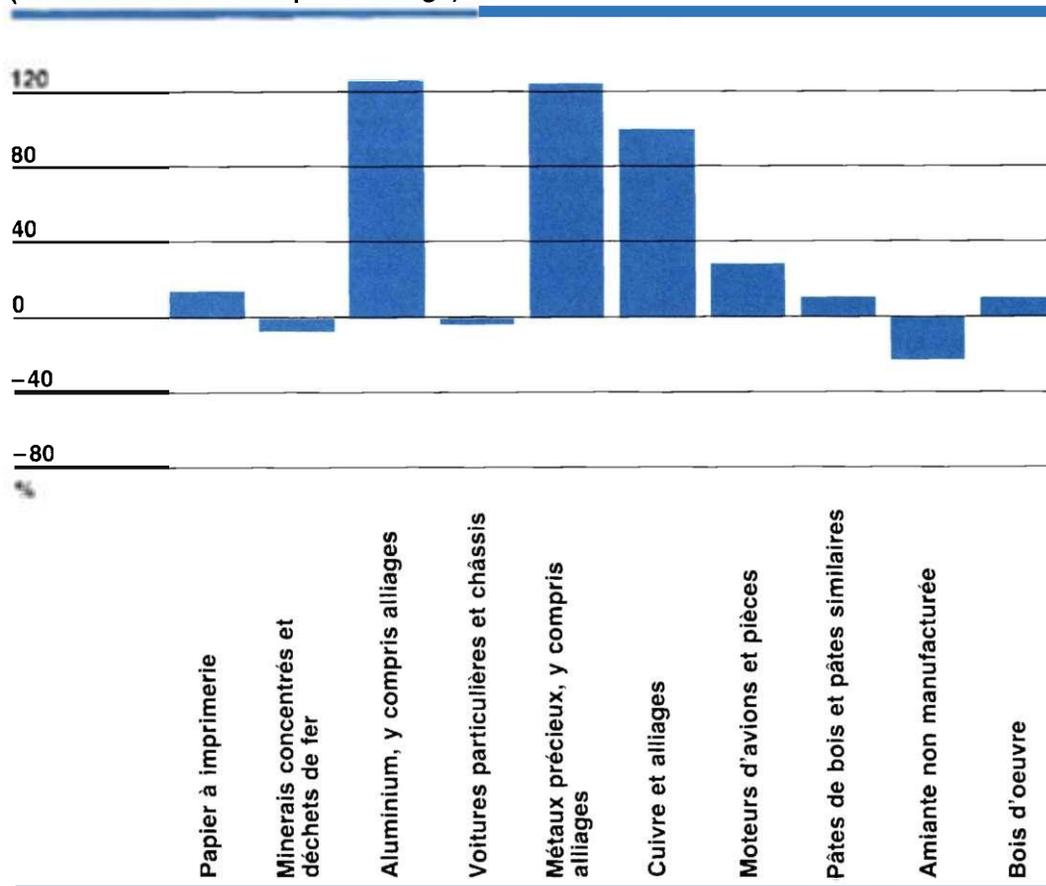
Les investissements publics ont peu progressé l'an dernier. Cette évolution s'explique par le plafonnement des dépenses d'Hydro-Québec qui ne se sont accrues que de 1,8% après avoir augmenté de 10,6% en 1979 de même que par une diminution des immobilisations du gouvernement fédéral et une hausse peu marquée des immobilisations du gouvernement provincial.

Dans le secteur domiciliaire, la reprise que les analystes du marché attendaient pour 1980 a été contrée par la hausse des taux d'intérêt. Les dépenses en construction au chapitre de l'habitation ont chuté de 7,9% en raison de la réduction du nombre de logements mis en chantier qui est passé de 41 730 unités en 1979 à seulement 29 186 unités en 1980.

### La demande extérieure

Au cours des trois premiers trimestres de l'année, la valeur des exportations internationales chargées au Québec a augmenté de 24,9% en regard d'une hausse de 15,3% dans l'ensemble du Canada. Cette croissance des exportations qui se poursuit depuis 1978 a constitué avec les investissements du secteur privé non résidentiel le principal facteur de soutien de l'économie du Québec en 1980.

## EXPORTATIONS DU CANADA CHARGÉES AU QUÉBEC (variation annuelle en pourcentage)<sup>(1)</sup>



(1) 9 premiers mois de 1980 par rapport à la période correspondante de 1979.

Source : Bureau de la statistique du Québec.

Cette évolution reflète essentiellement les gains enregistrés au niveau des exportations de produits manufacturés puisque parallèlement les exportations québécoises de produits primaires baissaient de 0,7%. En particulier, le fléchissement de l'activité économique aux États-Unis et en Europe s'est traduit par des reculs importants au niveau des exportations de fer et d'amiante. La reprise des exportations de cuivre après les grèves de 1979 de même que la vive expansion des exportations de métaux précieux sont venues cependant atténuer une partie de ces développements.

Les exportations de produits manufacturés ont augmenté de 31,6% pour les trois premiers trimestres de 1980. Seuls les matériaux et éléments de construction, et dans une moindre mesure les produits de pâtes et papiers, apparaissent avoir subi les effets de la détérioration de la conjoncture internationale. Les exportations ont été particulièrement vigoureuses dans le cas de l'aluminium, du matériel de télécommunications, des navires et bateaux (plate-forme de forage), des viandes réfrigérées et des vêtements divers. En ce qui a trait à l'aluminium, la reprise fait suite à l'arrêt de production qu'a connu ce secteur en 1979, mais elle a également bénéficié d'une très forte demande sur les marchés mondiaux. Cette évolution qui a exercé un impact déterminant sur la

**ÉVOLUTION DES EXPORTATIONS CHARGÉES AU QUÉBEC<sup>(1)</sup>**  
(variation en pourcentage)

	1978	1979	1980 <sup>(2)</sup>
<b>Produits primaires</b>	-6,8	49,5	-0,7
<b>Produits manufacturés</b>	35,8	26,3	31,6
Biens de consommation	41,7	32,8	20,9
Machines et matériel	25,5	49,2	38,8
Matériaux et éléments de construction	30,5	25,9	3,6
Produits et fournitures intermédiaires	37,5	12,7	38,9
Dont: pâtes et papiers	27,9	23,4	14,0
produits métalliques	41,8	-8,9	98,3
<b>Total des exportations</b>	<b>25,8</b>	<b>29,5</b>	<b>24,9</b>

(1) En dollars courants.

(2) 9 premiers mois de 1980 par rapport à la période correspondante de 1979.

Source: Bureau de la Statistique du Québec.

performance d'ensemble du secteur manufacturier témoigne de l'influence bénéfique exercée par l'amélioration de la position concurrentielle des manufacturiers québécois.

## **Le secteur primaire**

### **Mines**

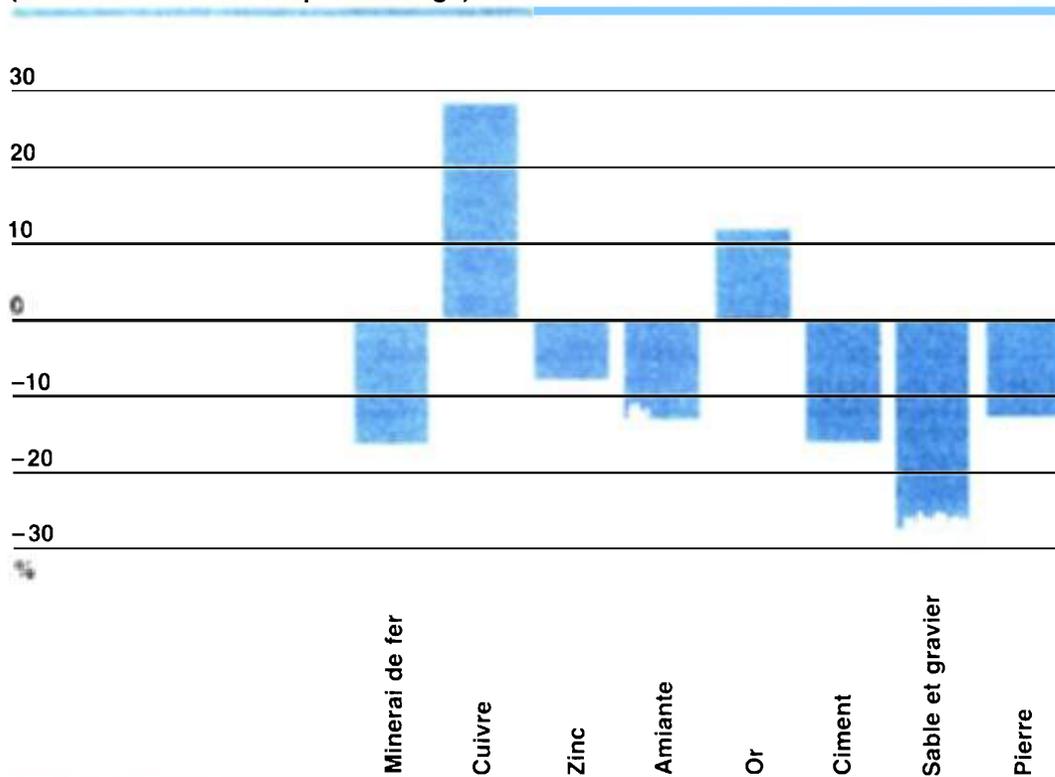
Pour le secteur des mines, l'année 1980 a été généralement caractérisée par une faiblesse de la demande de produits miniers en raison du ralentissement de la production industrielle dans les principaux pays industrialisés, notamment aux États-Unis. Devant le faible niveau de la construction d'automobiles nord-américaines et la chute de la construction non résidentielle aux États-Unis, les producteurs québécois de minerai de fer ont dû réduire de 16% leurs livraisons et accroître de façon importante leurs stocks. Les livraisons de zinc ont pour leur part connu une baisse additionnelle de 8% au cours de la dernière année en raison de l'épuisement des réserves et de la baisse de la demande provenant du secteur automobile. Dans ce contexte de récession, le cuivre et l'or ont néanmoins affiché une assez bonne performance.

En ce qui a trait au cuivre, la hausse de 28,5% des livraisons s'explique par la reprise de la production après un arrêt de 6 mois en 1979 d'un des principaux producteurs. Cette reprise masque ainsi le ralentissement de la demande de ce métal bien que les grèves qui ont eu lieu chez les principaux producteurs de cuivre aux États-Unis durant l'été et une partie de l'automne ont probablement favorisé les producteurs québécois. Quant à l'or, la majeure partie de la hausse de 12,1% des livraisons découle de l'ouverture le printemps dernier de la mine Doyon située en Abitibi et appartenant à Soquem et Silverstack Mines Ltd.

Enfin, la production de matériaux de construction, y compris l'amiante, a enregistré en 1980 de nouvelles baisses. En ce qui a trait à l'amiante, des grèves combinées à une

faible demande internationale et à une recrudescence de la concurrence étrangère ont réduit les livraisons de 13,0%.

**VOLUME DES LIVRAISONS DE QUELQUES PRODUITS  
DU SECTEUR MINIER EN 1980 — QUÉBEC  
(variation annuelle en pourcentage)**



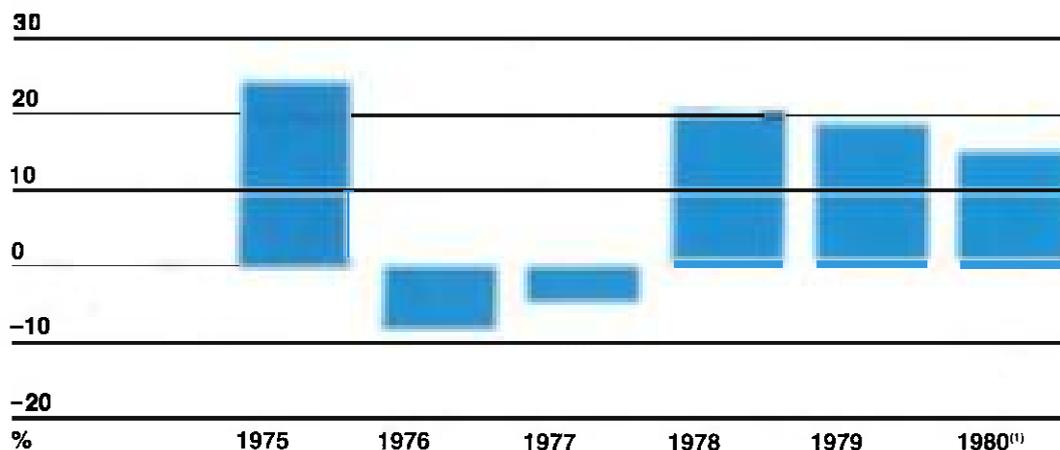
Source : Statistique de la production minérale, Service des statistiques, Direction de la planification et des ressources, ministère de l'Énergie et des Ressources, décembre 1980.

**Agriculture**

Le secteur agricole a affiché globalement une très bonne tenue en 1980, ce qui a permis un accroissement de 15,4% du revenu net des agriculteurs qui s'est établi à 600 228 000 \$ pour l'ensemble de l'année. Cette expansion reflète principalement une hausse de 7,2% du volume de la production résultant surtout des hausses dans les secteurs du porc (20,4%) et des produits laitiers (5,0%). Par ailleurs, les prix des produits agricoles n'ont augmenté que de 5,9% l'an dernier en raison surtout d'une diminution des prix du porc.

En raison de cette baisse de prix, l'année 1980 a été une année difficile pour les producteurs de porcs. Au Québec, une aide gouvernementale est venue soutenir les producteurs les plus touchés par la baisse des prix du porc, de sorte que le maintien du cheptel porcin place les producteurs québécois dans une position privilégiée en 1981. La production totale de lait a progressé de 5% en 1980, pour satisfaire une demande accrue tant du côté intérieur qu'extérieur. Par ailleurs, les conditions climatiques ont provoqué une baisse des rendements des cultures céréalières, plus que compensée cependant, par l'augmentation des superficies ensemencées.

**REVENU NET DES AGRICULTEURS  
PROVENANT DE L'EXPLOITATION  
DE LA FERME — QUÉBEC  
(variation annuelle en pourcentage)**



(1) Données provisoires.

Sources : Revenu net agricole, S.C., 21-202; Aperçu de la situation économique du secteur alimentaire et perspectives pour 1981, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, gouvernement du Québec, janvier 1981.

## Le secteur secondaire

### Construction

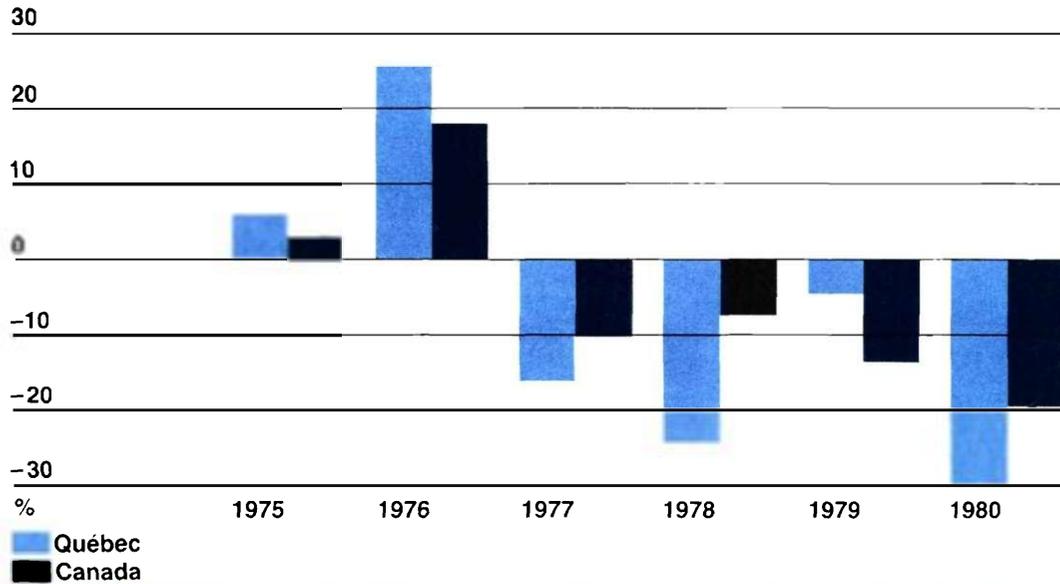
En 1980, l'activité du secteur de la construction a baissé pour une quatrième année consécutive. La diminution observée l'an dernier résulte non seulement de la contraction de la construction domiciliaire mais aussi d'une réduction des investissements privés et publics en bâtiment et génie. À la suite de cette diminution de la production, l'emploi dans le secteur de la construction a été réduit de 6,6% en 1980, après avoir subi une chute de 9,6% l'année précédente.

Dans le secteur domiciliaire, les mises en chantier sont tombées de 41 730 unités en 1979 à 29 186 l'an dernier. Cette diminution s'explique par le ralentissement du revenu réel et surtout par la flambée des taux d'intérêt hypothécaires qui ont atteint des niveaux sans précédent au premier semestre. De plus, les mises en chantier de logements multiples ont été négativement affectées au début de l'année par la disparition le 31 décembre 1979 d'un programme fédéral d'encouragement à la construction de logements à vocation locative. Cette baisse prononcée de la construction de nouvelles habitations a permis à la réduction des stocks de s'accélérer de sorte qu'en fin d'année, le nombre de maisons neuves achevées mais invendues aura baissé de 41,9% par rapport à décembre 1979 pour s'établir à 2 187 unités. Enfin le taux d'occupation des immeubles d'appartements est passé de 4,5% et 4,4% à Montréal et à Québec en octobre 1979 à 3,4% et 2,8% un an plus tard.

### Fabrication

La performance du secteur de la fabrication au Québec a surpassé celle observée dans l'ensemble du Canada au cours de la dernière année. Entre janvier et novembre 1980, la

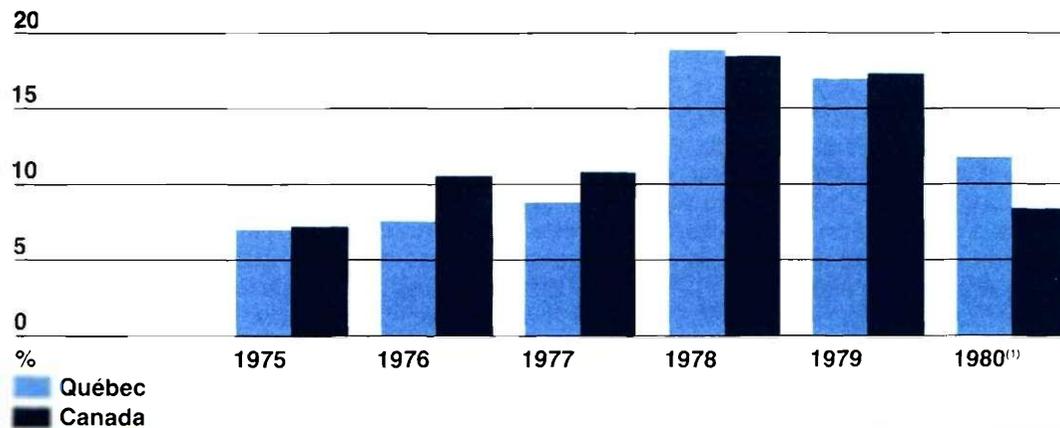
### LOGEMENTS MIS EN CHANTIER (variation annuelle en pourcentage)



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

valeur des expéditions manufacturières s'est accrue de 11,8% au Québec, comparative-  
ment à 8,6% dans l'ensemble du Canada.

### VALEUR DES EXPÉDITIONS MANUFACTURIÈRES (accroissement annuel en pourcentage)



(1) 10 premiers mois de 1980 par rapport à la période correspondante de 1979.

Source : Stocks, livraisons et commandes des industries manufacturières, S.C., 31-001.

Cette évolution favorable du secteur de la fabrication au Québec s'explique par le maintien de l'expansion des exportations de produits manufacturés. À l'exclusion du secteur du bois qui a été fortement affecté par la chute de la construction résidentielle aux États-Unis, les autres industries fortement orientées vers les marchés d'exportations ont connu une année remarquable. C'est le cas notamment des industries de la première transformation des métaux, de la fabrication de produits métalliques, de l'équipement de transport et des produits chimiques. Le fléchissement mentionné précédemment de la demande intérieure tant au Québec que dans l'ensemble du Canada a affecté toutefois certains secteurs, notamment les industries du textile, du vêtement, de la bonneterie et du meuble dont la croissance des expéditions a diminué fortement en 1980.

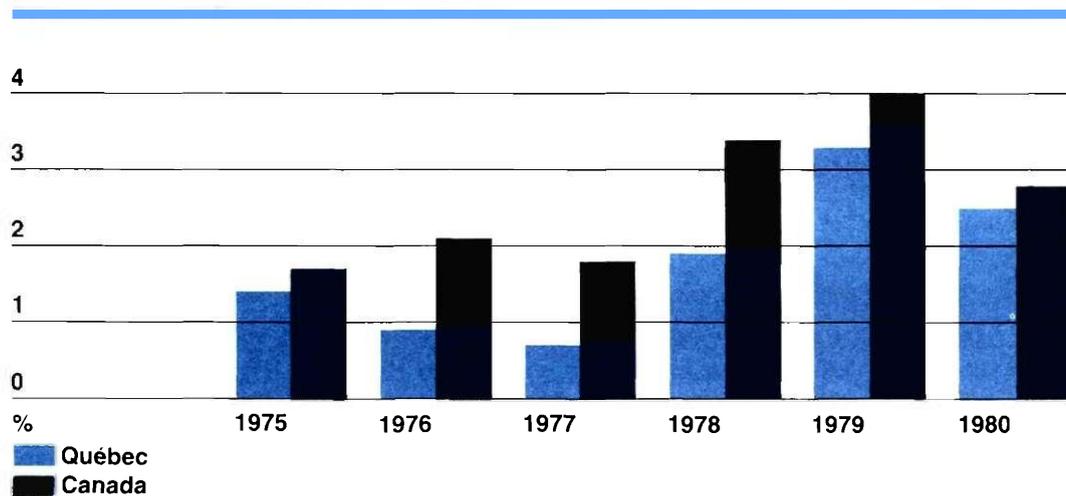
### Le secteur tertiaire

Le secteur des services non gouvernementaux, qui représentent environ 60% de la production globale québécoise, a été affectée par l'évolution de la production de biens de consommation de même que par le recul de la demande des ménages. C'est le cas notamment du transport et du commerce où la production aurait fléchi après avoir connu une hausse marquée en 1979. En contrepartie, le secteur des utilités publiques a poursuivi son expansion rapide alors que la génération nette d'électricité s'est accrue de 7% au cours des dix premiers mois de l'année.

L'industrie touristique aurait connu une bonne année alors que le nombre de visiteurs étrangers, notamment en provenance des États-Unis s'est accru fortement. Cette évolution, qui résulte principalement de la tenue des Florales internationales et d'une augmentation du nombre des congrès, a principalement bénéficié à la région de Montréal où le taux d'occupation des chambres d'hôtels pendant les mois d'été est passé de 70% en 1979 à 77,2% en 1980. Par ailleurs, les conditions climatiques défavorables auraient considérablement perturbé l'activité touristique en Gaspésie de même que dans la région de Québec.

Les secteurs de la finance et de l'assurance de même que celui des services communautaires et personnels ont connu une expansion soutenue avec des hausses d'emploi de

### EMPLOI (variation annuelle en pourcentage)



Source: Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

25 000 et 34 000, respectivement. Enfin, le secteur des administrations publiques s'est peu accru conformément aux mesures de restrictions budgétaires adoptées par les divers niveaux de gouvernement.

### Le marché du travail

Le faible taux de croissance de la production qui a caractérisé la conjoncture québécoise en 1980 s'est reflété dans la situation du marché du travail. Après avoir connu en 1979 une année exceptionnelle, la création d'emplois a diminué graduellement au cours de l'année 1980. Néanmoins, sur une base annuelle, la croissance de l'emploi a surpassé celle de la production pour s'établir à 2,5% ce qui constitue une création de 65 000 emplois, en comparaison de 82 000 l'année précédente.

C'est le secteur des services (excluant l'administration publique) qui a été la principale source de création d'emplois en 1980 avec une hausse de 3,7% par rapport à l'an dernier, soit 59 000 nouveaux postes. Les hausses les plus marquées proviennent des services communautaires, commerciaux et personnels (34 000) et du domaine de la finance et de l'assurance (25 000). Le secteur primaire a connu de son côté une hausse d'emploi de 4,3% (5 000). Dans le secteur de la fabrication où l'emploi s'était accru de 5,8% en 1979, une baisse au quatrième trimestre a limité l'accroissement annuel à 2% ou 13 000 emplois.

### EMPLOI PAR SECTEUR QUÉBEC

	1979	1980	Variation
	(en milliers)		
Primaire	122	127	5
Construction	122	114	-8
Fabrication	601	614	13
Transport, communications, et autres services publics	238	228	-10
Commerce	438	448	10
Finance, assurance	124	149	25
Services communautaires commerciaux et personnels	770	804	34
Administration publique	187	185	-2
<b>Total</b>	<b>2 602</b>	<b>2 667</b>	<b>65</b>

Source: Enquête sur la population active, S.C., 71-001.

Note: La somme des composantes ne correspond pas au total en raison de l'arrondissement des données.

La population active s'est accrue de 2,8% en 1980 par rapport à 1,8% en 1979. Comme la population en âge de travailler n'a augmenté que de 1,2%. L'accroissement de la population active reflète une hausse de la participation à la main-d'oeuvre, qui s'est révélée particulièrement forte en début d'année suite à l'amélioration des conditions du marché du travail durant la seconde moitié de 1979.

L'effet conjoint d'une décélération de la création d'emplois et d'une accélération de la croissance de la main-d'oeuvre a provoqué une hausse de 16 000 chômeurs dont le total

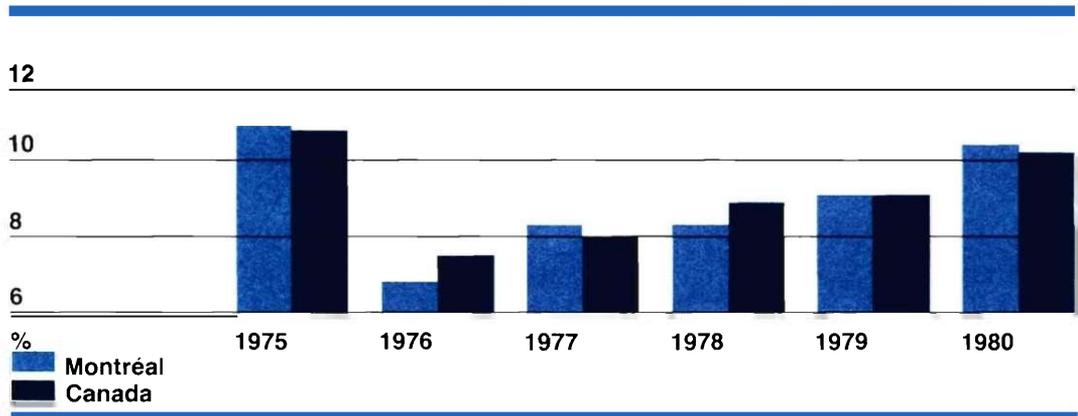
s'est établi à 292 000. Le taux de chômage est donc passé de 9,6% à 9,9% de 1979 à 1980 au Québec.

La répartition régionale du taux de chômage a changé quelque peu au cours de l'année 1980. La région des Cantons de l'Est qui bénéficiait du taux de chômage le plus bas en 1979 (7,7%) a vu son taux s'accroître à 10,6%, surpassant ainsi la moyenne du Québec (9,9%). La hausse d'emploi qu'avait connue cette région en 1979 (16,8%) s'est transformée en une baisse de 0,6% en 1980. Par ailleurs, deux régions ont amélioré leur taux de chômage par rapport à l'année précédente. Il s'agit du Bas St-Laurent et de la Gaspésie où le taux de chômage est passé de 16,3% à 13,1% et la région de l'Outaouais avec une baisse de 12,3% à 10,8%. À Montréal, l'emploi s'est accru de 1,8% (28 000), ce qui a permis à cette région de conserver un taux de chômage à peu près égal à celui de 1979, soit 9,0%.

### Les prix et les salaires

L'indice des prix à la consommation de Montréal a augmenté de 10,4% contre 9,1% l'année précédente, malgré une décélération du prix des aliments, lequel s'est accru de 11% en 1980 comparativement à 13,6% en 1979. Par contre, les prix de l'énergie et de l'ensemble des autres composantes se sont accélérés fortement en 1980. La même situation a prévalu dans l'ensemble du Canada. Cette détérioration de l'évolution des prix provient principalement de la hausse des coûts unitaires en main-d'oeuvre, laquelle reflète la baisse de productivité enregistrée en 1980. De plus, l'accélération des prix chez nos partenaires commerciaux s'est répercutée sur les prix des biens importés par le Canada, qui se sont accrus de 15,3% en 1980.

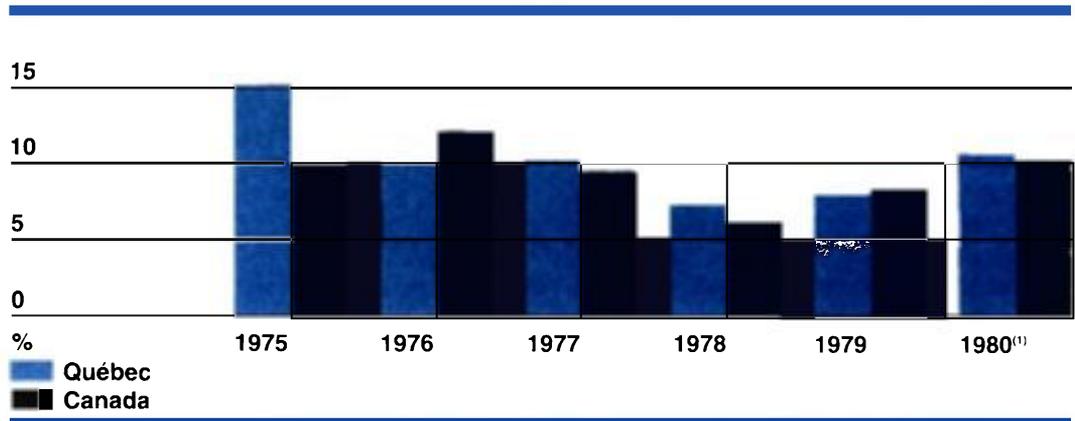
### INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION (accroissement annuel en pourcentage)



Source : Indice des prix à la consommation, S.C., 62-010.

Le salaire hebdomadaire moyen dans les entreprises industrielles s'est accru un peu plus vite que l'indice des prix à la consommation. Au Québec, le salaire moyen a progressé de 10,8% en 1980, alors qu'il a connu une hausse de 10,2% dans l'ensemble du Canada. Par ailleurs, les gains horaires dans le secteur de la fabrication ont crû de 10,9% au Québec contre 10,1% au Canada.

### SALAIRE HEBDOMADAIRE MOYEN (accroissement annuel en pourcentage)



(1) Prévission.

Source : Emploi, gains et durée du Travail, S.C., 72-002.

## INDICATEURS ÉCONOMIQUES CANADA

	Unité de mesure	1976	1977	1978	1979	1980 <sup>(1)</sup>	76-75	77-76	78-77	79-78	80-79	80-76 <sup>(2)</sup>
							%	%	%	%	%	%
Produit national brut aux prix du marché	000 000 \$	191 031	208 806	229 698	260 305	287 826	15,5	9,3	10,0	13,3	10,6	10,8
Revenu personnel	000 000 \$	155 343	170 986	188 552	210 728	235 965	14,1	10,1	10,3	11,8	12,0	11,0
Revenu personnel par habitant	\$	6 756	7 352	8 032	8 902	9 867	12,6	8,8	9,2	10,8	10,8	9,9
Immobilisations totales	000 000 \$	43 636	46 598	50 360	57 441	65 936	14,2	6,8	8,1	14,1	14,8	10,9
— secteur de la fabrication	000 000 \$	5 465	6 081	6 178	7 320	9 542	-1,0	11,3	1,6	18,5	30,4	15,0
Valeur des expéditions des industries manufacturières	000 000 \$	98 285	108 997	129 246	151 728	164 777	11,1	10,9	18,6	17,4	8,6	13,8
Ventes au détail	000 000 \$	57 167	61 651	68 799	76 992	83 536	11,2	7,8	11,6	11,9	8,5	9,9
Indice des prix à la consommation	1971 = 100	148,9	160,8	175,1	191,2	210,6	7,5	8,0	8,9	9,1	10,2	9,1
Population (1 <sup>er</sup> juin)	'000	22 993	23 258	23 476	23 671	23 914	1,3	1,2	0,9	0,8	1,0	1,0
Population active	'000	10 206	10 498	10 882	11 207	11 522	2,3	2,9	3,7	3,0	2,8	3,1
Emploi	'000	9 479	9 648	9 972	10 369	10 655	2,1	1,8	3,4	4,0	2,8	3,0
Taux de chômage	%	7,1	8,1	8,4	7,5	7,5						

(1) Données provisoires.

(2) Taux annuel composé.

Sources : Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205 et 61-206, Industries manufacturières, S.C., 31-205, Commerce de détail, S.C., 63-205, Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001, Prix et indices des prix, S.C., 62-010, Enquête sur la population active, S.C., 71-001, Estimation de la population du Canada et des provinces, S.C., 91-201.

## INDICATEURS ÉCONOMIQUES QUÉBEC

	Unité de mesure	1976	1977	1978	1979	1980 <sup>(1)</sup>	76-75	77-76	78-77	79-78	80-79	80-76 <sup>(2)</sup>
							%	%	%	%	%	%
Produit intérieur brut aux prix du marché	000 000 \$	46 242	49 996	55 395	62 129	68 653	16,3	8,1	10,8	12,2	10,5	10,4
Revenu personnel	000 000 \$	39 204	42 996	47 238	52 412	58 649	16,0	9,7	9,9	11,0	11,9	10,6
Revenu personnel par habitant	\$	6 288	6 851	7 530	8 341	9 305	15,0	9,0	9,9	10,8	11,6	10,3
Immobilisations totales	000 000 \$	9 813	10 702	10 794	12 060	12 657	7,0	9,1	0,9	11,7	5,0	6,6
— secteur de la fabrication		1 131	1 182	1 280	1 477	1 785	-17,6	4,5	8,3	15,4	20,8	12,1
Valeur des expéditions des industries manufacturières	000 000 \$	25 802	28 077	33 421	39 152	43 772	7,7	8,8	19,0	17,1	11,8	14,1
Ventes au détail	000 000 \$	14 448	15 558	17 174	19 608	20 789	11,0	7,7	10,4	14,2	6,0	9,5
Indice des prix à la consommation	1971 = 100	147,4	159,7	173,1	188,9	208,4	6,8	8,3	8,3	9,1	10,4	9,0
Population (1 <sup>er</sup> juin)	'000	6 235	6 276	6 273	6 284	6 303	0,9	0,7	-0,1	0,2	0,3	0,3
Population active	'000	2 689	2 756	2 827	2 878	2 959	1,6	2,5	2,6	1,8	2,8	2,4
Emploi	'000	2 456	2 473	2 520	2 602	2 667	0,9	0,7	1,9	3,3	2,5	2,1
Taux de chômage	%	8,7	10,3	10,9	9,6	9,9						

(1) Données provisoires.

(2) Taux annuel composé.

Sources : Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-205 et 61-206, Industries manufacturières, S.C., 31-205, Commerce de détail, S.C., 63-205, Comptes nationaux des revenus et dépenses, S.C., 13-001, Prix et indices des prix, S.C., 62-010, Enquête sur la population active, S.C., 71-001, Comptes économiques provinciaux, S.C., 62-213, Estimation de la population du Canada et des provinces, S.C., 91-201.

## **ANNEXE II**

# **LA SITUATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT ET LES EMPRUNTS DU SECTEUR PUBLIC**

## **LA SITUATION FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT ET LES EMPRUNTS DU SECTEUR PUBLIC**

<b>LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT .....</b>	<b>II - 3</b>
• Les revenus budgétaires.....	II - 3
• Les dépenses budgétaires.....	II - 6
• Les opérations non budgétaires.....	II - 7
• Les remboursements d'emprunts.....	II - 8
• Les opérations financières sur la base des recettes et déboursés .....	II - 8
<b>LE FINANCEMENT.....</b>	<b>II - 9</b>
<b>LA DETTE.....</b>	<b>II - 11</b>
<b>LES EMPRUNTS ET LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC .....</b>	<b>II - 11</b>
<b>LA CONJONCTURE FINANCIÈRE.....</b>	<b>II - 14</b>
<b>LISTE DES TABLEAUX</b>	
Gouvernement du Québec	
États des opérations financières	
• Sommaire .....	II - 20
• Revenus budgétaires.....	II - 21
• Dépenses budgétaires.....	II - 22
• Opérations non budgétaires .....	II - 23
<b>LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN 1980-1981 .....</b>	<b>II - 25</b>
<b>LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS PAR HYDRO-QUÉBEC EN 1980.....</b>	<b>II - 26</b>

## 1. LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU GOUVERNEMENT

La prévision des opérations financières du gouvernement du Québec pour l'année se terminant le 31 mars 1981 montre des besoins financiers nets totalisant 2 345 000 000 \$, en regard de 1 372 200 000 \$ en 1979-1980. Compte tenu du redressement de l'encaisse, de remboursements additionnels d'emprunts et de l'accroissement des besoins financiers nets, les nouveaux emprunts totaliseront 3 285 000 000 \$.

### GOVERNEMENT DU QUÉBEC ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES SOMMAIRE (en millions de dollars)

	1979-1980	1980-1981	
		Discours sur le budget	Prévisions <sup>(1)</sup>
<b>1. Opérations budgétaires</b>			
Revenus budgétaires	- 13 306,7	- 14 850,0	- 14 665,0
Dépenses budgétaires	- 15 123,2	- 17 150,0	- 17 640,0
	- 1 816,5	- 2 300,0	- 2 975,0
<b>2. Opérations non budgétaires</b>			
Placements, prêts et avances	- 217,2	- 115,0	- 60,0
Compte des régimes de retraite	- 682,8	- 845,0	- 840,0
Autres comptes	- 21,3	- 200,0	- 150,0
Solde	- 444,3	+ 530,0	+ 630,0
<b>3. Besoins financiers nets</b>	- 1 372,2	- 1 770,0	- 2 345,0
<b>4. Financement</b>			
Variation de l'encaisse	- 229,3	—	- 370,0
Nouveaux emprunts	- 1 648,9	- 2 220,0	+ 3 285,0
Moins: remboursements d'emprunts	- 506,0	- 450,0	- 570,0
<b>Total</b>	- 1 372,2	- 1 770,0	- 2 345,0

N.B.: Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

(1) Les données financières 1980-1981 paraissant à cette annexe sont établies sur la base des résultats des 10 premiers mois de l'année financière et d'une prévision des dépenses et revenus pour les mois de février et mars.

Le déficit des opérations budgétaires s'établit à 2 975 000 000 \$, soit une augmentation de 675 000 000 \$ par rapport à la prévision du Discours sur le budget. Cette variation découle principalement de dépassements au titre des dépenses budgétaires. Le surplus des opérations non budgétaires pour sa part s'élève à 630 000 000 \$. L'accroissement de 100 000 000 \$ de ce surplus par rapport à la prévision du Discours sur le budget s'explique par les variations favorables des placements, prêts et avances et des autres comptes non budgétaires.

#### Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires sont estimés à 14 665 000 000 \$ pour l'année financière 1980-1981, soit une augmentation annuelle de 10,2% comparativement à 11,6% l'année précédente. Ce ralentissement de la croissance des revenus est essentiellement attribuable aux réductions d'impôt annoncées lors du Discours sur le budget 1980-1981 et à la faible croissance des transferts du gouvernement du Canada qui n'augmentent que de 3,8%.

Le coût des allègements fiscaux se répercute principalement à l'impôt sur le revenu des particuliers, reflétant l'introduction de la réduction générale de l'impôt de 3% le premier juillet 1980 et l'indexation additionnelle des exemptions personnelles le premier janvier 1981, et à la taxe sur les ventes au détail suite à l'ajout des vêtements de travail, des textiles et des meubles à la gamme des exemptions existantes. Quant à la faible croissance des transferts fédéraux, elle résulte d'une augmentation de 7,6% au titre de la péréquation et de moins de un pour cent à celui des autres programmes.

En fait, depuis l'entrée en vigueur en avril 1977 des présents arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, le taux annuel moyen de croissance des revenus provenant des transferts du gouvernement du Canada s'établit à 8,2% comparativement à 18,8% sous les précédents arrangements qui couvraient la période allant du 1<sup>er</sup> avril 1972 au 31 mars 1977.

**TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA  
TAUX DE CROISSANCE ANNUEL MOYEN  
1972 à 1977 et 1977 à 1981  
(en pourcentage)**

	1972-1977	1977-1981
Péréquation	24,3	12,9
Autres	15,0	4,7
<b>Total</b>	<b>18,8</b>	<b>8,2</b>

Cette faible croissance des transferts fédéraux au cours des quatre dernières années s'explique principalement par deux facteurs. Le premier a trait à l'orientation générale du gouvernement fédéral en ce qui concerne le ralentissement de la croissance de ses dépenses et à la part de ce ralentissement à être supportée par les provinces. Le second facteur a trait au fait que le Québec, malgré une diminution constante de l'importance relative de sa population dans l'ensemble canadien, s'est approprié au cours des dernières années une plus grande part de la croissance économique canadienne, ce qui a pour effet de réduire les transferts fédéraux au titre de la péréquation et du financement des programmes d'assurance-santé et de l'enseignement post-secondaire.

La volonté du gouvernement fédéral de ralentir la croissance de ses dépenses à tout prix s'est d'abord traduite, dans la version initiale des présents arrangements fiscaux, par une réduction importante de la relation entre les transferts fédéraux et, d'une part, les revenus des provinces productrices de pétrole et de gaz ainsi que, d'autre part, les coûts des programmes à frais partagés. Par la suite, cette orientation s'est poursuivie par de nouveaux amendements aux arrangements fiscaux qui avaient pour but d'exclure des revenus assujettis à la péréquation les revenus provenant de la vente des concessions pétrolières et gazières, privant ainsi le Québec de près de 8,0% de ses droits de péréquation. De la même façon, cette orientation s'est traduite par le plafonnement de la contribution fédérale à certains programmes à frais partagés, notamment dans le cas du programme de bilinguisme en éducation et, dans certains cas, par le retrait définitif de la contribution fédérale au titre d'autres programmes à frais partagés.

Compte tenu du fait que la réduction des transferts fédéraux aux provinces a été concentrée dans des domaines où la part québécoise dans le total canadien est importante, par exemple les transferts au titre de la péréquation des revenus provenant du pétrole et du gaz et du bilinguisme en éducation, l'impact sur l'évolution de la situation financière du gouvernement du Québec a été, toute proportion gardée, plus important que pour la plupart des autres provinces.

En regard de la prévision du Discours sur le budget, les revenus budgétaires montrent une diminution d'un peu moins de 1,3%, soit 185 000 000 \$.

### SOMMAIRE DE L'ÉVOLUTION DES REVENUS BUDGÉTAIRES

	1979-1980		1980-1981		Variations par rapport au budget	Variations par rapport à 1979-1980
		Discours sur le budget	Prévisions			
	(en millions de dollars)					%
Impôt sur le revenu des particuliers	4 621,6	5 353,0	5 350,0	-3	15,8	
Impôt des sociétés	765,2	886,0	851,0	-35	11,2	
Taxes sur les ventes au détail	1 621,0	1 721,0	1 683,0	-38	3,8	
Autres revenus autonomes	2 475,3	2 860,0	2 811,0	-49	13,6	
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>9 483,1</b>	<b>10 820,0</b>	<b>10 695,0</b>	<b>-125</b>	<b>12,8</b>	
Transferts du gouvernement du Canada	3 823,6	4 030,0	3 970,0	-60	3,8	
<b>Total des revenus budgétaires</b>	<b>13 306,7</b>	<b>14 850,0</b>	<b>14 665,0</b>	<b>-185</b>	<b>10,2</b>	

Les variations les plus importantes ont été enregistrées au titre de l'impôt des sociétés et de la taxe sur les ventes au détail. Un rythme de croissance du revenu imposable inférieur à celui prévu au printemps dernier et une augmentation des remboursements expliquent la diminution à l'impôt des sociétés. D'autre part, le ralentissement des ventes au détail, principalement dans le secteur des véhicules automobiles, a provoqué la diminution du rendement de la taxe sur les ventes au détail. La révision à la baisse des autres revenus autonomes découle en grande partie de la réduction des revenus relatifs à l'immatriculation des véhicules automobiles en raison à la fois des implications pour l'année financière des écarts d'estimation afférents à l'exercice précédent ainsi que de l'intégration du Bureau des véhicules automobiles à la Régie de l'assurance-automobile du Québec en fin d'année 1980. En effet, la fusion de ces deux organismes a pour effet de réduire les revenus budgétaires de 15 000 000 \$; en contrepartie, les dépenses sont réduites d'un montant équivalent.

Par rapport à la prévision du Discours sur le budget, la diminution des transferts du gouvernement du Canada est attribuable à la réduction de la contribution fédérale au titre des programmes à frais partagés autres que celui relatif au bien-être social à l'égard duquel la contribution fédérale est en hausse en raison des dépassements budgétaires à ce chapitre. La baisse de la contribution fédérale aux programmes à frais partagés est reliée à des réductions de dépenses dans plusieurs ministères et organismes, notamment aux ministères des Affaires municipales et des Transports, et au fait que la contribution fédérale au programme de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers est versée directement aux entreprises concernées plutôt qu'au gouvernement du Québec.

Tel que mentionné lors de la publication de la Synthèse des opérations financières du 2<sup>e</sup> trimestre, le gouvernement du Québec conteste la décision du gouvernement du Canada de déduire, rétroactivement pour chacune des années 1970-1971 à 1976-1977 inclusive-

ment, des frais de fonctionnement de l'enseignement post-secondaire la contribution fédérale au programme de bilinguisme. Si toutefois cette décision était maintenue, il en résulterait une perte de revenu additionnelle de 59 000 000 \$.

### Les dépenses budgétaires

Pour l'année financière 1980-1981, les dépenses budgétaires s'établissent à 17 640 000 000 \$, soit un accroissement annuel de 16,6% comparativement à 12,9% l'année précédente.

Par rapport à la prévision du Discours sur le budget, les dépenses budgétaires ont été haussées de 490 000 000 \$, soit près de 3%. Cette accélération s'explique par les coûts plus élevés que prévu encourus à l'égard de certains des programmes les plus importants du budget du gouvernement. Ainsi, en raison de l'évolution des taux d'intérêts durant la dernière année financière et de l'accroissement du programme d'emprunts, l'intérêt sur la dette publique s'est chiffré par 1 230 000 000 \$, en hausse de 112 000 000 \$. De même, suite à la forte augmentation de la clientèle, dont près de la moitié résulte du resserrement des critères d'éligibilité aux prestations d'assurance-chômage, et à l'indexation des barèmes au premier janvier 1981, les prestations d'aide sociale ont été de 158 900 000 \$ supérieures. Enfin, le coût des services assurés par la Régie de l'assurance-maladie montre un dépassement de 152 400 000 \$ reflétant l'accélération du coût des services rendus à des fins de prévention, de diagnostic, de traitement ou de réadaptation.

Conformément à un des principaux objectifs de la politique budgétaire du gouvernement au cours des dernières années, un montant de 906 300 000 \$ a été porté aux dépenses au titre du service courant et passé des régimes de retraite. Le tableau suivant montre l'impact du compte des régimes de retraite sur les opérations financières du gouvernement.

### SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AUX RÉGIMES DE RETRAITE (en millions de dollars)

	1977-1978	1978-1979	1979-1980	Prévisions 1980-1981
<b>1. Opérations budgétaires</b>				
Revenus	—	—	—	—
Dépenses	-266,2	-331,2	-732,6	-906,3
Déficit	-266,2	-331,2	-732,6	-906,3
<b>2. Opérations non budgétaires</b>				
Compte des régimes de retraite				
Contributions du gouvernement	-266,2	-331,2	-732,6	-906,3
Contributions des organismes autonomes	-31,0	-24,8	-24,6	-24,5
Cotisations des employés <sup>(1)</sup>	+103,7	-125,3	-123,9	-139,2
Total des contributions et cotisations	+400,9	-481,3	+881,1	-1 070,0
Total des prestations <sup>(2)</sup> et autres paiements	-136,5	-165,6	-198,3	-230,0
<b>Surplus</b>	-264,4	-315,7	-682,8	-840,0
<b>3. Besoins financiers nets</b>	-1,8	-15,5	-49,8	-66,3

(1) Cotisations des régimes de retraite autres que le RREGOP. Les cotisations des employés au RREGOP sont versées directement à la Caisse de dépôt et placement du Québec et ne transitent pas par le compte non budgétaire des régimes de retraite.

(2) Comprennent la partie des prestations afférentes au RREGOP à la charge du gouvernement ainsi que la totalité des prestations versées dans le cadre des autres régimes.

N.B.: Le signe (-) signifie une source de financement et le signe (+) un besoin de financement.

### Les opérations non budgétaires

Le surplus des opérations non budgétaires atteint 630 000 000 \$ comparativement à la prévision de 530 000 000 \$ au Discours sur le budget.

### OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES 1980-1981 (en millions de dollars)

	Discours sur le budget	Prévisions	Variations par rapport au budget
<b>1. Placements, prêts et avances</b>			
Entreprises du gouvernement			
Capital-actions et mise de fonds	-139,8	-148,1	-8,3
Prêts et avances	+45,1	+108,1	+63,0
Sous-total	-94,7	-40,0	-54,7
Particuliers, Sociétés et autres	-20,3	-20,0	-0,3
Total des placements, prêts et avances	-115,0	-60,0	-55,0
<b>2. Compte des régimes de retraite</b>	+845,0	+840,0	-5,0
<b>3. Autres comptes</b>	-200,0	-150,0	-50,0
<b>4. Solde</b>	+530,0	+630,0	+100,0

*N.B.:* le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

Les prêts nets consentis à la Société d'habitation du Québec ont été de 22 000 000 \$ inférieurs à la prévision initiale, suite à la baisse des besoins de financement des organismes sans but lucratif et à une hausse des remboursements de prêts temporaires et d'obligations à long terme. De plus, les prêts du gouvernement envers la S.G.F. sont réduits d'un montant de 20 900 000 \$ non prévu initialement, suite à la vente des navires AMSTEL « S ». Cette somme représente le capital et l'intérêt d'un prêt consenti l'an dernier afin d'aider au financement du parachèvement et à l'entretien de ces navires jusqu'à ce qu'ils soient vendus. En contrepartie de l'extinction de cette créance, un montant équivalent a été porté aux dépenses budgétaires. Enfin, la prévision du Discours sur le budget incluait certains prêts à consentir à l'Office du crédit agricole du Québec qui ont toutefois été assumés par les marchés privés.

Les autres comptes non budgétaires représentent principalement les variations d'une année à l'autre dans les comptes et intérêts courus à payer et à recevoir par le gouvernement. Ces variations sont reliées au volume de l'ensemble des opérations financières. À partir de la situation de ces comptes à la fin de la précédente année financière, une variation négative de 200 000 000 \$, représentant essentiellement le règlement prévu des comptes à payer relatifs aux conventions collectives et aux transferts aux municipalités, avait été estimée au Discours sur le budget. Les résultats préliminaires pour 1980-1981 montrent une variation nette négative de 150 000 000 \$ à ce titre. Cette diminution de 50 000 000 \$ de la variation prévue s'explique d'une part par une augmentation substantielle de l'intérêt couru à payer, en raison du volume important réalisé lors de l'émission d'obligations d'épargne de juin 1980 et de la hausse du programme d'emprunts. D'autre part, l'accroissement des cotisations et charges émises au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers a amené une hausse plus forte que prévu initialement des comptes à recevoir.

### Les remboursements d'emprunts

Les remboursements d'emprunts ont totalisé 570 000 000 \$ comparativement à 506 000 000 \$ en 1979-1980. Ces résultats préliminaires sont de 120 000 000 \$ supérieurs à la prévision du Discours sur le budget, conséquence de remboursements plus importants que prévu au chapitre des obligations d'épargne et du remboursement de l'emprunt de 65 000 000 \$ effectué en 1979-1980 aux termes d'une convention de crédit de 400 000 000 \$ contractée auprès de diverses banques canadiennes et institutions financières internationales. L'augmentation des remboursements d'obligations d'épargne résulte du fait qu'en avril et mai 1980, les taux d'intérêts payés par les institutions financières étant supérieurs à celui des obligations d'épargne, plusieurs détenteurs ont demandé le remboursement de leurs obligations. De plus, en raison de l'importance de l'émission de juin 1980, la demande de remboursements afférents à cette série a excédé la prévision initiale. Le montant anticipé des remboursements au cours de 1980-1981 est de 263 000 000 \$ et l'encours des obligations d'épargne au 31 mars 1981 est estimé à 1 292 000 000 \$.

### ENCOURS DES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE (en millions de dollars)

Encours au 31 mars 1980	584,0
Plus: Émission 1980	971,0 <sup>(1)</sup>
Moins: Remboursements	263,0
Encours au 31 mars 1981	1 292,0

(1) Montant encaissé au 31 mars 1981 de l'émission de 973 575 000 \$.

### Les opérations financières sur la base des recettes et déboursés

Les opérations financières du gouvernement sont essentiellement présentées sur une base d'exercice. Les comptes gouvernementaux reflètent ainsi, de la façon la plus adéquate possible, les engagements présents et futurs du gouvernement sans égard à ceux qui doivent être rencontrés durant l'année en cours. Il en est ainsi par exemple, de la comptabilisation des régimes de retraite, des intérêts courus et des comptes à payer. Du côté des revenus, le gouvernement comptabilise non seulement les revenus perçus mais aussi les revenus cotisés. Certaines limites sont toutefois imposées à l'utilisation de la base d'exercice afin de se conformer aux dispositions de la Loi de l'administration financière et d'éviter certaines complications, tel que la comptabilisation de transactions sur la base d'estimations. C'est notamment le cas de certaines sources de revenus budgétaires qui sont comptabilisées selon la base de caisse.

Cependant, la donnée essentielle des équilibres financiers est celle des besoins financiers nets. Pour traduire fidèlement le résultat des transactions financières le niveau des besoins financiers nets doit demeurer constant sans égard à la base de comptabilisation utilisée.

Le tableau suivant montre les résultats des opérations financières du gouvernement établis sur la base des recettes et déboursés pour les années 1977-1978 à 1980-1981. Pour chacun de ces exercices financiers, les besoins financiers nets sont les mêmes que ceux établis selon les conventions comptables actuellement en vigueur. Toutefois, la répartition des résultats entre le déficit des opérations budgétaires et le solde des opérations non budgétaires est modifiée étant donné qu'ils ne se trouvent pas affectés par les variations des comptes et intérêts courus à recevoir et à payer, ni par les autres opérations ne donnant pas lieu à des encaissements ou à des déboursés comme les contributions à titre d'employeur aux régimes de retraite.

**ÉTAT SOMMAIRE DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES  
SUR LA BASE DES RECETTES ET DÉBOURSÉS  
(en millions de dollars)**

	1977-1978	1978-1979	1979-1980	Prévisions 1980-1981
<b>1. Opérations budgétaires</b>				
Recettes	-11 515,9	-12 724,6	-13 800,7	-15 373,0
Déboursés	-12 465,7	-13 782,1	-15 100,9	-17 767,0
Déficit	-949,8	-1 057,5	-1 300,2	-2 394,0
<b>2. Opérations non budgétaires<sup>(1)</sup></b>				
Placements, prêts et avances	-266,1	-270,5	-217,2	-81,0
Compte des régimes de retraite	-18,9	-7,3	-75,1	-142,0
Autres comptes	-22,0	-55,8	-70,1	-12,0
Solde	-225,2	-207,4	-72,0	-49,0
<b>3. Besoins financiers nets</b>	-1 175,0	-1 264,9	-1 372,2	-2 345,0

(1) Écart net entre les recettes et les déboursés.

N.B. : Le signe (+) signifie une source de financement et le signe (-) un besoin de financement.

## 2. LE FINANCEMENT<sup>(1)</sup>

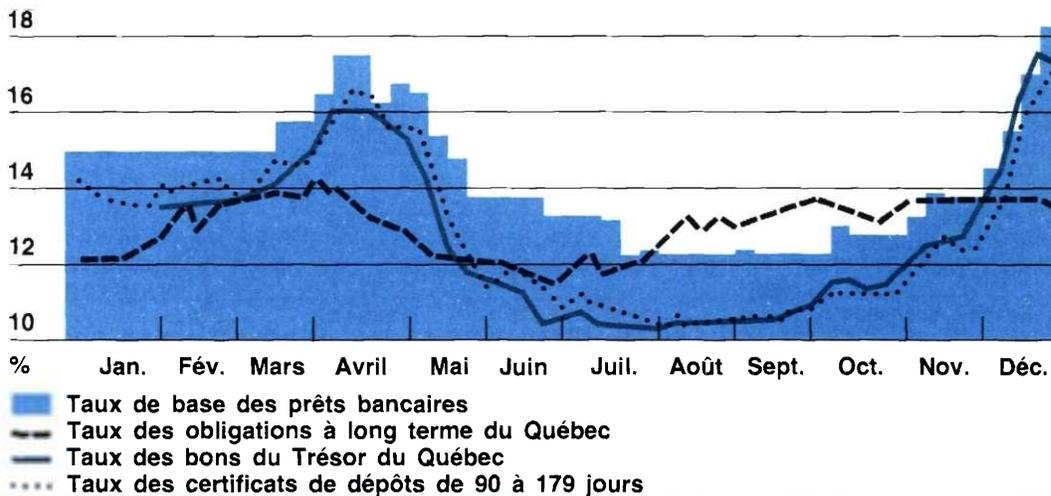
En 1980-1981, les emprunts du gouvernement du Québec sont estimés à 3 285 000 000 \$. Au 28 février 1981, les emprunts réalisés s'établissent à 2 972 100 000 \$. Le financement gouvernemental a été caractérisé au cours de cette période par l'accroissement du montant des émissions des bons du Trésor et la vente des obligations d'épargne.

En 1979-1980, le gouvernement du Québec a pris la décision d'émettre régulièrement des bons du Trésor à trois mois par voie d'enchère hebdomadaire auprès des institutions financières. Ces titres ont été très favorablement accueillis par les marchés financiers. Ainsi en 1980-1981, le gouvernement a continué à développer cette source de financement en faisant passer graduellement de 15 000 000 \$ à 30 000 000 \$ le montant émis chaque semaine. L'encours des bons du Trésor est passé de 135 000 000 \$ au 31 mars 1980 à 360 000 000 \$ au 28 février 1981. Tout en se maintenant en moyenne entre 15 et 20 points de base au-dessus des taux des titres fédéraux similaires, les taux de rendement consentis sur ces emprunts sont demeurés à un niveau largement inférieur au taux de base sur les prêts bancaires durant la presque totalité de l'année. Les taux sur les bons du Trésor ont toutefois fluctué fortement au cours de la période, suivant en cela les conditions du marché des titres à court terme telles que déterminées par l'évolution de la conjoncture financière internationale et par la politique monétaire de la Banque du Canada.

Une partie substantielle des besoins de financement de 1980-1981 a été comblée par une émission d'obligations d'épargne de 973 575 000 \$. Lancée en mai 1980 au moment où les taux sur le marché étaient en baisse rapide, l'émission fut offerte à un taux d'intérêt annuel de 14% pour les deux premières années (ce qui équivaut à 13,6% sur des obligations conventionnelles dont l'intérêt est composé semi-annuellement) et de 10,5% par la suite jusqu'à échéance. L'ensemble des obligations d'épargne représente maintenant 11,2% de la dette du gouvernement du Québec, comparativement à 6,4% au 31 mars 1980.

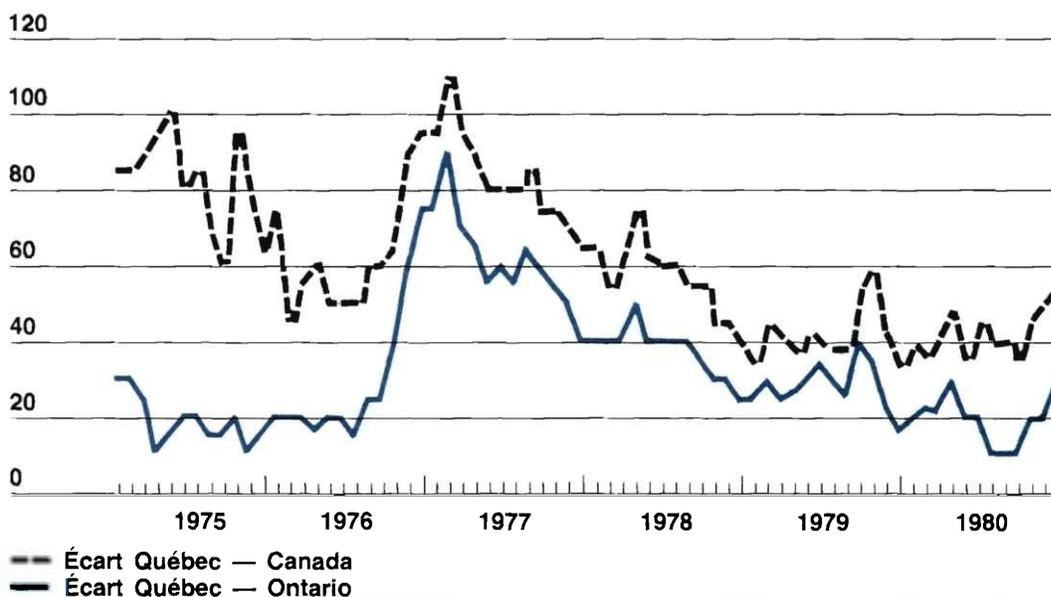
(1) Certaines modifications pourraient être apportées au programme de financement entre la date de la rédaction de ce rapport et la fin de l'année financière.

### TAUX DE RENDEMENT SUR TITRES DU QUÉBEC ET AUTRES TITRES EN 1980 CANADA



Sources: Ministère des Finances du Québec.  
Banque du Canada.

### ÉCART ENTRE LES TAUX DE RENDEMENT SUR LES TITRES À LONG TERME CANADA



Source: A.E. AMES.

En ce qui a trait aux titres à long terme, le total émis en dollars canadiens a été de 1 431 300 000 \$, dont 1 025 000 000 \$ auprès de la Caisse de dépôt et placement du Québec à la suite de placements privés de même que de la participation de cette institution aux émissions publiques lancées sur les marchés financiers canadiens. De plus, le gouvernement a effectué un emprunt à taux flottant de 344 800 000 \$ (300 000 000 \$ÉU) au moyen d'une convention de crédit préalablement établie auprès d'un consortium bancaire.

Les taux de rendement sur les titres à long terme ont fluctué de façon importante au cours de l'année, répondant en cela à l'ensemble des conditions sur les marchés financiers. En outre, sur le marché secondaire, ces mêmes titres ont continué à se transiger à des niveaux avantageux comme le montre l'évolution des écarts de rendement entre les titres du Québec et ceux du gouvernement fédéral et celui de l'Ontario.

### 3. LA DETTE

Au 28 février 1981, la dette du gouvernement du Québec est estimée à 11 600 000 000 \$. La proportion de la dette totale libellée en dollars canadiens a augmenté, passant de 73,1% à 76,6% au cours de l'année financière 1980-1981 alors que diminuait de 26,9% à 23,4% la part des emprunts en cours libellés en monnaies étrangères.

#### DETTE DU GOUVERNEMENT

Estimation au 28 février 1981 <sup>(1)</sup>

Monnaie d'émission	en millions de dollars	En proportion du total
Dollar canadien	8 884	76,6
Dollar américain	2 118	18,2
Mark allemand	234	2,0
Franc français	20	0,2
Yen japonais	266	2,3
Unités de compte européennes	78	0,7
	<b>11 600</b>	<b>100,0</b>

(1) Excluant les emprunts temporaires.

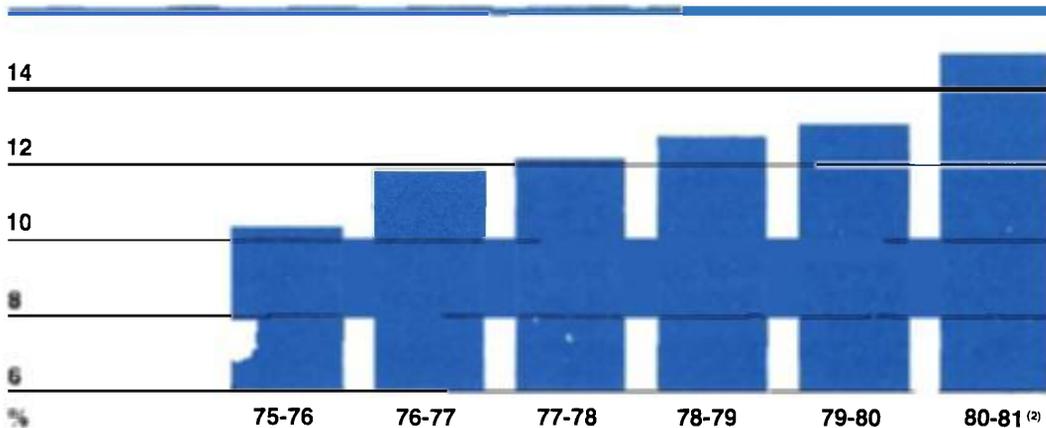
Note : La dette en monnaies étrangères est exprimée en équivalent canadien aux dates de réalisation des emprunts.

L'importance de l'émission d'obligations d'épargne 1980 de même que l'absence d'émissions d'obligations conventionnelles à très long terme dictée en raison de la conjoncture financière, ont contribué à réduire l'échéance moyenne de la dette du gouvernement. Celle-ci est passée de 11,9 ans à la fin de mars à 11,0 ans à la fin de décembre 1980. Comme l'indique le graphique ci-dessous, l'importance de la dette à long terme du gouvernement par rapport au produit intérieur brut est évaluée à 15% au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1981.

### 4. LES EMPRUNTS ET LES INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC

Au cours de l'année civile 1980, les emprunts bruts à long terme du secteur public sont estimés à 6 030 000 000 \$, soit une hausse de 41,3% par rapport à l'année précédente. Cet accroissement résulte surtout de l'augmentation des emprunts du gouvernement

## RAPPORT DE LA DETTE A LONG TERME DU GOUVERNEMENT AU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT<sup>(1)</sup>



(1) Dette au 31 mars de l'année sur le produit intérieur brut de la même année.

(2) Prévision.

(1 214 000 000 \$) et d'Hydro-Québec (373 000 000 \$). Les emprunts bruts des municipalités se sont établis à 766 000 000 \$ au cours de l'année en comparaison de 608 000 000 \$ en 1979. Déduction faite des remboursements, les emprunts nets du secteur public ont totalisé 4 522 000 000 \$ en 1980.

## EMPRUNTS À LONG TERME DU SECTEUR PUBLIC

	1976	1977	1978	1979	1980 <sup>(1)</sup>
(en millions de dollars)					
<b>Emprunts bruts</b>					
Gouvernement <sup>(2)</sup>	1 341	1 337	1 434	1 521	2 735
Institutions d'enseignement	301	304	271	232	194
Institutions de santé et de bien-être	43	79	84	43	88
Hydro-Québec <sup>(2)</sup>	1 752	1 097	1 542	1 783	2 156
Autres sociétés d'État <sup>(3)</sup>	1 036 <sup>(4)</sup>	77	37	80	91
Municipalités et communautés urbaines	955	968	713	608	766
<b>Total</b>	<b>5 428</b>	<b>3 862</b>	<b>4 081</b>	<b>4 267</b>	<b>6 030</b>
<b>Remboursements</b>	<b>1 206</b>	<b>787</b>	<b>945</b>	<b>1 308</b>	<b>1 508</b>
<b>Emprunts nets</b>	<b>4 222</b>	<b>3 075</b>	<b>3 136</b>	<b>2 959</b>	<b>4 522</b>

(1) Résultats préliminaires.

(2) Ces données représentent les montants encaissés durant l'année, ce qui explique la différence observée par rapport à la liste d'emprunts réalisés présentée plus loin dans ce document.

(3) Incluant la Société d'habitation du Québec.

(4) Régie des installations olympiques et Sidbec principalement.

Source: Ministère des Finances du Québec.

Les investissements de l'ensemble du secteur public se sont accrus pour leur part de 6,1% en 1980 pour atteindre 5 413 000 000 \$. Ces investissements comprennent principalement les immobilisations du gouvernement, celles des institutions d'enseignement, de santé et de bien-être ainsi que celles des municipalités et des communautés urbaines. Dans le cas des sociétés d'État, les investissements correspondent au montant d'acquisition d'actifs à long terme. Cet accroissement des investissements origine en partie d'une hausse estimée à 111 000 000 \$ dans le secteur municipal alors que les immobilisations reliées au programme d'assainissement des eaux ont enregistré une forte augmentation. En outre, la progression des investissements des sociétés d'État à l'exclusion d'Hydro-Québec est principalement attribuable aux sociétés suivantes: Société générale de financement, Société d'habitation du Québec et Société nationale de l'amiante.

### INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC

	1976	1977	1978	1979	1980 <sup>(1)</sup>
	(en millions de dollars)				
Gouvernement <sup>(2)</sup>	663	685	700	749	751
Institutions d'enseignement <sup>(3)</sup>	218	226	191	231	208
Institutions de santé et de bien-être <sup>(3)</sup>	157	136	124	212	200
Hydro-Québec <sup>(4)</sup>	1 267	1 950	2 588	2 817	2 868
Autres sociétés d'État <sup>(4)</sup>	1 303	645	431	451	546
Municipalités et communautés urbaines <sup>(3)</sup>	557	728	681	729	840
	<b>4 165</b>	<b>4 370</b>	<b>4 715</b>	<b>5 189</b>	<b>5 413</b>

(1) Prévission.

(2) Les investissements du gouvernement comprennent ses immobilisations ainsi que les subventions et prêts pour investissements à des agents économiques extérieurs au secteur public. Les investissements financiers envers d'autres composantes du secteur public sont donc exclus.  
*Source:* Livre des crédits et comptes publics annuels.

(3) Les investissements des institutions d'enseignement, de santé et de bien-être ainsi que ceux des municipalités et des communautés urbaines comprennent les dépenses pour de nouvelles immobilisations telles que définies aux fins de la comptabilité économique.  
*Sources:* Investissements publics au Québec par région administrative, B.S.Q.; Investissements privés et publics au Canada, S.C., 61-206.

(4) Les investissements des sociétés d'État correspondent à l'accroissement des actifs à long terme.  
*Source:* États financiers annuels des sociétés d'État.

L'évaluation comparative des emprunts et des investissements est un des principaux critères utilisés pour juger de la situation financière du gouvernement. Étant donné toutefois les interrelations entre la politique financière du gouvernement et la situation des autres secteurs sous sa juridiction, il est important de prendre en considération l'ensemble du secteur public. En effet le déséquilibre en termes d'investissements et d'emprunts d'une des composantes peut-être compensé par la situation plus favorable d'une autre et même lorsqu'il n'y a pas de transferts financiers entre ces composantes, c'est l'équilibre de l'ensemble du secteur public qui doit être apprécié d'année en année.

En comparant les emprunts et les investissements pour une année donnée, il faut aussi tenir compte du fait que les emprunts ne coïncident pas parfaitement avec le moment des investissements. En 1976, Hydro-Québec a ainsi emprunté un montant supérieur à ses besoins de financement des investissements. De plus en ce qui concerne le gouverne-

ment, le montant des emprunts ne comprend que ceux faits sur les marchés financiers, excluant les emprunts internes faits auprès de ses régimes de retraite. Comme les surplus du compte des régimes de retraite sont devenus importants, ces derniers doivent donc être ajoutés aux emprunts.

### EMPRUNTS NETS TOTAUX ET INVESTISSEMENTS DU SECTEUR PUBLIC

	1976	1977	1978	1979	1980 <sup>(1)</sup>
	(en millions de dollars)				
Emprunts nets du secteur public	4 222	3 075	3 136	2 959	4 522
Surplus du compte des régimes de retraite du gouvernement <sup>(2)</sup>	167	244	303	591	801
Emprunts nets totaux	4 389	3 319	3 439	3 550	5 323
Investissements	4 165	4 370	4 715	5 189	5 413

(1) Prévission.

(2) Les surplus ont été estimés au 31 décembre.

Source: Ministère des Finances du Québec.

Le tableau ci-dessus montre l'évolution des investissements et des emprunts totaux incluant les surplus des régimes de retraite depuis 1976. Les investissements du secteur public ont augmenté de façon régulière durant la période et compte tenu des emprunts anticipés d'Hydro-Québec en 1976, les investissements ont été substantiellement supérieurs aux emprunts jusqu'en 1979. En 1980, les emprunts sont légèrement inférieurs au niveau des investissements malgré la croissance des emprunts nets du gouvernement qui sont passés de 1 710 000 000 \$ à 2 934 000 000 \$<sup>(1)</sup>. Pour l'ensemble de la période 1976 à 1980, le rapport des investissements sur les emprunts a été de 1,19.

## 5. LA CONJONCTURE FINANCIÈRE

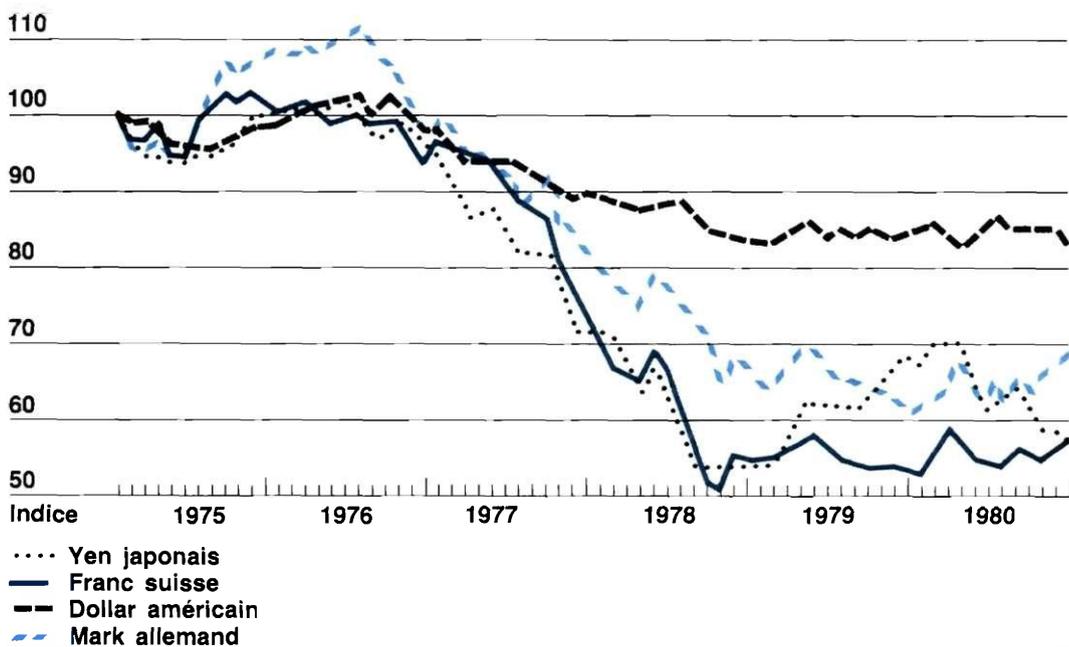
Les opérations de financement du secteur public québécois s'inscrivent dans l'évolution des marchés monétaires et financiers tant canadiens qu'étrangers. En 1980, la conjoncture financière a été caractérisée par un degré élevé d'instabilité attribuable surtout à l'adoption en octobre 1979 d'une nouvelle méthode de gestion de la politique monétaire aux États-Unis et aux déséquilibres importants qui continuent à persister au niveau du commerce international.

### Le taux de change

En 1980, le cours du dollar canadien s'est abaissé par rapport au dollar américain et au yen japonais, mais il s'est relevé vis-à-vis le mark allemand et le franc suisse. Ces comportements divergents découlent en partie du fait que le dollar américain s'est généralement apprécié par rapport à l'ensemble des devises en raison des écarts de taux d'intérêt favorables aux États-Unis qui ont résulté de la politique monétaire restrictive de la Réserve fédérale. Par ailleurs, le yen japonais s'est montré peu sensible à cette évolution des taux d'intérêt en raison d'une plus grande indépendance de ce pays à l'égard des marchés internationaux des capitaux.

(1) Ces montants incluent les emprunts effectués auprès du compte des régimes de retraite.

**COURS DU CHANGE DU DOLLAR CANADIEN  
PAR RAPPORT AU DOLLAR AMÉRICAIN,  
AU YEN JAPONAIS, AU FRANC SUISSE ET AU MARK ALLEMAND  
(1975: 1 = 100)**

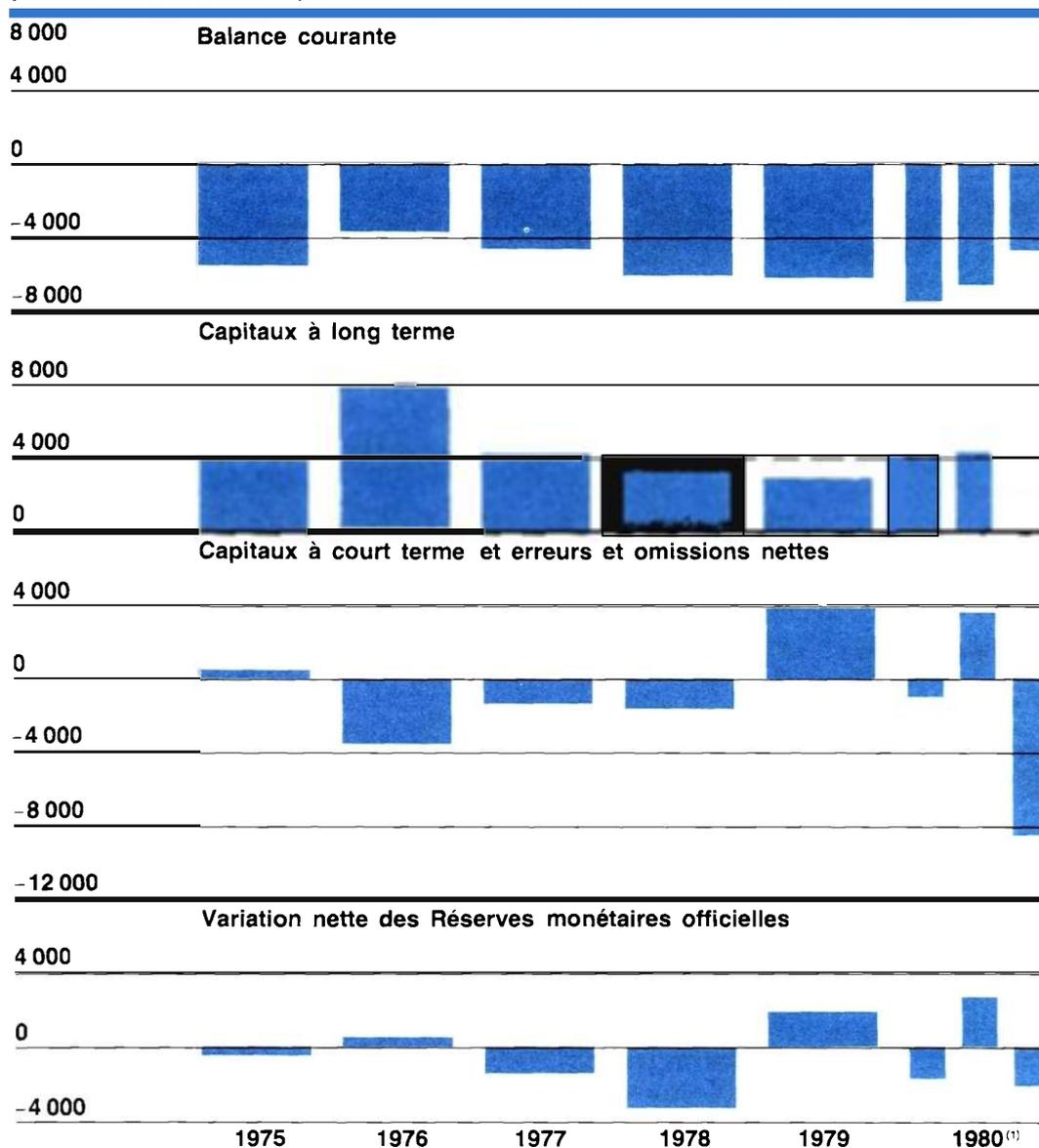


Source: Banque du Canada.

En outre, le cours du change du dollar canadien vis-à-vis le dollar américain a connu des variations à court terme assez prononcées, évoluant entre 83 et 87 cents américains, répondant ainsi dans une large mesure aux importantes fluctuations de taux d'intérêt aux États-Unis. Toutefois, le dollar canadien n'a pas été sans bénéficier de l'amélioration de la balance commerciale canadienne depuis quelques trimestres, un développement qui s'est même traduit par un important surplus du solde des paiements courants au troisième trimestre de 1980. Le compte courant de la balance des paiements avait cependant affiché un déficit moyen de 5 500 000 000 \$ à taux annuel, au cours du premier semestre, comme l'illustre le graphique ci-dessous. Ce déficit, assez comparable à ceux des années précédentes, a été compensé dans une large mesure par un important influx net de capitaux à long terme, qui a résulté en bonne partie d'un accroissement de la demande extérieure pour les actions et les obligations canadiennes au cours des six premiers mois de l'année.

Comme l'indique le graphique « Balance des paiements du Canada », c'est toutefois au niveau des mouvements de capitaux à court terme que l'on retrouve les variations les plus importantes. Ces mouvements, négatifs, au premier et troisième trimestres et positifs au second trimestre, mettent en relief l'incidence de l'évolution des écarts entre les taux d'intérêt de court terme au Canada et aux États-Unis sur le cours du change du dollar canadien. Le graphique ci-dessous décrit bien l'influence des écarts entre les taux d'intérêt canadiens et américains sur le cours du change du dollar canadien vis-à-vis le dollar américain depuis plusieurs trimestres.

**BALANCE DES PAIEMENTS DU CANADA**  
(en millions de dollars)



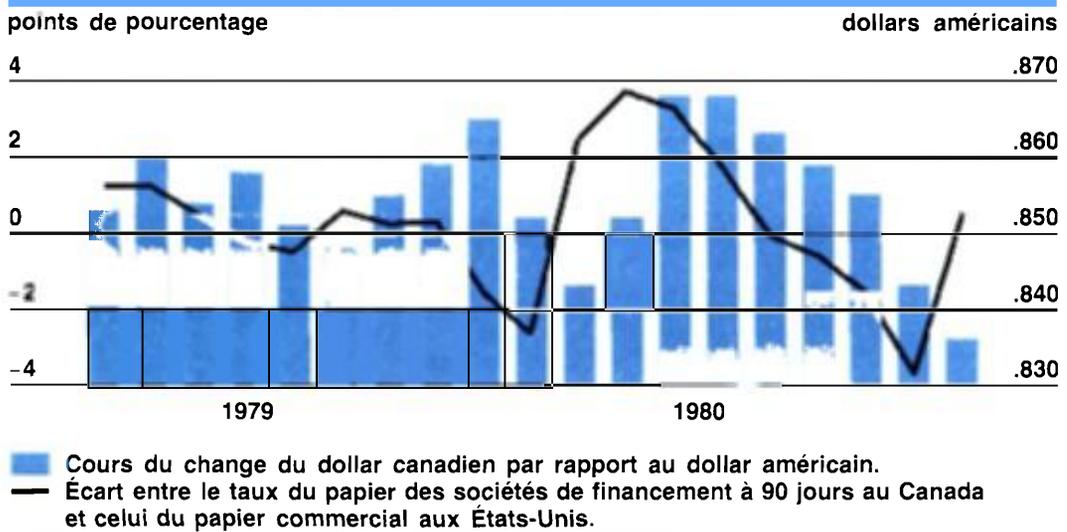
(1) Les données de 1980 sont présentées par trimestre à taux annuels.

Source: Statistique Canada.

**Les taux d'intérêt à court terme**

Depuis quelques années, la politique monétaire, au Canada comme aux États-Unis, suit une approche de type monétariste qui a pour objectif de réduire graduellement le rythme de croissance de la masse monétaire. L'ajustement de l'offre et de la demande de capitaux sur le marché monétaire repose donc essentiellement sur les variations de taux

**COURS DU CHANGE DU DOLLAR CANADIEN  
PAR RAPPORT AU DOLLAR AMÉRICAIN  
ET ÉCART ENTRE LES TAUX D'INTÉRÊT  
AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS**



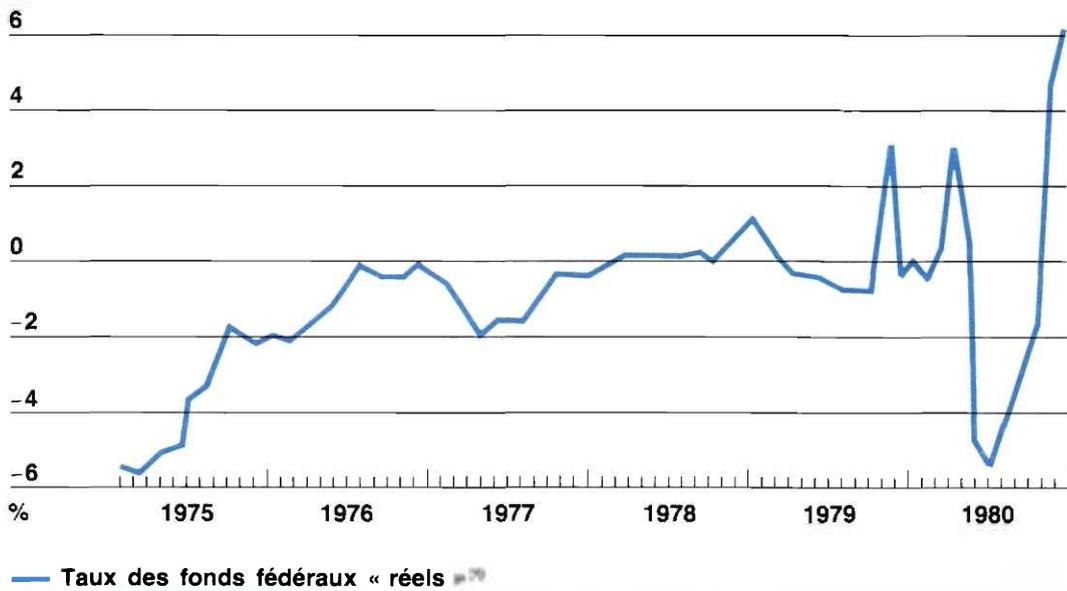
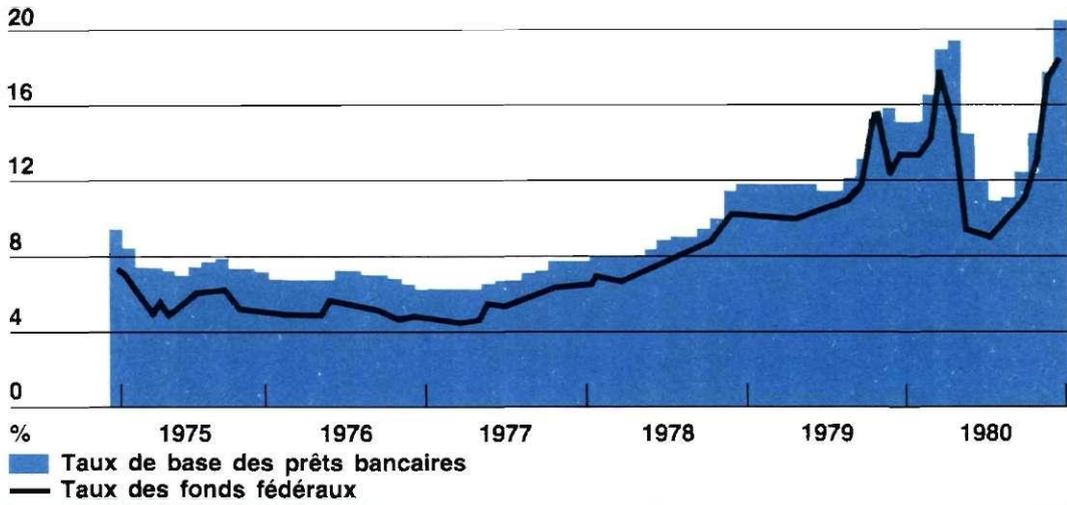
Source: Banque du Canada.

d'intérêt. Cette instabilité potentielle des taux d'intérêt a été amplifiée à partir d'octobre 1979 lorsque la Réserve fédérale américaine a décidé de recourir au contrôle direct des réserves des banques pour atteindre ses objectifs de lutte à l'inflation, tout en laissant les taux d'intérêt de court terme trouver eux-mêmes leur niveau d'équilibre.

Cette nouvelle méthode de contrôle monétaire a été utilisée par la Réserve fédérale en association avec la mise en place temporaire de mesures exceptionnelles de restriction du crédit en mars et avril 1980. Ces développements sont considérés comme une des causes importantes de l'instabilité économique et financière observée aux États-Unis l'an passé. En ce qui concerne les taux d'intérêt de court terme, cette instabilité s'est traduite par un accroissement d'environ 4,7 points de pourcentage du taux de base des prêts bancaires aux États-Unis en début d'année, suivi d'une chute de plus de 9 points de pourcentage entre avril et juillet. Par la suite, devant l'évolution des agrégats monétaires, la Réserve fédérale est revenue à une politique monétaire restrictive au cours de l'automne de sorte qu'en décembre les taux d'intérêt à court terme ont même dépassé les sommets atteints plus tôt dans l'année.

Au Canada, l'évolution de la balance des paiements ainsi que du marché des changes a obligé la Banque du Canada à imprimer aux taux d'intérêt canadiens à court terme des mouvements similaires à ceux observés aux États-Unis. La Banque du Canada semble toutefois avoir jugé que certains des revirements de la politique monétaire américaine étaient de nature temporaire et s'est donc employée à en atténuer l'impact sur les marchés monétaires canadiens. Il en est résulté une instabilité très marquée des écarts entre les taux d'intérêt au Canada et aux États-Unis. Lorsque ces développements ont entraîné des pressions à la baisse sur le dollar canadien, les autorités monétaires ont pratiqué des interventions directes sur le marché des changes, ce qui a donné lieu à des réductions importantes des réserves monétaires officielles durant ces périodes. De plus,

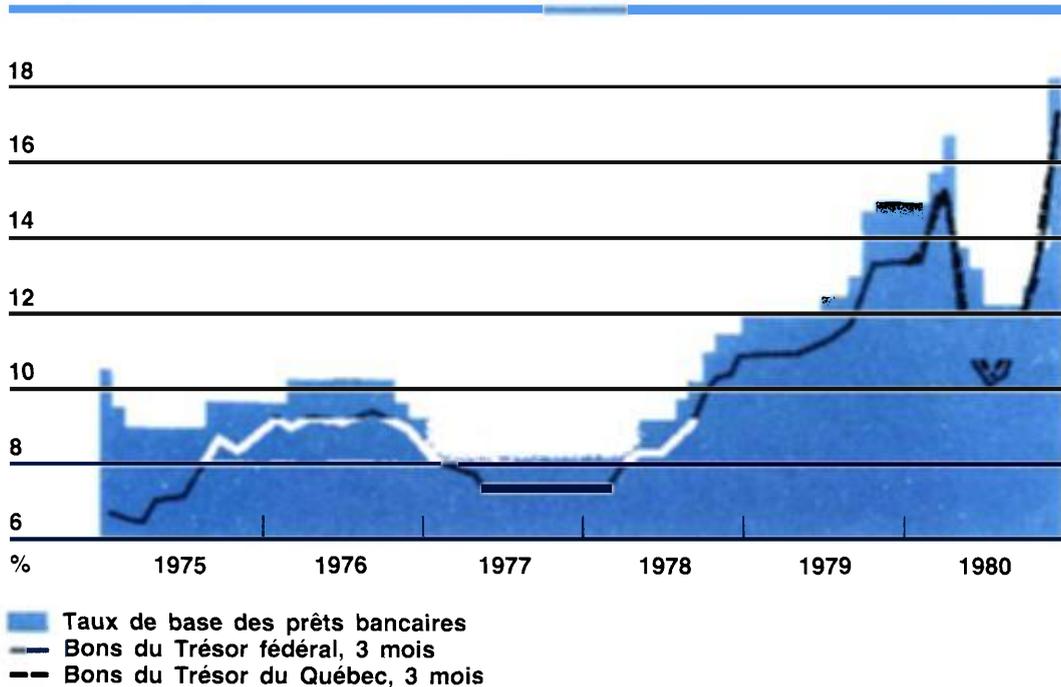
## TAUX D'INTÉRÊT À COURT TERME AUX ÉTATS-UNIS



(1) Taux nominal des fonds fédéraux dégonflé par la variation de l'IPC par rapport au mois correspondant de l'année précédente.

Sources: Banque du Canada.  
Statistique Canada.

## TAUX D'INTÉRÊT À COURT TERME AU CANADA



Source : Banque du Canada.  
Ministère des Finances du Québec.

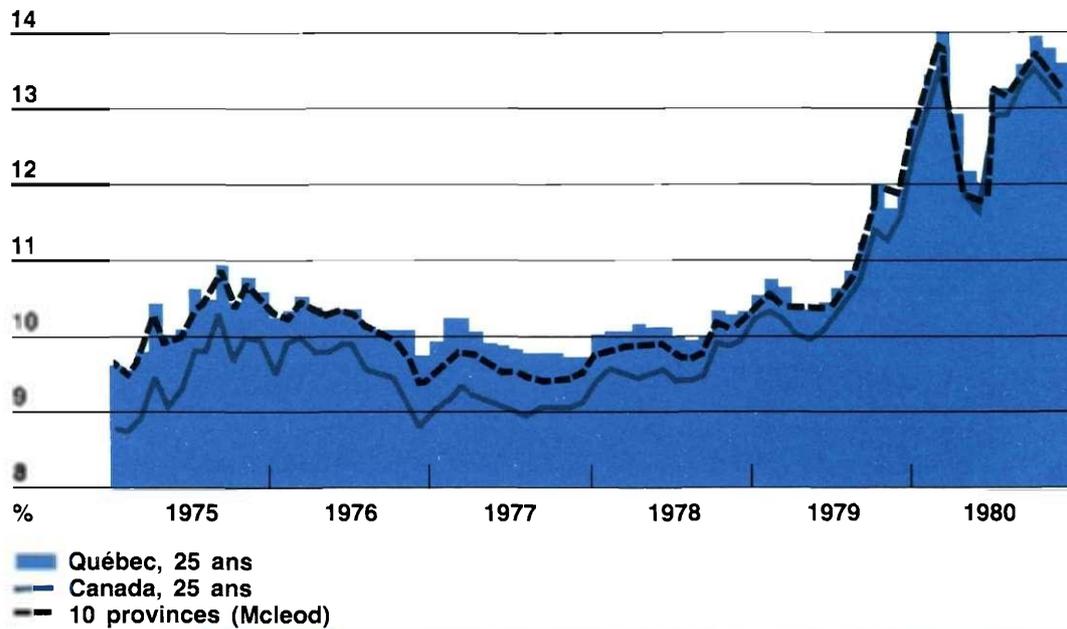
la Banque du Canada a adopté en mars dernier un taux d'escompte flottant en vue de se doter d'un instrument d'intervention plus flexible sur la structure des taux d'intérêt compte tenu de la situation sur le marché des changes.

Néanmoins, les taux d'intérêt canadiens à court terme ont augmenté d'environ 240 points de base au cours des premiers mois de 1980. La chute des taux américains et de la production canadienne au cours du deuxième trimestre a cependant entraîné une diminution rapide des taux d'intérêt à court terme entre les mois d'avril et juillet. Par exemple, le taux de base des prêts bancaires, qui avait dépassé les 17% en avril 1980, n'était plus que 12,25% au cours des mois d'août et septembre. Par la suite, les taux d'intérêt ont repris leur mouvement à la hausse pour dépasser le sommet atteint en mars, le taux de base des prêts bancaires plafonnant à 18,25% au milieu de décembre.

### Les taux d'intérêt à long terme

Après avoir enregistré un premier sommet en mars dernier, les taux d'intérêt à long terme ont diminué jusqu'au début de l'été avant d'amorcer un mouvement à la hausse qui s'est poursuivi jusqu'au milieu de décembre. Les taux d'intérêt à long terme ont donc affiché un comportement similaire à celui des taux de court terme. Comme l'illustre le graphique « Taux d'intérêt à long terme », les taux de rendement sur les titres à long terme du gouvernement du Québec ont partagé les fluctuations enregistrées par l'ensemble du marché obligataire l'an dernier.

## TAUX D'INTÉRÊT À LONG TERME AU CANADA



Sources: Banque du Canada et A.E. Ames Co. Limited.

## GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES SOMMAIRE (en millions de dollars)

	1977-1978	1978-1979	1979-1980	Prévisions 1980-1981
<b>1. Opérations budgétaires</b>				
Revenus	+ 11 159,2	+ 11 923,5	+ 13 306,7	+ 14 665,0
Dépenses	- 12 043,3	- 13 398,0	- 15 123,2	- 17 640,0
Déficit	- 884,1	- 1 474,5	- 1 816,5	- 2 975,0
<b>2. Opérations non budgétaires</b>				
Placements, prêts et avances	- 266,1	- 270,5	- 217,2	- 60,0
Compte des régimes de retraite	+ 264,4	+ 315,7	+ 682,8	+ 840,0
Autres comptes	- 289,2	+ 164,4	- 21,3	- 150,0
Solde	- 290,9	+ 209,6	+ 444,3	+ 630,0
<b>3. Besoins financiers nets</b>	- 1 175,0	- 1 264,9	- 1 372,2	- 2 345,0
<b>4. Financement</b>				
Variation de l'encaisse	+ 372,4	+ 49,6	+ 229,3	- 370,0
Nouveaux emprunts	+ 1 042,3	+ 1 575,5	+ 1 648,9	+ 3 285,0
Moins: remboursements d'emprunts	- 239,7	- 360,2	- 506,0	- 570,0
<b>Total</b>	<b>+ 1 175,0</b>	<b>+ 1 264,9</b>	<b>+ 1 372,2</b>	<b>+ 2 345,0</b>

N.B.: Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) signifie une source de financement.

(1) Les données financières 1980-1981 sont établies sur la base des résultats des dix premiers mois de l'année financière et d'une prévision des revenus et dépenses pour les mois de février et mars.

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES**  
**REVENUS BUDGÉTAIRES**  
(en millions de dollars)

	1977-1978	1978-1979	1979-1980	Prévisions 1980-1981
<b>1. Impôts sur les revenus et sur les biens</b>				
Impôt sur le revenu des particuliers	3 903,2	4 227,3	4 621,6	5 350,0
Contribution des employeurs au fonds de l'assurance-maladie	437,9	482,9	521,1	575,0
Impôt des sociétés <sup>(1)</sup>	541,6	624,9	765,2	851,0
Droits de successions	24,6	25,0	41,9	38,0
Impôt foncier	—	—	15,7	—
	4 907,3	5 360,1	5 965,5	6 814,0
<b>2. Taxes à la consommation</b>				
Ventes au détail	1 423,1	1 366,0	1 621,0	1 683,0
Carburants	451,0	445,9	445,1	498,0
Tabacs	82,2	136,0	139,0	179,0
Repas et hôtellerie	150,1	154,3	178,5	211,0
Autres <sup>(2)</sup>	39,5	47,4	55,6	64,0
	2 145,9	2 149,6	2 439,2	2 635,0
<b>3. Droits et permis</b>				
Véhicules automobiles	190,1	216,2	223,6	216,0
Boissons alcooliques	55,1	57,1	57,9	59,0
Ressources naturelles <sup>(3)</sup>	78,7	89,9	95,0	116,0
Pari mutuel	23,9	24,9	26,1	33,0
Autres droits et permis	27,7	35,8	48,0	54,0
	375,5	423,9	450,6	478,0
<b>4. Revenus divers</b>				
Ventes de biens et services	125,3	126,1	140,9	144,0
Intérêts	138,2	159,7	177,1	228,0
Amendes, confiscations et recouvrements	57,8	51,2	49,8	56,0
	321,3	337,0	367,8	428,0
<b>5. Transferts des sociétés d'État</b>				
Société des alcools du Québec	180,0	215,0	160,0	205,0
Société des loteries et courses du Québec	73,3	85,2	100,0	135,0
Hydro-Québec	20,0	20,0	—	—
	273,3	320,2	260,0	340,0
<b>Total des revenus autonomes</b>	<b>8 023,3</b>	<b>8 590,8</b>	<b>9 483,1</b>	<b>10 695,0</b>
<b>6. Transferts du gouvernement du Canada</b>				
Péréquation	1 277,5	1 340,3	1 708,6	1 838,0
Autres transferts liés aux accords fiscaux	1 197,4	1 201,6	1 198,7	1 204,0
Contributions aux programmes de bien-être	365,1	408,3	533,9	587,0
Autres programmes	295,9	382,5	382,4	341,0
<b>Total des transferts du gouvernement du Canada</b>	<b>3 135,9</b>	<b>3 332,7</b>	<b>3 823,6</b>	<b>3 970,0</b>
<b>Total des revenus budgétaires</b>	<b>11 159,2</b>	<b>11 923,5</b>	<b>13 306,7</b>	<b>14 665,0</b>

(1) Comprend l'impôt sur les profits des sociétés, la taxe sur le capital, primes d'assurance et places d'affaires.

(2) Comprend la taxe sur les télécommunications et sur la publicité électronique.

(3) Comprend les ressources forestières, minières et hydrauliques.

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES**  
**DÉPENSES BUDGÉTAIRES**  
(en millions de dollars)

	1977-1978	1978-1979	1979-1980	Prévisions 1980-1981
Affaires culturelles	56,8	73,9	79,1	96,4
Affaires intergouvernementales	30,1	36,6	42,3	48,7
Affaires municipales	238,2	215,4	252,0	341,8
Affaires sociales	3 802,8	4 284,8	4 748,4	5 346,9
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	235,4	258,1	293,9	352,0
Assemblée nationale	26,1	31,2	33,9	37,4
Communications	80,8	90,8	108,6	129,4
Conseil exécutif	86,6	154,0	182,8	230,9
Conseil du trésor	3,1	4,0	5,7	6,1
Consommateurs, Coopératives et Institutions financières	14,9	18,7	21,6	25,5
Éducation	3 449,2	3 673,0	3 945,9	5 054,4
Énergie et Ressources	126,9	159,0	180,9	214,1
Environnement	40,7	48,0	58,6	83,0
Finances	665,4	796,2	940,8	1 261,5
Fonction publique	98,0	117,8	459,8	558,3
Immigration	11,4	13,6	18,5	26,9
Industrie, Commerce et Tourisme	107,5	116,6	121,8	147,0
Justice	321,4	360,5	414,9	471,4
Loisir, Chasse et Pêche	157,0	159,1	179,2	188,4
Régie de l'assurance-maladie du Québec	705,2	787,0	932,6	1 092,4
Revenu	481,2	566,5	473,7	191,9
Transports	1 060,5	1 137,4	1 261,3	1 310,8
Travail et Main-d'oeuvre	61,7	80,4	115,6	160,2
Travaux publics et Approvisionnement	182,4	215,4	251,3	264,6
<b>Total des dépenses budgétaires</b>	<b>12 043,3</b>	<b>13 398,0</b>	<b>15 123,2</b>	<b>17 640,0</b>

*Note*: Les dépenses budgétaires sont présentées sur une base comparative selon la structure budgétaire en vigueur pour l'année financière 1981-1982.

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES**  
**OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES**  
(en millions de dollars)

	1977-1978	1978-1979	1979-1980	Prévisions 1980-1981
<b>1. Placements, prêts et avances</b>				
ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC				
CAPITAL-ACTIONS ET MISE DE FONDS				
SIDBEC	-84,8	-81,8	-162,8	-55,2
Société générale de financement (S.G.F.)	-9,7	-10,0	—	-25,0
Société nationale de l'amiante (S.N.A.)	—	-4,7	-5,7	-20,0
Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)	-3,4	-9,9	-18,9	-24,6
Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)	-7,0	-3,0	-19,0	-3,0
Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)	-9,0	-15,5	-15,7	-9,8
Autres	-5,5	-6,0	-37,0 <sup>2</sup>	-10,5
	-119,4	-130,9	-259,1	-148,1
PRÊTS ET AVANCES				
Office des autoroutes du Québec	-19,4	-16,6	-19,3	-23,1
Office du crédit agricole du Québec	-55,6	-33,5	-60,2	-54,5
Société de développement industriel du Québec (S.D.I.)	-6,5	-13,5	-24,1 <sup>2</sup>	-73,8
Société générale de financement (S.G.F.)	-9,0	-6,0	-18,0	-20,9
Société d'habitation du Québec (S.H.Q.)	-17,1	-35,0	-39,8	-8,0
Autres	-36,4	-29,8	-45,7	-10,0
	-144,0	-134,4	-52,9	+108,1
<b>Total des entreprises du gouvernement du Québec</b>	-263,4	-265,3	-206,2	-40,0
MUNICIPALITÉS ET ORGANISMES MUNICIPAUX	-1,1	-1,0	-0,7	—
PARTICULIERS, SOCIÉTÉS ET AUTRES	-1,6	-6,2	-11,7	-20,0
<b>Total des placements, prêts et avances</b>	-266,1	-270,5	-217,2	-60,0

**GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES**  
**OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES — suite**  
**(en millions de dollars)**

	1977-1978	1978-1979	1979-1980	Prévisions 1980-1981
<b>2. Compte des régimes de retraite</b>				
Contributions et cotisations				
Contributions du gouvernement à titre d'employeur				
RREGOP				
Service courant	- 262,8	- 273,8	- 304,1	- 364,6
Intérêts	—	- 54,0	- 87,6	- 130,8
Autres régimes				
Service courant	- 3,4	- 3,4	- 168,9	- 188,1
Service passé	—	—	- 172,0	- 189,0
Intérêts	—	—	—	- 33,8
<b>Total</b>	<b>- 266,2</b>	<b>- 331,2</b>	<b>- 732,6</b>	<b>- 906,3</b>
Organismes autonomes				
Service courant	- 6,4	- 6,4	- 6,6	- 6,5
Service passé	- 24,6	- 18,4	- 18,0	- 18,0
<b>Total</b>	<b>- 31,0</b>	<b>- 24,8</b>	<b>- 24,6</b>	<b>- 24,5</b>
Cotisations des employés	- 103,7	- 125,3	- 123,9	- 139,2
<b>Total des contributions et cotisations</b>	<b>- 400,9</b>	<b>- 481,3</b>	<b>- 881,1</b>	<b>- 1 070,0</b>
Prestations et autres paiements				
Prestations et remboursements	- 119,2	- 142,8	- 176,5	- 206,2
Autres déboursés	- 17,3	- 22,8	- 21,8	- 23,8
<b>Total</b>	<b>- 136,5</b>	<b>- 165,6</b>	<b>- 198,3</b>	<b>- 230,0</b>
<b>Total du compte des régimes de retraite</b>	<b>- 264,4</b>	<b>- 315,7</b>	<b>- 682,8</b>	<b>- 840,0</b>
<b>3. Autres comptes</b>				
Espèces en main et dépôts en circulation	- 34,1	- 9,8	- 4,3	- 10,0
Chèques en circulation	- 14,7	- 37,7	+ 16,3	+ 9,0
Compte d'accords de perception fiscale	- 36,0	- 13,4	- 5,8	- 9,0
Comptes à recevoir	- 112,2	- 4,1	- 201,8	- 105,0
Intérêts courus à recevoir	- 5,7	- 13,1	- 0,9	- 10,0
Avances des fonds en fidéicommiss	- 0,7	- 4,7	—	—
Comptes à payer	- 184,7	+ 83,0	- 112,8	- 190,0
Intérêts courus à payer	- 25,5	- 33,0	- 50,8	+ 147,0
<b>Total des autres comptes</b>	<b>- 289,2</b>	<b>- 164,4</b>	<b>- 21,3</b>	<b>- 150,0</b>
<b>Total des opérations non budgétaires</b>	<b>- 290,9</b>	<b>- 209,6</b>	<b>- 444,3</b>	<b>- 630,0</b>

N.B. : Le signe (-) signifie un besoin de financement et le signe (+) une source de financement.

(1) Incluant un montant de 52 100 000 \$ converti de « Prêts et avances » à « Capital-actions ».

(2) Incluant un montant de 32 900 000 \$ d'avances à la S.D.I. converties en fonds propre à la Société.

**LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS  
PAR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN 1980-1981**

Montant en dollars canadiens	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt <sup>(1)</sup>	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur <sup>(2)</sup>
(en millions)		%			\$	%
200,0 <sup>(3)</sup>		12,78	28 mai	1995-05-28	100,00	12,78
971,0 <sup>(4)</sup>		14,00/10,50*	1 <sup>er</sup> juin	1995-06-01	100,00	—
344,8 <sup>(5)</sup>	300,0 \$ E.-U.	Divers	12 juin	1986-90-11-21	100,00	Divers
200,0 <sup>(3)</sup>		12,15	15 août	1997-08-15	100,00	12,15
200,0 <sup>(3)</sup>		13,40	8 octobre	1996-10-08	100,00	13,40
175,0 <sup>(3)</sup>		13,25	5 novembre	1984/93-11-05	100,00	13,25
137,0 <sup>(3)</sup>		13,25	22 décembre	1985/94-12-22	99,50	13,39
63,0 <sup>(3)</sup>		13,75	22 décembre	1995-12-22	99,375	13,85
63,0 <sup>(3)</sup>		13,25	22 décembre	1985/94-12-22	100,32	13,16
62,0 <sup>(3)</sup>		13,75	22 décembre	1995-12-22	101,20	13,56
5,7 <sup>(6)</sup>		Divers	Diverses	2000/2001	100,00	Divers
225,0 <sup>(7)</sup>		—	Diverses	Diverses	Divers	Divers
0,6 <sup>(8)</sup>		13,77	1 <sup>er</sup> février	2001-02-01	100,00	13,77
118,0 <sup>(3)</sup>		13,25	24 février	1985/94-12-22	100,00	13,25
82,0 <sup>(3)</sup>		13,75	24 février	1995-12-22	100,00	13,75
32,0 <sup>(3)</sup>		13,25	24 février	1985/94-12-22	100,65	13,05
93,0 <sup>(3)</sup>		13,75	24 février	1995-12-22	101,09	13,57
312,9 <sup>(9)</sup>						
<b>3 285,0</b>						

(1) Les intérêts sont payables semestriellement à l'exception de celui marqué d'un astérisque.

(2) Le rendement à l'acheteur est établi sur la base d'intérêt payable semestriellement.

(3) La Caisse de dépôt et placement du Québec a souscrit en entier ou en partie à ces emprunts obligataires.

(4) Montant encaissé au 31 mars 1981 de l'émission de 973 575 000 \$ d'obligations d'épargne du Québec. Le taux d'intérêt sur ces obligations est de 14,00% du 1<sup>er</sup> juin 1980 au 31 mai 1982 et par la suite de 10,50% jusqu'à échéance.

(5) Emprunt réalisé aux termes de la convention de crédit de 1 000 000 000 \$ E.-U. Il apparaît en équivalent canadien de sa valeur nominale à la date de sa réalisation.

(6) Emprunts réalisés au 28 février 1981 auprès du Gouvernement du Canada en vertu du Régime de pensions du Canada.

(7) Montant net de bons du Trésor du Québec émis entre le 1<sup>er</sup> avril 1980 et le 28 février 1981.

(8) Émission contractée auprès des bénéficiaires aux termes de la Convention du Nord-Est québécois.

(9) Emprunts prévus d'ici le 31 mars 1981.

*N.B.* Le gouvernement du Québec a contracté auprès de diverses banques et institutions financières internationales des conventions de crédit totalisant 1 000 000 000 \$ E.-U. et 500 000 000 \$. Au 28 février 1981, les soldes disponibles aux termes de ces conventions de crédit étaient de 300 000 000 \$ E.-U. et 165 000 000 \$.

**LISTE DES EMPRUNTS RÉALISÉS  
PAR HYDRO-QUÉBEC EN 1980**

Montant en dollars canadiens <sup>(1)</sup>	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt <sup>(2)</sup>	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'acheteur	Rendement à l'acheteur <sup>(3)</sup>
(en millions)		%			\$	%
231,6 \$	200,0 \$ E.-U.	12,50	1 <sup>er</sup> février	1985-02-01	100,0	12,50
75,0		Divers	9 avril	1990-04-09	100,0	—
160,0 <sup>(4)</sup>		14,00	15 avril	1985/90-04-15	100,0	14,00
200,0 <sup>(4)</sup>		14,00	6 mai	1986/92-05-06	99,75	14,06
288,2	250,0 \$ E.-U.	10,75	15 juin	2010-06-15	99,375	10,82
115,1	100,0 \$ E.-U.	11,50*	15 juin	1992-06-15	100,0	11,19
200,0 <sup>(5)</sup>		11,75	15 juillet	2005-07-15	100,0	11,75
185,0 <sup>(4)</sup>		13,25	30 septembre	2005-09-30	100,0	13,25
100,0		13,00	29 septembre	1985/86/87-09-29	100,0	13,00
233,5	200,0 \$ E.-U.	12,50	15 octobre	1987-10-15	100,0	12,50
175,6	150,0 \$ E.-U.	13,25	15 octobre	2010-10-15	99,50	13,32
85,0 <sup>(4)</sup>		13,25	14 décembre	1990/2000-12-14	99,625	13,32
66,7	100,0 FR. S.	7,00*	22 décembre	1983-12-22	100,0	6,88
<b>2 115,7 \$</b>						

(1) Les emprunts en monnaies étrangères apparaissent en équivalent canadien de la valeur nominale à la date de leur réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à l'exception de ceux marqués d'un astérisque qui sont payables une fois l'an.

(3) Le rendement à l'acheteur est établi sur la base d'intérêt payable semestriellement.

(4) La Caisse de dépôt et placement du Québec a souscrit en entier ou en partie à ces emprunts obligataires.

(5) Émission achetée par Alberta Heritage Savings and Trust Fund.

N.B. Hydro-Québec disposait au 31 janvier 1981 de 500 000 000 \$ E.-U. et 500 000 000 \$ aux termes de conventions de crédit.

**ANNEXE III**

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES — IMPÔTS**

## **RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES — IMPÔTS**

<b>IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS</b> .....	III - 3
• Indexation des exemptions personnelles .....	III - 3
• Réduction générale de l'impôt.....	III - 4
• Résultat cumulatif de l'indexation des exemptions personnelles et de la réduction générale de l'impôt .....	III - 4
• Allocation de disponibilité à l'égard des enfants de moins de 6 ans .....	III - 7
• Intérêt sur un prêt consenti par un assureur sur une police d'assurance sur la vie .....	III - 8
<b>IMPÔT SUR LES DONNS</b> .....	III - 8
<b>CONTRIBUTION DES EMPLOYEURS AUX SERVICES DE SANTÉ</b> .....	III - 9
<b>TAXE SUR LE CAPITAL</b> .....	III - 10
<b>IMPÔT SUR LE REVENU DES CORPORATIONS</b> .....	III - 11
• Réduction du taux d'imposition sur le revenu d'entreprise active .....	III - 11
• Crédit d'impôt pour pertes.....	III - 13
• Fonds de relance industriel .....	III - 13
• Impact financier de la réduction de l'impôt sur le revenu des corporations .....	III - 13
<b>TAXES À LA CONSOMMATION</b> .....	III - 15
• Impôt sur la vente au détail .....	III - 15
• Impôt sur le tabac et financement du déficit olympique .....	III - 15
<b>HARMONISATION DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE CERTAINS IMPÔTS</b> .....	III - 15
• Droits miniers .....	III - 15
• Droits hydrauliques .....	III - 16
• En-lieu de taxe municipale des entreprises de télécommunications, d'électricité et de gaz .....	III - 16

## IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS

### Indexation des exemptions personnelles

Au 1<sup>er</sup> janvier 1982, les exemptions personnelles feront de nouveau l'objet d'une indexation additionnelle de 7,5%, ce qui représente une réduction d'impôt de 266 000 000 \$ pour l'année d'imposition 1982.

Ainsi, les exemptions personnelles auront été indexées de 12,5% le 1<sup>er</sup> janvier 1980 (cette hausse étant constituée du report d'un an de l'indexation de 6% initialement prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1979 et de l'indexation additionnelle de 6% le 1<sup>er</sup> janvier 1980) de 7,5% le 1<sup>er</sup> janvier 1981 et de 7,5% le 1<sup>er</sup> janvier 1982 pour une indexation totale de 30% depuis l'année d'entrée en vigueur de la réforme fiscale.

### ÉVOLUTION DU NIVEAU DES EXEMPTIONS PERSONNELLES (en dollars)

	1977	1978	1979	1980	1981	1982
	Avant la réforme	Après la réforme				
Exemption personnelle de base	3 600	3 600	3 600	4 050	4 350	4 680
Exemption de personne mariée	1 900	2 700	2 700	3 040	3 270	3 510
Niveau maximum du revenu du conjoint ne réduisant pas l'exemption de personne mariée	500	1 000	1 000	1 110	1 180	1 270
Exemption personnelle						
• pour les personnes âgées de 65 ans et plus	1 000	1 500	1 500	1 690	1 810	1 950
• pour les personnes aveugles ou invalides	1 000	1 500	1 500	1 690	1 810	1 950
• pour les enfants ou autres personnes à charge						
— de 16 ans et 17 ans	550	550	550	620	670	720
— de 18 ans et plus	550	900	900	1 010	1 090	1 170

### Réduction générale de l'impôt

La réduction générale de 3% de l'impôt autrement payable, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1980, est portée à 5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982. Cette mesure se traduit par une réduction d'impôt de 152 000 000 \$ pour l'année d'imposition 1982.

### Résultat cumulatif de l'indexation des exemptions personnelles et de la réduction générale de l'impôt

Depuis la réforme de l'impôt sur le revenu des particuliers, la politique de réduction générale de l'impôt sur le revenu des particuliers s'est traduite essentiellement par ces deux mesures d'allègement que sont l'indexation annuelle des exemptions personnelles et la réduction proportionnelle de toute la structure des taux marginaux d'imposition par le biais d'une réduction générale de l'impôt exprimée en pourcentage de l'impôt autrement payable. Cette politique, appliquée graduellement d'année en année, aura permis de réduire substantiellement le fardeau de l'impôt sur le revenu des particuliers et, par le fait même, de soutenir la croissance du revenu disponible au Québec.

### RÉDUCTION D'IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS RÉSULTANT DE L'INDEXATION DES EXEMPTIONS PERSONNELLES ET DE LA RÉDUCTION GÉNÉRALE DE L'IMPÔT

Année d'imposition	Indexation des exemptions personnelles		Réduction générale de l'impôt		Total	
	Taux d'indexation cumulatif	Réduction d'impôt	Taux de réduction cumulatif	Réduction d'impôt		
	%	M\$	%	M\$	% <sup>(1)</sup>	M\$
1980	12,5	337	1,5	78	7,7	415
1981	21,0	589	3,0	191	12,0	780
1982	30,0	888	5,0	381	16,0	1 269

(1) En pourcentage de l'impôt qui aurait été payable en l'absence de l'indexation des exemptions personnelles et de la réduction générale de l'impôt.

**CONTRIBUABLE CÉLIBATAIRE<sup>(1)</sup>**  
**(en dollars)**

<b>Revenu de salaire</b>	<b>10 000</b>	<b>15 000</b>	<b>20 000</b>	<b>25 000</b>	<b>35 000</b>	<b>50 000</b>	<b>75 000</b>
Impôt selon le régime applicable en 1979	926	1 901	3 032	4 263	6 937	11 308	19 305
Impôt selon le régime applicable en 1980	828	1 766	2 870	4 078	6 697	10 994	18 855
Impôt selon le régime applicable en 1981	755	1 659	2 730	3 915	6 482	10 705	18 435
Impôt selon le régime applicable en 1982	683	1 558	2 590	3 743	6 245	10 375	17 935
Réduction d'impôt selon le régime de 1980 par rapport à celui de 1979							
— Indexation des exemptions personnelles	86	109	119	124	139	148	165
— Réduction générale de l'impôt	12	26	43	61	101	166	285
<b>Total des réductions d'impôt (en pourcentage)</b>	<b>98 (10,6)</b>	<b>135 (7,1)</b>	<b>162 (5,3)</b>	<b>185 (4,3)</b>	<b>240 (3,5)</b>	<b>314 (2,8)</b>	<b>450 (2,3)</b>
Réduction d'impôt selon le régime de 1981 par rapport à celui de 1979							
— Indexation des exemptions personnelles	149	192	219	229	257	274	302
— Réduction générale de l'impôt	22	50	83	119	198	329	568
<b>Total cumulatif des réductions d'impôt (en pourcentage)</b>	<b>171 (18,5)</b>	<b>242 (12,7)</b>	<b>302 (10,0)</b>	<b>348 (8,2)</b>	<b>455 (6,6)</b>	<b>603 (5,3)</b>	<b>870 (4,5)</b>
Réduction d'impôt selon le régime de 1982 par rapport à celui de 1979							
— Indexation des exemptions personnelles	206	260	304	322	362	385	423
— Réduction générale de l'impôt	37	83	138	198	330	548	947
<b>Total cumulatif des réductions d'impôt (en pourcentage)</b>	<b>243 (26,2)</b>	<b>343 (18,0)</b>	<b>442 (14,6)</b>	<b>520 (12,2)</b>	<b>692 (10,0)</b>	<b>933 (8,2)</b>	<b>1 370 (7,1)</b>

(1) Cette catégorie comprend aussi les contribuables mariés imposés comme célibataires.

**CONTRIBUABLE MARIÉ<sup>(1)</sup>**  
**(en dollars)**

<b>Revenu de salaire</b>	<b>10 000</b>	<b>15 000</b>	<b>20 000</b>	<b>25 000</b>	<b>35 000</b>	<b>50 000</b>	<b>75 000</b>
Impôt selon le régime applicable en 1979	443	1 332	2 402	3 588	6 192	10 498	18 414
Impôt selon le régime applicable en 1980	311	1 149	2 180	3 334	5 877	10 095	17 867
Impôt selon le régime applicable en 1981	222	1 012	2 009	3 133	5 619	9 753	17 388
Impôt selon le régime applicable en 1982	138	887	1 836	2 926	5 343	9 375	16 834
Réduction d'impôt selon le régime de 1980 par rapport à celui de 1979							
— Indexation des exemptions personnelles	128	167	190	205	227	251	277
— Réduction générale de l'impôt	4	16	32	49	88	152	270
<b>Total des réductions d'impôt (en pourcentage)</b>	<b>132</b> <b>(29,8)</b>	<b>183</b> <b>(13,7)</b>	<b>222</b> <b>(9,2)</b>	<b>254</b> <b>(7,1)</b>	<b>315</b> <b>(5,1)</b>	<b>403</b> <b>(3,8)</b>	<b>547</b> <b>(3,0)</b>
Réduction d'impôt selon le régime de 1981 par rapport à celui de 1979							
— Indexation des exemptions personnelles	215	291	333	361	403	447	492
— Réduction générale de l'impôt	6	29	60	94	170	298	534
<b>Total cumulatif des réductions d'impôt (en pourcentage)</b>	<b>221</b> <b>(49,9)</b>	<b>320</b> <b>(24,0)</b>	<b>393</b> <b>(16,4)</b>	<b>455</b> <b>(12,7)</b>	<b>573</b> <b>(9,3)</b>	<b>745</b> <b>(7,1)</b>	<b>1 026</b> <b>(5,6)</b>
Réduction d'impôt selon le régime de 1982 par rapport à celui de 1979							
— Indexation des exemptions personnelles	297	397	466	505	566	626	690
— Réduction générale de l'impôt	8	48	100	157	283	497	890
<b>Total cumulatif des réductions d'impôt (en pourcentage)</b>	<b>305</b> <b>(68,8)</b>	<b>445</b> <b>(33,4)</b>	<b>566</b> <b>(23,6)</b>	<b>662</b> <b>(18,4)</b>	<b>849</b> <b>(13,7)</b>	<b>1 123</b> <b>(10,7)</b>	<b>1 580</b> <b>(8,6)</b>

(1) Cette catégorie ne comprend pas les contribuables mariés imposés comme célibataires.

### **Allocation de disponibilité à l'égard des enfants de moins de 6 ans**

La Loi sur les impôts permet présentement à un particulier de déduire dans le calcul de son revenu pour une année d'imposition les frais de garde à l'égard d'un enfant âgé de moins de 14 ans ou de 14 ans ou plus et à sa charge en raison d'une infirmité mentale ou physique, si ces frais sont engagés pour permettre au particulier de gagner un revenu. La déduction maximale permise est de 2 000 \$ par enfant et ne peut excéder 6 000 \$ pour l'ensemble des enfants ni les 2/3 du revenu gagné du particulier pour l'année.

D'une façon générale, la déduction actuelle des frais de garde d'enfants ne bénéficie pas à une famille dont le conjoint demeure à la maison. De plus, lorsque les frais de garde sont réclamés par un contribuable dont le revenu est relativement peu élevé, la déduction des frais de garde représente un allégement fiscal minime par rapport aux frais encourus.

Aussi, afin d'apporter un soutien substantiel à toutes les familles ayant des enfants de moins de six ans, une allocation de disponibilité tenant lieu de crédit d'impôt est instituée à compter de l'année d'imposition 1981.

Le montant de cette allocation est déterminé selon le nombre des enfants de moins de 6 ans au 31 décembre, soit 400 \$ pour un enfant, 600 \$ pour deux enfants et 700 \$ pour trois enfants, 100 \$ s'ajoutant à ce dernier montant pour chaque enfant additionnel. Pour le premier enfant, l'allocation de 400 \$ équivaut à une exemption de 2 000 \$ pour un contribuable dont le taux marginal d'imposition est de 20%, soit le taux marginal moyen d'imposition de l'ensemble des contribuables.

Pour obtenir l'allocation de disponibilité à l'égard d'un enfant de moins de 6 ans pour une année d'imposition, le bénéficiaire de l'allocation familiale devra en faire la demande au moyen d'un formulaire inclus dans l'envoi des chèques d'allocations familiales du mois de février suivant la fin de l'année d'imposition.

Par ailleurs, compte tenu de la nature même de l'allocation de disponibilité, un contribuable ne pourra plus déduire dans le calcul de son revenu les frais de garde encourus à l'égard d'un enfant de moins de 6 ans. Quant aux frais de garde encourus à l'égard d'un enfant ne donnant pas droit à l'allocation, ils demeurent admissibles en déduction du revenu. Dans le cas où les frais de garde sont encourus à la fois à l'égard d'un enfant donnant droit à l'allocation et d'un enfant n'y donnant pas droit, les frais admissibles en déduction du revenu devront être réduits dans la proportion que représente le nombre d'enfants donnant droit à l'allocation sur le nombre total d'enfants à l'égard desquels des frais de garde, par ailleurs admissibles en déduction du revenu, sont encourus.

L'allocation de disponibilité représente, pour l'année d'imposition 1981, un transfert aux personnes y ayant droit de 186 800 000 \$. La réduction complémentaire des frais de garde admissibles en déduction du revenu ayant pour effet d'augmenter l'impôt de 19 000 000 \$, la réduction nette de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'année d'imposition 1981 est estimée à 167 800 000 \$.

**ALLOCATION DE DISPONIBILITÉ À L'ÉGARD DES ENFANTS  
DE MOINS DE 6 ANS SELON LE RANG DE L'ENFANT  
ET LE NOMBRE DE FAMILLES Y AYANT DROIT  
Pour l'année d'imposition 1981**

Rang de l'enfant de moins de 6 ans	Nombre d'enfants de moins de 6 ans	Nombre de familles	Allocation par enfant de moins de 6 ans	Allocation moyenne par famille	Coût de l'allocation
			\$	\$	MS
1 <sup>er</sup> enfant	386 000		400		154,4
2 <sup>e</sup> enfant	150 000		200		30,0
3 <sup>e</sup> enfant et plus	24 000		100		2,4
	<b>560 000</b>	<b>386 000</b>		<b>484</b>	<b>186,8</b>

**Intérêt sur un prêt consenti par un assureur sur une police d'assurance sur la vie**

Un intérêt payé à l'égard d'un prêt sur police consenti par un assureur à un détenteur de police n'est pas considéré comme un intérêt payé conformément à une obligation juridique de payer des intérêts et, par conséquent, ce détenteur ne peut se prévaloir présentement de certaines dispositions de la Loi sur les impôts pour réclamer cet intérêt en déduction dans le calcul de son revenu lorsque ce prêt est utilisé pour gagner un revenu.

Un tel intérêt payé dans une année d'imposition, après 1980, à l'égard d'une période commençant après 1980, sera réputé, aux fins de ces dispositions de la Loi sur les impôts et à certaines conditions, être un intérêt payé conformément à une obligation juridique de payer des intérêts. Le paiement de cet intérêt devra notamment être attesté par l'assureur au moyen d'une déclaration indiquant que cet intérêt a été payé dans l'année à l'égard d'une période commençant après 1980 et que le montant de cet intérêt ne sera pas ajouté dans le calcul du prix de base rajusté de l'intérêt du contribuable dans la police.

**IMPÔT SUR LES DONS**

Les dispositions de la Loi sur les impôts qui prévoient qu'un don est réputé être fait lorsqu'un particulier prête un bien à une personne ou l'aliène en sa faveur alors qu'il lui est lié, en contrepartie d'une promesse ou d'un engagement de payer une somme d'argent, avec ou sans intérêt, à une date future ou sur demande, seront modifiées afin qu'elles ne s'appliquent plus, à compter de l'année 1981, à un particulier qui est propriétaire de toutes les actions du capital-actions de la corporation, sauf celles de qualifications, ni à un particulier qui est membre d'un groupe dont les membres satisfont à certaines conditions.

Ces conditions sont les suivantes :

- a) les membres de ce groupe doivent être les seuls propriétaires de toutes les actions du capital-actions de la corporation, sauf celles de qualifications;
- b) chaque membre doit être propriétaire d'actions de chaque catégorie du capital-actions de la corporation;

- c) le rapport entre le nombre des actions de l'une de ces catégories dont chaque membre est propriétaire et le nombre total des actions émises de cette catégorie doit être le même que le rapport entre le nombre des actions de chaque autre catégorie dont il est propriétaire et le nombre total des actions émises de cette dernière catégorie ;
- d) chaque membre doit avoir, en contrepartie de cette promesse, au même moment et à des conditions identiques, prêté un bien à la corporation ou aliéné un bien en faveur de celle-ci ;
- e) le rapport entre la valeur marchande du bien ainsi prêté ou aliéné par chaque membre et la valeur marchande totale des biens ainsi prêtés ou aliénés par l'ensemble des membres doit être le même que le rapport entre le nombre des actions d'une catégorie du capital-actions de la corporation dont ce membre est propriétaire et le nombre total des actions émises de cette catégorie ; et
- f) dans le cas d'une promesse de payer une somme d'argent sur demande, il doit être prévu que le paiement sera effectué à chaque membre au même moment.

### **CONTRIBUTION DES EMPLOYEURS AUX SERVICES DE SANTÉ**

Présentement, la Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec prévoit que tout employeur doit payer une contribution égale à 1,5% du salaire qu'il verse à un employé.

Cette contribution est versée au fonds de l'assurance-maladie, le ministre des Finances comblant, à même le fonds consolidé du revenu, l'écart entre les sommes dont dispose le fonds de l'assurance-maladie et les sommes nécessaires pour assurer le financement de tous les besoins de la R.A.M.Q.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 1981, le taux de la contribution de l'employeur est porté de 1,5% à 3% du salaire qu'il verse à un employé. Cependant, dans le cas des municipalités, l'augmentation de la contribution ne s'appliquera qu'à compter du début de leur prochain exercice financier, soit le 1<sup>er</sup> janvier 1982.

Les dispositions législatives concernant le fonds de l'assurance-maladie, dorénavant désigné le fonds des services de santé, seront modifiées de sorte que l'ensemble de la contribution des employeurs aux services de santé sera déposé au fonds des services de santé. La moitié de cette contribution, qui correspond à la contribution actuelle de 1,5%, continuera d'être affectée au financement des besoins de la R.A.M.Q. L'autre moitié, qui correspond à la contribution additionnelle de 1,5%, sera affectée au financement des besoins du ministère des Affaires sociales au titre des services hospitaliers, le solde étant comblé à même les crédits votés annuellement à cette fin par la Législature.

L'augmentation de la contribution des employeurs aux services de santé représente, sur la base d'une pleine année de contribution en 1981, une hausse du fardeau fiscal de 508 000 000 \$ dont 304 000 000 \$ pour les entreprises du secteur privé et 204 000 000 \$ pour les gouvernements, leurs organismes et leurs sociétés d'État. Pour les entreprises du secteur privé, cette augmentation du fardeau fiscal correspond à 0,65% de leur part du produit intérieur brut ou 0,20% de leurs revenus bruts provenant de la vente des biens et services qu'elles produisent.

**IMPACT DE LA HAUSSE DE LA CONTRIBUTION DES EMPLOYEURS  
AUX SERVICES DE SANTÉ POUR LES AGENTS ÉCONOMIQUES  
DES SECTEURS PRIVÉ ET PUBLIC**  
Pour une pleine année de contribution en 1981  
(en millions de dollars)

	Impact de la hausse de la contribution des employeurs aux services de santé	Impact indirect sur l'impôt sur le revenu	Impact sur le fardeau fiscal
<b>Secteur privé</b>			
Corporations	388	(105)	283
Particuliers, coopératives et entreprises non incorporées	34	(13)	21
Sous-total	422	(118)	304
<b>Secteur public</b>			
Gouvernement du Canada	26		26
Gouvernement du Québec	133		133
Municipalités <sup>(1)</sup> et leurs organismes	24		24
Sociétés d'État fédérales	14	(3)	11
Sociétés d'État québécoises	11	(1)	10
Sous-total	208	(4)	204
<b>Total</b>	<b>630</b>	<b>(122)</b>	<b>508</b>

(1) L'augmentation de la contribution ne prendra effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982.

### TAXE SUR LE CAPITAL

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 1981, le taux de la taxe sur le capital d'une corporation présentement assujettie à un taux de 0,30% est porté à 0,45%.

Parallèlement, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1981, le taux de la taxe sur le capital d'une banque, d'une corporation de prêts, d'une corporation de fiducie ou d'une corporation faisant le commerce de valeurs mobilières est porté de 0,60% à 0,90%.

Les taux de la taxe sur les primes des corporations d'assurance, tenant lieu de taxe sur le capital, demeurent inchangés.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 1981, les sociétés d'État à caractère industriel ou commercial ainsi que leurs filiales entièrement possédées sont dorénavant assujetties à la taxe sur le capital.

Les sociétés d'État étant déjà assujetties à la contribution des employeurs aux régimes d'assurance-chômage, d'assurance-santé, d'assurance-accident du travail et au Régime de rentes ainsi qu'aux taxes à la consommation et aux taxes foncières ou leurs équivalents, l'assujettissement des sociétés d'État à caractère industriel ou commercial à la taxe sur le capital assure que dorénavant ces corporations seront sur le même pied que les corporations du secteur privé.

Les sociétés d'État québécoises assujetties sont:

Hydro-Québec

Société des loteries et courses du Québec

Raffinerie de sucre du Québec

Société des alcools du Québec

Société de cartographie du Québec

Société de développement de la Baie James

SIDBEC

Société générale de financement

Société nationale de l'amiante

Société québécoise d'exploration minière

Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires

Société québécoise d'initiatives pétrolières

Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers du Québec (REXFOR).

**IMPACT DE LA HAUSSE DE LA TAXE SUR LE CAPITAL  
ET DE L'ASSUJETTISSEMENT DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT  
Pour une pleine année d'imposition en 1981  
(en millions de dollars)**

	<b>Impact de la hausse de la taxe sur le capital</b>	<b>Impact indirect sur l'impôt sur le revenu</b>	<b>Impact sur le fardeau fiscal</b>
Corporations	87	(21)	66
Sociétés d'État	90		90
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>(21)</b>	<b>156</b>

L'augmentation des taux de la taxe sur le capital et l'assujettissement des sociétés d'État à caractère industriel ou commercial représente, sur la base d'une pleine année d'imposition en 1981, une hausse du fardeau fiscal de 66 000 000 \$ et 90 000 000 \$ respectivement pour les corporations du secteur privé et les sociétés d'État.

**IMPÔT SUR LE REVENU DES CORPORATIONS**

**Réduction du taux d'imposition sur le revenu d'entreprise active**

Présentement, l'impôt sur le revenu d'une corporation, autre qu'une corporation d'assurance-dépôts, est égal à l'excédent de 13% de son revenu imposable pour l'année sur 5% du montant de la déduction pour petite entreprise accordée pour l'année aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 1981, toute corporation, autre qu'une corporation d'assurance-dépôts, pourra déduire de son impôt autrement payable égal à 13% de son revenu imposable:

- a) en ce qui concerne une période commençant le 1<sup>er</sup> juillet 1981 et se terminant le 31 décembre 1981, 47,6% du montant de sa déduction fédérale pour petite entreprise;

- b) en ce qui concerne une période commençant le 1<sup>er</sup> janvier 1982 et se terminant le 31 décembre 1982, l'ensemble de 5% du moindre de son revenu imposable ou de son revenu provenant d'une entreprise admissible et de 23,8% du montant de sa déduction fédérale pour petite entreprise; et
- c) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983, l'ensemble de 7,5% du moindre de son revenu imposable ou de son revenu provenant d'une entreprise admissible et de 11,9% du montant de sa déduction fédérale pour petite entreprise.

**Les déductions de 47,6%, 23,8% et 11,9% du montant de la déduction fédérale pour petite entreprise sont approximativement équivalentes à des déductions respectives de 10%, 5% et 2,5% du revenu imposable provenant d'une entreprise admissible jusqu'à concurrence de 150 000 \$. Ainsi, le taux effectif d'impôt sur le revenu d'entreprise active est réduit de 12% à 3% le 1<sup>er</sup> juillet 1981 pour les corporations dont le revenu est éligible à la déduction pour petite entreprise tandis que pour les autres corporations le taux effectif d'impôt sur le revenu d'entreprise active est réduit de 13% à 8% le 1<sup>er</sup> janvier 1982 et de 8% à 5,5% le 1<sup>er</sup> janvier 1983.**

En ce qui concerne le taux d'imposition d'une corporation d'assurance-dépôts, il est réduit de 12% à 3% à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1981.

Des dispositions transitoires seront établies pour les années d'imposition qui chevauchent le 1<sup>er</sup> juillet 1981, le 1<sup>er</sup> janvier 1982 ou le 1<sup>er</sup> janvier 1983 afin que ces nouvelles déductions s'appliquent à l'égard d'une période selon le nombre de jours compris dans cette période par rapport au nombre total de jours de l'année d'imposition concernée.

Aux fins de ces nouvelles déductions, l'expression « entreprise admissible » a le même sens que celui donné à cette expression par les règlements adoptés en vertu du paragraphe e de l'article 451 de la Loi sur les impôts.

Généralement, on entend par « entreprise admissible » exploitée par une corporation dans une année d'imposition soit une entreprise qui en est une de fabrication ou de transformation de biens destinés à la vente ou la location, de construction, de transport, de pêche, d'exploitation agricole, forestière ou minière, d'exploitation d'un puits de pétrole ou de gaz, de prospection, d'exploration ou de forage faits dans le but de découvrir une ressource naturelle ou de vente de biens à titre de principal, soit toute autre entreprise qui n'est pas l'une des entreprises suivantes :

- a) l'exercice de la profession d'avocat, de chiropraticien, de comptable, de dentiste, de médecin ou de vétérinaire;
- b) une entreprise de services lorsque plus des deux tiers des revenus bruts de l'entreprise pour l'année proviennent de services fournis à une même entité ou accomplis pour une même entité ou en son nom et peuvent être attribués à des services fournis par des actionnaires désignés de la corporation ou des personnes qui leur sont liées, sauf si la corporation emploie pendant toute l'année dans l'entreprise plus de cinq employés à plein temps qui ne sont pas de tels actionnaires ou de telles personnes;
- c) une entreprise dont le but principal est de fournir des services d'ordre financier, d'administration, d'entretien, de gestion ou d'autres services semblables, y compris la location de biens, à une ou plusieurs autres entreprises rattachées, à un moment quelconque de l'année, à la corporation; ou
- d) une entreprise, autre qu'une entreprise de location de biens qui ne sont pas des biens immeubles, dont le but principal est de tirer un revenu de biens, sauf si la corporation emploie pendant toute l'année dans son entreprise plus de cinq employés à plein temps qui ne sont pas des actionnaires désignés de cette corporation ou des personnes qui leur sont liées.

### **Crédit d'impôt pour pertes**

Présentement, une perte autre qu'une perte en capital d'une corporation pour une année d'imposition peut être déduite, jusqu'à concurrence de certaines limites, dans le calcul de son revenu imposable pour l'année d'imposition précédente et les cinq années d'imposition suivantes.

Cette règle continuera de s'appliquer à l'égard d'une perte autre qu'une perte en capital subie par une corporation pour une année d'imposition se terminant le ou avant le jour du Discours sur le budget.

En ce qui concerne une telle perte subie pour une année d'imposition se terminant après le jour du Discours sur le budget, cette perte pourra, comme auparavant, être déduite, jusqu'à concurrence de certaines limites, dans le calcul du revenu imposable de la corporation pour l'année d'imposition précédente. La corporation, en ce qui concerne la déduction du solde de cette perte dans le calcul de son revenu imposable pour les cinq années d'imposition suivantes, aura le choix soit d'appliquer la même règle qu'auparavant ou d'obtenir un crédit d'impôt pour l'année d'imposition dans laquelle cette perte est subie. Ce crédit d'impôt sera égal au moindre:

- a) de la proportion de 3% de ce solde, représentée par le rapport entre les affaires faites au Québec pendant l'année d'imposition dans laquelle cette perte est subie et ses affaires faites au Québec et ailleurs pendant cette année; ou
- b) de sa taxe sur le capital prévue par la partie IV de cette loi pour cette année.

Tout excédent du montant calculé selon a) sur le montant calculé selon b) pourra être accordé à la corporation, sous forme de crédit d'impôt, au cours des cinq années d'imposition qui suivent immédiatement celle dans laquelle la perte est subie, sans excéder, toutefois, pour chacune de ces cinq années, l'ensemble de l'impôt sur le revenu de la corporation prévu par la partie I de la Loi sur les impôts pour l'année et la taxe sur le capital de la corporation prévue par la partie IV de cette loi pour cette année.

Aucun crédit d'impôt ne sera accordé à une corporation qui fera un tel choix à l'égard d'une perte autre qu'une perte en capital pour une année d'imposition quelconque tant que les crédits d'impôt à l'égard de ses pertes autres que les pertes en capital pour les années d'imposition antérieures ne lui auront pas été accordés.

### **Fonds de relance industriel**

La Loi sur les stimulants fiscaux au développement industriel prévoit qu'une corporation éligible peut choisir que le ministère du Revenu dépose au fonds de relance industrielle, pour le bénéfice de la corporation, une somme égale à la moitié de l'impôt autrement à payer par la corporation pour une année d'imposition.

Ce choix ne pourra plus être fait par une telle corporation à l'égard d'une année d'imposition se terminant après le 30 juin 1981.

Toutefois, l'ensemble des montants pouvant être retirés du fonds de relance industriel à l'égard d'une dépense admissible visée par un certificat émis après la date du Discours sur le budget est porté de 25% à 50% de cette dépense admissible.

### **Impact financier de la réduction de l'impôt sur le revenu des corporations**

Les modifications à l'impôt sur le revenu des corporations réduisent, sur la base d'une pleine année d'imposition en 1981, de 141 000 000 \$ le fardeau fiscal des corporations dès le 1<sup>er</sup> juillet 1981. La majeure partie de cette réduction initiale, soit 120 000 000 \$, bénéficie aux corporations dont le revenu est admissible à la déduction pour petites entreprises. Pour les autres corporations, la réduction d'impôt prend effet graduellement,

soit, sur la base d'une pleine année d'imposition en 1981, une réduction de 21 000 000 \$ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1981, de 216 000 000 \$ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1982 et de 314 000 000 \$ à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1983.

Au total, pour une pleine année d'imposition en 1981, l'impôt sur le revenu des corporations aura été réduit de 434 000 000 \$ ou des deux-tiers lorsque le nouveau régime aura atteint sa pleine maturité.

**RÉDUCTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES CORPORATIONS  
SELON LES STRUCTURES D'IMPOSITION EN VIGUEUR  
LE 1<sup>er</sup> JUILLET 1981, LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1982 ET LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1983  
Pour une pleine année d'imposition en 1981  
(en millions de dollars)**

	Corporations dont le revenu est admissible à la déduction pour petites entreprises	Autres corporations	Toutes les corporations
<b>Structure en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 1981</b>			
Réduction du taux d'imposition sur le revenu d'entreprise active			
• Réduction des taux d'imposition	12% à 3%		
• Impact de la réduction	110		110
Impact du crédit d'impôt pour pertes	12	24	36
Fonds de relance industriel	(2)	(3)	(5)
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>21</b>	<b>141</b>
<b>Structure en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1982</b>			
Réduction du taux d'imposition sur le revenu d'entreprise active			
• Réduction des taux d'imposition	12% à 3%	13% à 8%	
• Impact de la réduction	110	195	305
Impact du crédit d'impôt pour pertes	12	24	36
Fonds de relance industriel	(2)	(3)	(5)
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>216</b>	<b>336</b>
<b>Structure en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1983</b>			
Réduction du taux d'imposition sur le revenu d'entreprise active			
• Réduction des taux d'imposition	12% à 3%	13% à 5,5%	
• Impact de la réduction	110	293	403
Impact du crédit d'impôt pour pertes	12	24	36
Fonds de relance industriel	(2)	(3)	(5)
<b>Total</b>	<b>120</b>	<b>314</b>	<b>434</b>

## **TAXES À LA CONSOMMATION**

### **Impôt sur la vente au détail**

L'exemption actuelle concernant les meubles meublants pour une habitation résidentielle est élargie de façon à ce qu'à compter de minuit le soir du Discours sur le budget, elle s'applique à une cuisinière et un réfrigérateur pourvu qu'ils soient conçus, fabriqués et acquis pour garnir une habitation résidentielle.

Aux fins de l'application de cette nouvelle exemption sélective de la taxe de vente, on entend par « cuisinière » les appareils conçus essentiellement pour servir dans une cuisine à la cuisson des aliments, sauf les fours à micro-onde et les appareils qui peuvent être utilisés n'importe où, parce que peu encombrants, et qui ne requièrent aucune installation ou aucune autre installation que leur raccordement à une prise de courant conventionnelle de 110-120 volts ou leur raccordement à une autre source d'énergie, et par « réfrigérateur » les réfrigérateurs pour aliments de même que les réfrigérateurs-congérateurs pour les aliments dont plus de la moitié de l'espace utilisable est réservée à la réfrigération.

De plus, l'exemption concernant les chaussures est élargie, à compter de minuit le soir du Discours sur le budget, pour qu'elle s'applique à toutes les chaussures dont le prix de vente au détail est de 125 \$ la paire ou moins.

Ces élargissements des exemptions sélectives de la taxe de vente au détail représentent une réduction d'impôt de 15 000 000 \$ sur la base des ventes estimées pour les douze prochains mois.

### **Impôt sur le tabac et financement du déficit olympique**

Le taux de l'impôt sur le tabac qui est présentement de 40% est porté, à compter de minuit le soir du Discours sur le budget, à 45%. Les personnes sous entente avec le ministre du Revenu en vertu de la Loi concernant l'impôt sur le tabac sont tenues de calculer l'impôt sur le tabac selon le nouveau taux sur tout le stock de tabac qu'ils ont en main.

Le prix moyen de vente au détail, avant taxe, d'un carton de 200 cigarettes servant au calcul de la taxe est présentement de 6,46 \$. La hausse du taux de la taxe de 40% à 45% représente donc une augmentation de 0,32 \$ pour un carton de 200 cigarettes ou 0,04 \$ pour un paquet de 25 cigarettes.

Cette modification devrait se traduire par une contribution additionnelle des fumeurs au financement du déficit olympique et des services publics, contribution additionnelle estimée à 30 000 000 \$ sur la base des ventes prévues pour les douze prochains mois.

## **HARMONISATION DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE CERTAINS IMPÔTS**

### **Droits miniers**

Actuellement, tout exploitant d'une mine au Québec doit payer des droits sur son profit annuel pour chaque exercice financier. L'exploitant doit faire des versements mensuels à l'égard des droits à payer et le premier versement doit être effectué au plus tard le dernier jour du septième mois de cet exercice financier.

Afin de faire en sorte que les versements soient effectués dans la période à l'égard de laquelle les droits réels sont à payer dans l'année, la Loi concernant les droits sur les mines sera modifiée de manière à ce que les modalités de versements applicables à

l'impôt sur le revenu à payer d'une corporation en vertu de la Loi sur les impôts s'appliquent aux versements de droits miniers à compter du 1<sup>er</sup> avril 1981.

Ainsi, pour une année d'imposition commençant après le 31 mars 1981, l'exploitant d'une mine au Québec devra, en plus des versements devant être effectués en vertu des dispositions actuelles de la loi à l'égard d'un exercice financier précédent, s'il y a lieu, effectuer les versements mensuels suivants au choix du contribuable: pour chaque mois de l'exercice financier, un montant égal à un douzième des droits estimés de l'exercice ou des droits à payer pour l'exercice précédent, ou pour les deux premiers mois de l'exercice, un montant égal à un douzième de ses droits à payer pour l'avant-dernière année d'imposition, et pour chacun des dix mois suivants un montant égal à un dixième des droits à payer pour l'exercice précédent moins le versement des deux premiers mois.

Pour tout exercice financier en cours qui chevauche le 31 mars 1981, tout exploitant d'une mine au Québec devra, en plus des versements devant être effectués en vertu des dispositions actuelles de la loi à l'égard d'un exercice financier précédent, effectuer des versements mensuels égalant le moindre du montant des droits à payer pour l'exercice précédent et des droits estimés pour l'exercice en cours moins les montants déjà versés au titre de l'exercice financier en cours divisé par le nombre de mois à courir dans l'exercice.

Le solde des droits à l'égard d'un exercice financier qui chevauche le 31 mars 1981, ou qui commence après cette date, sera payable deux mois après la fin de cet exercice financier.

### **Droits hydrauliques**

En vertu de la Loi sur le régime des eaux, l'utilisateur de forces hydrauliques situées au Québec et le détenteur de forces hydrauliques du domaine public doit payer un droit sur l'électricité utilisée ou générée au cours d'une année. Ce droit est payable en totalité le 1<sup>er</sup> mars de l'année suivante.

Afin que les droits sur les ressources hydrauliques correspondent à la période pour laquelle ils sont dus, le versement des droits sera modifié et modelé sur les modalités applicables aux versements d'impôt sur le revenu effectués par une corporation en vertu de la Loi sur les impôts.

Ainsi, pour l'année 1982 et les suivantes, les personnes assujetties aux droits hydrauliques devront effectuer mensuellement des versements à l'égard de ces droits. Pour les deux premiers mois d'une année, chaque versement sera basé sur les droits payables pour l'année antérieure à l'année précédant celle pour laquelle les versements sont calculés. Pour les dix autres mois, chaque versement sera basé sur les droits payables pour l'année précédant celle pour laquelle les versements sont calculés.

Des intérêts de 15% et une pénalité de 5% s'appliqueront aux versements insuffisants et cela de la même manière qu'en matière d'impôt sur le revenu.

Pour l'année 1981, les versements mensuels seront égaux au montant des droits payables pour l'année 1981 divisé par 9, soit le nombre de mois qui reste à courir dans l'année.

Le solde des droits à payer à l'égard de l'électricité utilisée ou générée pour une année seront payables au plus tard deux mois après la fin de cette année.

### **En-lieu de taxe municipale des entreprises de télécommunications, d'électricité et de gaz**

La Loi sur la fiscalité municipale prévoit une taxe sur le revenu brut imposable d'une personne qui exploite ou a exploité un réseau dont certains immeubles ne sont pas

portés au rôle. Selon les dispositions présentes de cette loi, le versement de cette taxe doit être fait au plus tard le dernier jour du sixième mois suivant la fin de chaque exercice financier de cette personne. Le ministre du Revenu perçoit cette taxe pour le compte des corporations municipales.

Cette taxe à payer pour l'exercice financier municipal 1982 et les suivants devra être acquittée par une telle personne au plus tard le soixantième jour suivant la fin de chaque exercice financier de cette personne ou le 1<sup>er</sup> mars de l'année civile qui suit la fin de chaque exercice financier de cette personne.

**ANNEXE IV**

**LA SITUATION  
DU FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE**

**LA SITUATION  
DU FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE**

<b>ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉBOURSÉS DEPUIS 1976.....</b>	<b>IV - 4</b>
• Les recettes.....	IV - 4
• Les déboursés.....	IV - 5
<b>MODIFICATIONS AU FINANCEMENT DU FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE.....</b>	<b>IV - 12</b>

## LA SITUATION DU FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

En juin 1976, le gouvernement du Québec créait le Fonds spécial olympique afin de financer la plus grande partie du déficit relié à la tenue des Jeux olympiques et le parachèvement des installations du Parc et du Village olympiques. Les modalités de financement du fonds avaient été annoncées lors du Discours sur le budget du 11 mai 1976 et elles étaient arrêtées en fonction des estimations les plus récentes des déboursés et des recettes associés directement à la tenue des Jeux olympiques et au parachèvement du Parc olympique<sup>(1)</sup>.

Les déboursés étaient alors estimés à 1 416 000 000 \$ et les recettes à 421 000 000 \$, ce qui laissait un déficit de 995 000 000 \$. La part de la Ville de Montréal dans ce déficit a été fixée à 200 000 000 \$ et la Régie des installations olympiques prenait la responsabilité de 795 000 000 \$. L'estimation des déboursés incluait une provision de 137 000 000 \$ pour le financement du parachèvement des installations après la tenue des Jeux.

Pour le financement du service de la dette de la Régie des installations olympiques, le Fonds spécial olympique disposait essentiellement de deux sources de revenus, soit les revenus provenant de l'imposition d'une taxe spéciale sur les tabacs et les recettes nettes de Loto-Canada destinées au Québec et à la Régie. Ces sources de revenus devaient permettre à la Régie de rembourser la totalité de sa dette sur une période de six ans et demie se terminant en 1982-1983.

La Régie des installations olympiques a emprunté initialement en 1976, 699 627 000 \$ (dont 360 000 000 \$ E.U.) et en 1978, 37 151 000 \$ supplémentaires à l'occasion d'emprunts de refinancement. Selon l'échéancier prévu en 1976, le solde des emprunts à rembourser devait être de 139 000 000 \$ au 31 mars 1981. Il est estimé maintenant à 559 626 000 \$ (612 370 000 \$ au taux de change 0,873 \$ E.U.) et cet écart de 420 626 000 \$ ne comprend pas les emprunts supplémentaires qu'il faudrait faire pour parachever le stade. Les prévisions initiales du Fonds spécial olympique se sont donc avérées irréalistes comme le montre l'analyse suivante sur l'évolution des recettes et des déboursés depuis 1976.

### 1. ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉBOURSÉS DEPUIS 1976

#### a) Les recettes

Le tableau 1 présente un état comparatif estimé au 31 mars 1981 relativement aux recettes associées au financement du déficit olympique. Selon les prévisions initiales, les recettes découlant du financement olympique, du financement post-olympique et des emprunts de la Régie des installations olympiques devraient totaliser 2 067 000 000 \$ au 31 mars 1981. Elles sont maintenant estimées à 1 739 968 000 \$, soit un écart de 327 032 000 \$.

(1) Discours sur le Budget 1976-1977 prononcé le 11 mai 1976, pp. 47-51.

**TABLEAU 1**  
**ÉTAT COMPARATIF DES RECETTES**  
**JUSQU'AU 31 MARS 1981**  
**(en milliers de dollars)**

	Prévisions initiales	Nouvelles estimations	Écart
<b>1. Recettes olympiques</b>			
Loterie olympique	227 000	236 082	- 9 082
Monnaie olympique	125 000	123 481	- 1 519
Timbres et autres	69 000	93 576	+ 24 576
Sous-total:	421 000	453 139	- 32 139
<b>2. Recettes post-olympiques</b>			
Loto-Canada	350 000	173 339	- 176 661
Taxe spéciale sur les tabacs	451 000	371 408	- 79 592
Autres revenus:			
— vente d'actifs	50 000	1 369	- 48 631
— autres	—	3 935	+ 3 935
Sous-total:	851 000	550 051	- 300 949
<b>3. Total des recettes olympiques et post-olympiques</b>	1 272 000	1 003 190	- 268 810
<b>4. Emprunts</b>	795 000	736 778	- 58 222
<b>5. Recettes totales</b>	<b>2 067 000</b>	<b>1 739 968</b>	<b>- 327 032</b>

Outre le fait que les emprunts ont été inférieurs de 58 222 000 \$, cet écart s'explique surtout par des recettes post-olympiques qui ont été de 300 949 000 \$ inférieures aux prévisions. Les bénéfices de Loto-Canada ont été inférieurs de 50,5% tandis que les revenus de la taxe sur le tabac qui avaient été surestimés pour la première année de 8,5% ont connu par la suite un taux de croissance d'à peine 1% au lieu de 4% à 5%.

Les recettes provenant de la vente d'actifs ont été également beaucoup moindres que prévu. D'une part, le mobilier et certains équipements du Village olympique ont été cédés à divers établissements du secteur public pour une somme nominale. D'autre part, plutôt que de vendre le Village, il a été décidé de procéder à sa mise en exploitation. Les actifs liquidés ont rapporté à ce jour 1 369 000 \$ au lieu de 50 000 000 \$.

#### b) Les déboursés

En ce qui concerne les déboursés au 31 mars 1981, le tableau 2 montre que l'estimation des déboursés avant remboursement de capital est de 1 545 986 000 \$, soit 134 986 000 \$ de plus que la prévision initiale. Cette hausse des déboursés est expliquée par la hausse de 131 054 000 \$ des frais nets d'intérêts. Les variations aux autres items ont été un peu moins importantes et elles se sont compensées au total.

**TABLEAU 2**  
**ÉTAT COMPARATIF DES DÉBOURSÉS**  
**JUSQU'AU 31 MARS 1981**  
 (en milliers de dollars)

	Prévisions initiales	Nouvelles estimations	Écart
<b>1. Installations sportives</b>			
Parc olympique	987 000	922 754	- 64 246
Installations de la Ville de Montréal	141 000	143 400	- 2 400
<b>2. Village olympique</b>	85 000	98 991	- 13 991
<b>3. COJO (opérations et immobilisations)</b>	203 000	260 165	- 57 165
<b>4. Financement pris en charge par la Ville de Montréal</b>	(200 000)	(214 000)	- 14 000*
<b>5. Intérêts et pertes de change moins revenus de placement</b>	195 000	326 054	-131 054
<b>6. Autre déboursés</b>	—	8 622	- 8 622
<b>7. Total des déboursés avant remboursement de capital</b>	1 411 000	1 545 986	-134 986
<b>8. Remboursement net de capital</b>	656 000	177 152	-478 848
<b>9. Surplus de caisse</b>	—	16 830	- 16 830
<b>10. Déboursés totaux</b>	<b>2 067 000</b>	<b>1 739 968</b>	<b>- 327 032</b>

\* Cette différence de 14 000 000 \$ correspond aux intérêts imputés à la part du financement pris en charge par la Ville de Montréal.

Par ailleurs, devant le coût élevé des emprunts originaux qui, en dollars canadiens portaient intérêt au taux préférentiel plus 1/2 de 1% et en dollars américains portaient intérêt au taux du LIBOR plus 1,25%, on procéda au fur et à mesure des opportunités au refinancement de la presque totalité des emprunts de manière à en réduire le coût<sup>(1)</sup>. De plus, comme les revenus post-olympiques étaient moins élevés, on en profita pour allonger les échéances de remboursement, tout en s'assurant que chaque emprunt pouvait faire l'objet d'un remboursement anticipé sans pénalité avant le 31 mars 1983, date ultime de remboursement selon les prévisions initiales<sup>(2)</sup>.

Il faut enfin souligner que l'estimation inférieure des déboursés des installations du Parc olympique découle du fait que le parachèvement du stade n'a pas été complété et que, s'il était décidé ultérieurement de le faire, les déboursés totaux excéderaient alors la prévision de 987 000 000 \$.

(1) Voir tableau 4.

(2) Voir tableau 5.

Le tableau 3 résume l'évolution des recettes et des déboursés depuis la création du Fonds spécial olympique, en établissant l'état de la dette nette au 31 mars 1981. La dette nette de la Régie est de 403 796 000 \$ plus élevé que prévu au 31 mars 1981 et ce montant s'explique par un écart de 268 810 000 \$ dans les recettes olympiques et post-olympiques et de 134 986 000 \$ dans les déboursés.

**TABLEAU 3**  
**ÉTAT COMPARATIF DE LA DETTE**  
**AU 31 MARS 1981**  
**(en milliers de dollars)**

	Prévisions Initiales	Nouvelles estimations	Écart
Emprunts totaux	795 000	736 778	- 58 222
Remboursement net de capital	-656 000	-177 152	+ 478 848
Emprunts non remboursés	139 000	559 626	-420 626
Surplus de caisse	—	- 16 830	- 16 830
Dette nette	139 000	542 796	-403 796
Écart dans les recettes olympiques et post-olympiques	—	—	-268 810
Écart dans les déboursés avant remboursement de capital	—	—	-134 986
<b>Écarts totaux</b>			<b>-403 796</b>

## 2. MODIFICATIONS AU FINANCEMENT DU FONDS SPÉCIAL OLYMPIQUE

En 1976, le Gouvernement prévoyait amortir la dette de la Régie des installations olympiques sur une période maximale de six ans et demie. À la lumière de l'évolution des recettes et des déboursés depuis lors, cet horizon apparaît maintenant irréaliste. En effet, selon certaines hypothèses relatives au comportement des taux d'intérêt, à l'évolution du taux de change pour le remboursement de la dette en dollars américains et enfin, selon l'hypothèse d'une provision maximale de l'ordre de 120 000 000 \$ de déboursés à effectuer après le 31 mars 1981 pour assurer le parachèvement du stade, la seule source de revenu maintenant disponible, soit la taxe spéciale sur le tabac ne pourra permettre de rembourser la dette de la Régie avant l'an 2 000.

Il se pourrait même que, si les taux d'intérêt devaient se maintenir à des niveaux élevés, la dette de la Régie ne puisse jamais être remboursée.

Devant cette situation, il convenait de modifier les modalités de financement du Fonds spécial olympique en fonction d'un nouvel horizon d'amortissement de la dette de la Régie.

Cet horizon a été fixé à 1990, soit d'ici environ neuf ans. La nouvelle mesure qui consistera à affecter au Fonds 30% des revenus totaux de la taxe sur les tabacs procurera au Fonds des recettes de quelque 91 500 000 \$ en 1981-1982, comparative-ment à quelque 79 500 000 \$ selon l'ancienne taxe. Contrairement à la taxe spéciale qui croissait peu en raison du taux nominal appliqué sur les cigarettes, les nouvelles recettes devraient connaître une croissance similaire à celle des prix du tabac pour atteindre environ 180 000 000 \$ en 1989-1990.

**TABLEAU 4**  
**RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**  
**ÉVOLUTION DE LA DETTE À LONG TERME**  
**JUSQU'AU 31 MARS 1981**  
**(en milliers de dollars canadiens)**

	Montants empruntés	Date d'encaissement	Rembour- sements effectués	Solde à rembourser au 31 mars 1981
<b>A) Emprunts réalisés pour financer les immobilisations</b>				
	250 000	22 juillet 1976	240 910	9 090
	90 000	22 juillet 1976	49 091	40 909
	359 627 <sup>1)</sup>	6 octobre 1976	359 627	—
	37 151 <sup>2)</sup>	oct.-nov. 1978	—	37 151
Sous-Total:	736 778		649 628	87 150
<b>B) Emprunts réalisés pour fins de refinancement</b>				
	322 476 <sup>2)</sup>	oct.-nov. 1978	—	322 476
	100 000	mars 1980	—	100 000
	50 000	15 avril 1980	—	50 000
Sous-Total:	472 476		—	472 476
<b>C) Total:</b>	<b>1 209 254</b>		<b>649 628</b>	<b>559 626</b>
Moins: refinancement			-472 476	
<b>D) Remboursement net de capital:</b>			<b>177 152</b>	

(1) Ce montant représente le montant encaissé en dollars canadiens sur un emprunt d'une valeur nominale de 360 000 000 \$ E.U.

(2) Ces deux montants constituent en réalité un seul emprunt de 360 000 000 \$ E.U. versé en 4 tranches entre le 24 octobre et le 22 novembre 1978. De cette somme, un montant de 327 273 000 \$ E.U. fut utilisé pour rembourser le solde alors en cours de l'emprunt de 360 000 000 \$ E.U. contracté le 6 octobre 1976. Le reste, soit 32 727 000 \$ E.U., représentant 37 151 000 \$ Can., fut encaissé pour financer des immobilisations.

**TABLEAU 5**  
**RÉGIE DES INSTALLATIONS OLYMPIQUES**  
**EMPRUNTS À LONG TERME EN VIGUEUR AU 31 MARS 1981**  
 (en milliers de dollars canadiens)

Montants empruntés	Solde à rembourser au 31 mars 1981	Taux d'intérêt	Date d'émission	Date d'échéance
250 000	9 090	Taux préférentiel moyen des banques participantes plus 1/2%.	1976-07-22	1983-08-01 <sup>(1)</sup>
90 000	40 909	Taux préférentiel moyen de la Banque Royale, de la Banque de Montréal et de la Banque Toronto Dominion plus 1/2%.	1976-07-22	1978-07-22 -1983-07-22 <sup>(2)</sup>
359 627 <sup>(3)</sup>	359 627	Jusqu'au 1980-10-24: taux applicable plus 1/4%. Du 1980-10-25 à la fin: taux applicable plus 3/8%. Taux applicable: le plus élevé des deux taux suivants — a) le taux préférentiel de Morgan Guaranty Trust de New-York et b) la moyenne des taux sur les effets commerciaux de la Federal Reserve Bank of New York plus 1/4%.	1978-10-24 au 1978-11-22	1984-04-24 -1988-10-24 <sup>(4)</sup>
100 000	100 000	Taux préférentiel moyen de la Banque nationale du Canada et de la Banque canadienne impériale de commerce.	50 000: 1980-03-15 50 000: 1980-03-31	2000-03-31 <sup>(5)</sup>
50 000	50 000	Taux préférentiel moyen de la Banque de Montréal, de la Banque Royale et de la Banque nationale du Canada moins 1/4%.	1980-04-15	1990-04-15 <sup>(6)</sup>
<b>559 626<sup>(7)</sup></b>				

(1) Cet emprunt est remboursable par anticipation, sans pénalité, au gré de l'emprunteur.  
 (2) Cet emprunt est remboursable en 11 tranches semestrielles égales au cours de la période indiquée.  
 (3) Ce montant représente le montant encaissé en dollars canadiens sur un emprunt d'une valeur nominale de 360 000 000 \$ E.U. au moment où fut effectué l'emprunt initial, le 6 octobre 1976. Lors du refinancement en octobre et novembre 1978, il n'y eut pas de conversion d'une monnaie en l'autre.  
 (4) Cet emprunt est remboursable en 10 tranches semestrielles égales au cours de la période indiquée. Il peut cependant être remboursé par anticipation, sans pénalité au gré de l'emprunteur.  
 (5) Cet emprunt est remboursable par anticipation, au gré de l'emprunteur, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1982, sans pénalité.  
 (6) Cet emprunt est remboursable par anticipation, au gré de l'emprunteur, à partir du 15 avril 1982, sans pénalité.  
 (7) Ce montant s'établit à 612 370 000 \$ si on convertit l'emprunt en dollars américains, au taux de 1,00 \$ can. = 0,873 \$ E.U.

**ANNEXE V**

**POLITIQUE DE TRANSFERT DES REVENUS DES  
SOCIÉTÉS D'ÉTAT AU GOUVERNEMENT**

**POLITIQUE DE TRANSFERT DES REVENUS DES  
SOCIÉTÉS D'ÉTAT AU GOUVERNEMENT**

<b>SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT</b> .....	V - 3
<b>LES TRANSFERTS FINANCIERS AU GOUVERNEMENT</b> .....	V - 4
• La politique à l'égard d'Hydro-Québec .....	V - 4
• La politique de dividendes à l'égard des autres sociétés d'État à caractère industriel et commercial .....	V - 6
<b>LISTE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL</b> .....	V - 7

## 1. SITUATION FINANCIÈRE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement du Québec a consenti des mises de fonds importantes et diversifiées pour le développement de sociétés d'État à caractère industriel ou commercial. Il existe actuellement treize sociétés de ce type (voir la liste à la page V-7) et certaines jouent un rôle important dans l'économie québécoise. Leurs actifs consolidés sont de plus de 19 500 000 000 \$ alors que leur chiffre d'affaires a connu une croissance rapide au cours des dernières années. Il est passé de deux milliards de dollars en 1976 à près de cinq milliards de dollars en 1980, soit un taux de croissance annuel moyen de 18,4%. Les bénéfices ont augmenté d'une façon encore plus rapide puisqu'ils sont passés de 426 356 000 \$ à 1 085 591 000 \$ soit un taux de croissance annuel moyen de 20,6%.

### ACTIFS, SURPLUS, REVENUS ET BÉNÉFICES DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS D'ÉTAT (année financière se terminant en 1980-1981)

	Actifs consolidés	Surplus (déficits) accumulés	Revenus	Bénéfices nets
	(en millions de dollars)			
Hydro-Québec <sup>(1)</sup>	17 326 578	4 218 982	2 275 587	765 462
Loto-Québec <sup>(2)</sup>	48 100		412 000	135 000
Sidbec <sup>(3)</sup>	954 692	(238 396)	541 733	(56 827)
Société des alcools du Québec <sup>(2)</sup>	192 000		672 000	205 000
Société général de financement <sup>(1)</sup>	641 513	20 630	841 847	21 826
Autres	415 157	36 626	75 346	15 130
<b>Total</b>	<b>19 578 040</b>	<b>4 037 842</b>	<b>4 818 513</b>	<b>1 085 591</b>

Sources: Comptes publics, gouvernement du Québec.  
États financiers trimestriels, sociétés d'État.

(1) 12 mois se terminant le 30 septembre 1980.

(2) Prévision pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981.

(3) Résultats préliminaires pour l'année financière se terminant le 31 décembre 1980.

La presque totalité du chiffre d'affaires provient de cinq sociétés, à savoir Hydro-Québec, Loto-Québec, SIDBEC, la Société des alcools du Québec et la Société générale de financement. Quant aux bénéfices ils proviennent principalement de trois sociétés, à savoir Hydro-Québec, Loto-Québec et la Société des alcools, quoique dans le cas des deux dernières sociétés, les bénéfices correspondent davantage à des revenus fiscaux qu'à des bénéfices commerciaux proprement dits. Depuis deux ans l'évolution financière des autres sociétés se présente dans une perspective nouvelle, en particulier pour SOQUEM, suite à l'accroissement du prix des métaux précieux, et pour la Société générale de financement, grâce à la meilleure situation de Marine Industrie Ltée et aux bénéfices provenant des autres filiales, notamment de Donohue Inc. Le secteur minier et les secteurs de la forêt et des pâtes et papiers sont en train de devenir des pôles dynamiques de croissance pour les sociétés d'État tandis que l'évolution des prix de l'énergie continuera d'améliorer de façon tout à fait exceptionnelle la rentabilité d'Hydro-Québec. Cette situation favorisera également les autres sociétés qui sont reliées directement ou indirectement au secteur de l'énergie.

## **2. LES TRANSFERTS FINANCIERS AU GOUVERNEMENT**

Actuellement les revenus versés au gouvernement proviennent uniquement de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec. Comme ces deux sociétés n'ont pas à réinvestir leurs bénéfices pour le financement de leur développement, ces derniers peuvent être versés en totalité au gouvernement.

Compte tenu des efforts financiers importants consentis pour le développement des sociétés d'État et du stade de développement où elles sont rendues, le gouvernement a décidé d'établir une politique générale de dividendes ou de transferts financiers à l'égard des bénéficiés de toutes les sociétés d'État à caractère industriel ou commercial. Par rapport à leur mandat et aux objectifs qui leur ont été assignés, les sociétés d'État ont des besoins corporatifs autonomes que le gouvernement entend respecter mais il appartient également au gouvernement de décider de l'utilisation des bénéfices ainsi générés de façon à pouvoir faire un arbitrage cohérent des priorités de développement de l'ensemble du secteur public.

Cette politique doit cependant distinguer entre Hydro-Québec et les autres sociétés d'État à caractère industriel ou commercial. Hydro-Québec est un monopole dont les revenus sont déterminés par le gouvernement qui approuve les tarifs d'électricité. De plus le niveau de ses profits et de ses investissements est sans comparaison avec celui des autres sociétés qui opèrent dans un contexte plus concurrentiel et dont le financement par dette ne devrait pas normalement exiger de garantie gouvernementale comme c'est le cas pour Hydro-Québec.

### **a) La politique à l'égard d'Hydro-Québec**

La situation financière d'Hydro-Québec au cours des dernières années a été caractérisée par une forte croissance de ses profits, croissance qui a permis de maintenir une structure financière stable et de financer les investissements importants exigés par le développement de la Baie James. Le taux annuel de croissance des bénéfices s'est accéléré de 14,5% de 1970 à 1975 à 34,2% de 1975 à 1979. Les investissements qui étaient de 292 905 000 \$ en 1970 ont atteint 2 868 000 000 \$ en 1980 et grâce aux bénéfices qui ont été totalement réinvestis, le pourcentage des réserves (surplus accumulés) par rapport au passif à long terme s'est maintenu entre 23 et 27% durant toute la période. Hydro-Québec a donc continué d'afficher une très bonne performance financière depuis 1970.

La situation financière d'Hydro-Québec au cours des prochaines années doit être appréciée en tenant compte des facteurs suivants:

- les immobilisations pour le développement de la Baie James ont atteint un plafond et le programme d'immobilisations prévu connaîtra maintenant une légère croissance en valeur (de 2 800 000 000 \$ en 1981 à 3 200 000 000 \$ en 1983) mais il baissera en volume;
- pour maintenir en moyenne les emprunts aux environs de 2 000 000 000 \$, les besoins internes d'Hydro-Québec exigeront une croissance des tarifs inférieure à celle qui a été accordée pour les années 1979, 1980, 1981;
- si on tient compte par ailleurs de l'évolution des prix des autres formes d'énergie, la hausse des tarifs devrait être supérieure à celle qui serait nécessaire pour les besoins corporatifs d'Hydro-Québec.

C'est à cause de cette problématique de la hausse des tarifs que se pose la question d'une politique de transferts financiers à l'égard d'Hydro-Québec. Si les tarifs sont maintenus relativement très bas par rapport aux autres formes d'énergie, ceci entraînera à moyen terme une sur-consommation d'électricité et une accélération du rythme de

## ÉVOLUTION FINANCIÈRE D'HYDRO-QUÉBEC DE 1970 À 1980

	1970	1975	1979	1980 30 septembre	Taux de croissance annuel moyen 1970-1979
	31 décembre				(%)
	(en millions de dollars)				
1. Revenus d'exploitation	494,3	922,1	1 977,6	2 275,6	16,7
2. Dépenses d'exploitation	264,8	496,2	850,3	978,0	13,8
3. Revenus nets d'exploitation	229,5	425,9	1 127,2	1 297,6	19,3
4. Revenus de placement et autres	19,4	37,7	70,3	77,5	15,4
5. Revenus nets totaux	248,9	463,6	1 197,5	1 375,1	19,1
6. Dépenses totales d'intérêt	164,3	352,7	1 102,7	1 243,2	23,6
7. Revenus nets avant attribution aux réserves	116,6	229,8	746,2	765,5	22,9
8. Dépenses d'immobilisations	293,0	1 142,0	2 817,3	2 658,8	28,6
9. Dette à long terme	2 675,8	5 001,1	10 354,2	11 771,3	16,2
10. Réserves	913,1	1 666,7	3 628,0	4 219,0	16,6
11. Passif total à long terme	3 588,9	6 667,8	13 982,2	15 990,3	16,3
12. Taux de couverture des intérêts (ligne 5 sur ligne 6)	1,51	1,31	1,09	1,11	
13. Taux de capitalisation (ligne 10 sur 11)	0,254	0,250	0,259	0,264	
14. Taux de rendement sur les réserves (ligne 7 sur ligne 10)	0,128	0,138	0,206	0,181	

(1) Incluant les intérêts capitalisés.

Sources: Rapports annuels d'Hydro-Québec et circulaire d'offre d'émission d'obligations du 15 janvier 1981.

substitution. Si par contre les tarifs sont gérés de façon à garder un équilibre dans la demande d'énergie, Hydro-Québec disposera d'un surplus financier qui n'est pas essentiel pour son financement.

La politique du gouvernement vise donc d'une part à fixer la croissance des tarifs d'électricité de façon à garder un équilibre dans la demande d'énergie et d'autre part à récupérer le surplus financier excédentaire, mais en garantissant pour Hydro-Québec une structure de financement tout à fait conforme à ses besoins. Cette garantie concernant la structure de financement fera l'objet d'un amendement à la Loi sur l'Hydro-Québec et elle est basée sur les critères généralement utilisés par les milieux financiers pour analyser la qualité de la gestion financière d'une société de service public telle Hydro-Québec.

Parmi ces critères, un des principaux est celui de la couverture d'intérêts qui permet d'apprécier la capacité financière de la société à rencontrer les dépenses du service de la dette. La définition qui a été jusqu'ici utilisée pour Hydro-Québec est celle qui met en relation les revenus nets totaux avant paiement d'intérêts sur les dépenses totales d'intérêt. Cette définition est contraignante car les revenus nets totaux sont inférieurs aux fonds internes qui sont théoriquement disponibles pour le paiement des intérêts, à savoir les revenus nets totaux, les dépenses d'amortissement ainsi que la partie des emprunts correspondant aux intérêts inclus dans les coûts d'immobilisations. Même s'il est contraignant, le taux de couverture ainsi défini a le mérite d'établir une planification de la

croissance des revenus d'exploitation en relation plus directe avec la croissance des dépenses totales d'intérêts. Au 30 septembre 1980, le taux de couverture était de 1,11. Pour la stabilité de la situation financière à long terme d'Hydro-Québec, il est suffisant que le taux soit 1,0 et c'est ce niveau que le gouvernement entend garantir dans la loi, à savoir que les revenus nets totaux moins la redevance payée devront être suffisants pour couvrir les dépenses totales d'intérêt.

Pour les fins de la politique financière d'Hydro-Québec, le gouvernement entend garantir simultanément un deuxième critère, soit le taux de capitalisation qui est défini comme le pourcentage de l'avoir net de la société sur son passif à long terme, c'est-à-dire le pourcentage des réserves sur la dette à long terme plus les réserves. L'utilité de ce deuxième critère est de garder un équilibre entre l'avoir d'Hydro-Québec et son endettement à long terme. De 1970 à 1980 le taux de capitalisation a varié entre 23% et 27% tel que mentionné précédemment et il était au 30 septembre de 26,4%. C'est un taux élevé parmi les sociétés gouvernementales canadiennes et Hydro-Québec a pu garder ce taux assez stable malgré le niveau très élevé de ses investissements. Le gouvernement s'engage à garantir dans la Loi sur l'Hydro-Québec, un taux de 25%, assurant ainsi un auto-financement des investissements aussi important que par les années passées.

#### **b) La politique de dividendes à l'égard des autres sociétés d'État à caractère industriel et commercial**

En ce qui concerne les autres sociétés d'État à caractère industriel et commercial, la situation est différente de celle d'Hydro-Québec. La Société des alcools du Québec et Loto-Québec versent déjà leurs bénéfices au gouvernement et cette source de revenus représente 3,2% des revenus autonomes. Les bénéfices nets des autres sociétés à capital-actions ont été modestes jusqu'ici et aucune n'aurait été en mesure de verser un dividende important. Les perspectives de rentabilité ont toutefois commencé à s'améliorer et le gouvernement considère qu'une partie de leurs bénéfices devra dorénavant être versée en dividende.

Puisque ces sociétés évoluent en milieu corporatif, le comportement de l'actionnaire majoritaire respectera cet état de fait. Sujet aux différentes dispositions déjà prévues dans les lois des sociétés ou à toute autre obligation qu'elles devraient respecter, le dividende sera égal à 20% des bénéfices nets de chaque société d'État et de ses filiales contrôlées à cent pour cent. La base des bénéfices nets pour le calcul du dividende sera toutefois ajustée pour exclure les bénéfices extraordinaires réalisés en cours d'année et pour permettre la déduction des pertes nettes qui auront été encourues au cours des deux années précédentes.

**LISTE DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT  
À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL**

Hydro-Québec

Loto-Québec

Raffinerie de sucre du Québec

SIDBEC

Société des alcools du Québec

Société de cartographie du Québec

Société de développement de la Baie James

Société générale de financement

Société nationale de l'amiante

Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM)

Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA)

Société québécoise d'initiatives pétrolières (SOQUIP)

Société de récupération, d'exploitation et de développement forestiers (REXFOR)